au cœur du social
OPTIONS

VINCENT ISORE / MAXPPP

TRÈS HAUT DÉBIT À LA TRAÎNE

Page 30

IMMIGRATION
Bulles et dessins

Page 48

Emploi et chômage sont au cœur de toutes les préoccupations, mais trop souvent l'un sans l'autre, voire l'un contre l'autre…

Pages 18 à 29

Emploi/chômage
Le double défi

MENSUEL DE L'UGICT-CGT N° 590 / OCTOBRE 2013 / 4 €

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - PUBLICIS CONSEIL

Acteur mondial
de l'énergie :
électricité, gaz naturel,
services à l'énergie.

Plus de réponses sur gdfsuez.com

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

Partenaires sociaux

DOC0632-03HUMANIS10-13

PARCE QUE LE DIALOGUE SOCIAL EST PRIMORDIAL, **NOUS NOUS ENGAGEONS À VOS CÔTÉS.**

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

Contactez-nous : **os-contact@humanis.com**

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

Humanis
Protéger c'est s'engager

C'est automatique, pas de démarche à effectuer auprès de votre caisse de retraite AGIRC et ARRCO. À partir du premier janvier 2014, votre retraite complémentaire sera versée, sur votre compte, tous les mois et non plus tous les trimestres.

Cette information concerne tous les retraités du secteur privé dont la retraite est versée en France, dans les départements et les collectivités d'outre-mer ou dans les pays européens. Pour tout renseignement, rendez-vous sur : **maretraitecomplementaire.fr**

● RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc et arrco
Votre retraite, on y travaille

au cœur du social
OPTIONS

MENSUEL
DE L'UGICT-CGT
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 55 82 83 61

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
4e trimestre 2013

OJD
PRESSE PAYANTE
Diffusion Certifiée
2011
www.ojd.com

éditorial

Le social, un antidote à la crise

DR

Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

Le gouvernement et le Medef refusent de rompre avec la financiarisation de l'économie et des entreprises. Ils enfoncent un peu plus notre pays dans la crise. Les choix cumulés de ces politiques provoquent un discrédit politique et nourrissent la montée du Front national, qui n'a plus qu'à surfer sur la misère et le déclassement social. Les «tondus», des patrons délinquants qui refusent de payer leurs cotisations sociales et leurs impôts, ne font qu'exhumer le poujadisme.

Cette double crise économique et des valeurs est issue d'une même origine : la négation de la place et du prix du travail. Plus on renonce au social, plus la crise économique progresse et plus la démocratie recule. Les droits minimums, des miettes pour les plus démunis, tendent à réduire le social à une charité *low cost*.

Or le niveau de progrès social est le signe du développement d'un pays, de la maturité d'une civilisation, face à l'automatisme brutal, mathématique des marchés, face à la loi du plus fort. Le progrès social reste pourtant un puissant levier de développement économique durable, comme en témoignent les contradictions du capital. Ainsi, la recherche obsessionnelle de la baisse du prix du travail ampute le pouvoir d'achat des ménages et tarit les débouchés du marché intérieur. La non-reconnaissance des qualifications et du rôle contributif des ingénieurs, cadres et techniciens engendre une démobilisation de ces catégories, un gâchis de compétences qui nuit à la sacro-sainte compétitivité des entreprises. Le coût du mal-travail, au-delà de son côté moral, est devenu exorbitant pour la société tout entière.

Ce n'est pas en lançant des gaz lacrymogènes en Bretagne et en condamnant des syndicalistes à Roanne que les valeurs progresseront. Les individus ne peuvent se projeter dans l'avenir sans sécurité ni lisibilité dans le moyen terme. Il n'existe pas d'innovation et de prise de risque sans droit à l'autonomie et à l'esprit critique. La précarité est incompatible avec le plein exercice des qualifications. C'est pourquoi revendiquer et proposer concrètement de redonner un rôle contributif à l'encadrement, de transformer le management pour reconnaître la place et le prix du travail sont des points indispensables à l'ordre du jour de la restauration des valeurs républicaines, humanistes et pour s'engager dans une réelle prospérité économique.

La campagne de la Cgt sur le coût du capital, la construction d'initiatives et de réflexions unitaires de l'Ugict, avec les autres organisations spécifiques, pour permettre l'exercice des responsabilités sociales de l'encadrement sont autant de leviers pour remettre le social en selle.

sommaire

8 **à propos** Au fil de l'actualité

mouvement

9 **Travail dominical**
L'exception, pas la règle !

10 **Retraites**
Jeunes : avancées à confirmer

Low cost
Ryanair condamné pour travail dissimulé

11 **Télécoms**
Les mauvais choix d'Alcatel-Lucent

Air France Suppression de 1 826 postes

Travail social
Une consultation nationale

12 **Expulsions**
Qu'ils reviennent !

OLIVIER CORSAN / MAXPPP

14 **Retraites**
Une réforme qui reste inéquitable
Entretien avec Eric Aubin, secrétaire confédéral en charge des retraites

16 **Budget 2014**
Effort collectif… en faveur des entreprises

17 **Mondial de football 2022**
Des ouvriers morts au Qatar

Bangladesh
Grève des ouvriers

Union européenne / Etats-Unis
Libre-échange, accord dangereux

ENCARTS CENTRAUX
- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus
EMPLOI/CHÔMAGE

Double défi

Pages 18 à 29 Pour la Cgt, les emplois aidés ne sont ni l'alpha, ni l'oméga d'une politique de l'emploi. Mais, dans le contexte présent d'un chômage de masse, elle a obtenu que ces dispositifs répondent à quatre conditions : s'adresser à un public éloigné de l'emploi ; permettre l'accès à une formation qualifiante ; ne pas être à l'origine d'un effet de substitution ou « d'aubaine » ; garantir l'accès à un emploi stable et durable. Mais le bilan est en demi-teinte… D'autant que l'austérité est réaffirmée, alimentant un véritable cercle vicieux, alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les effets de politiques de rigueur dont même le Fmi et l'Ofce ont pointé les risques. S'agissant du traitement de l'emploi et du chômage, la Cgt oppose aux dynamiques de fragmentation à l'œuvre une approche d'ensemble, partant des besoins de qualification pour tous et d'une conception de sécurité sociale professionnelle.

Notre table ronde avec Marc Cohen-Solal, Christian Delboë et Hervé Chaillou.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** *(mensuel, 10 numéros par an)* :
Edition générale ..... 32 €
Edition avec encart professionnel ..... 39 €
● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** .... **12 €**
● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €
● **Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....
PRÉNOM .....
BRANCHE PROFESSIONNELLE .....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
COURRIEL .....

terrains

30 **Numérique**
Internet : le très haut débit à la traîne

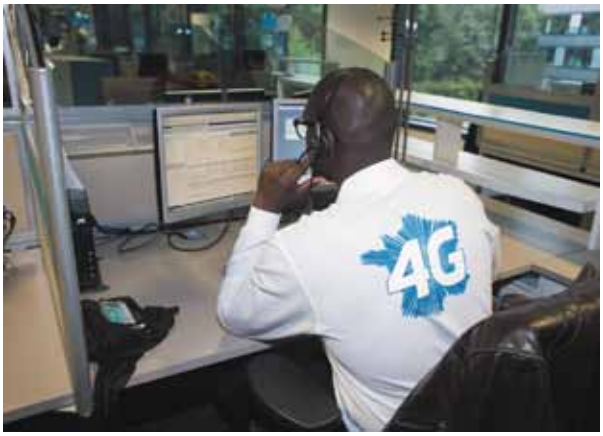

FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

VINCENT ISORE / MAXPPP

32 **Environnement**
Des ambitions surtout fiscales

33 **Libertés**
Avec les « cinq de Roanne »

34 **Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

GUILLAUME RUOPPOLO / MAXPPP

35 **Compétitivité**
Des recettes pas très innovantes

36 **Scandale**
Cir : c'est tout bénef !

droits

37 **Droit du travail**
Le principe de faveur résiste sur la base du contrat de travail

38 **Emplois publics**
Un fonctionnaire est prioritaire devant un agent en Cdi

hors champs

40 **Gentilly** **Photographie**
Loparelli explore l'espace et le temps

41 **Valenciennes** Les yeux qui parlent de la fascinante Kapila Venu

42 **Rétrospective**
Tout l'art de Braque enfin sorti de l'ombre

© LEIRIS SAS PARIS / ©ADAGP, PARIS 2013

platines

45 **Jonas Kaufmann**
L'album Verdi. « Werther » et « Carmen »

bouteilles

45 **Muscadet** A la conquête de l'Ouest

lire

46 **Les polars** FESTIVALS Ruée sur le polar

47 **Les romans** RELATIVITÉ L'enfer et la folie

hors champs

48 **Exposition**
Les figures dessinées de l'immigré

"TRAHISON, ALGÉRIE, ÉTÉ 62", FAWZI BRACHEMI

50 **Récit**
Oran, après les accords d'Evian

sélection

51 **Les livres du mois**

grilles

52 **Echecs et mots croisés**

à propos

"On est chez nous" ; qui est chez qui, exactement ?

Au soir du second tour de l'élection cantonale de Brignoles, les supporters du candidat du Front national, ne pouvant réfréner plus longtemps leur enthousiasme, ont scandé en cadence et avec conviction : *« On est chez nous, on est chez nous ! »* Comme c'est souvent le cas des gens qui votent, cette affirmation visait à sous-entendre avec finesse que d'autres n'y étaient pas, *« chez nous »*. Mais qui donc, direz-vous ? Ah ça, mieux vaudrait s'en enquérir auprès des sympathiques partisans de la *« préférence nationale »*, mais gageons que leur réponse serait sans surprise. Reste à éclairer deux points de sémantique : de quel *« on »* et de quel *« chez nous »* est-il exactement question ? Ce fameux *« on »* est-il brignolais, français éternel, nationalement frontiste, du terroir *« natif né d'ici »*, comme on dit ? Et ce *« chez nous »* s'arrête-t-il aux limites du canton, du département, ou – comme on a cru le comprendre – définit-il un club autoproclamé de mâles blancs, chrétiens et hétérosexuels ? Dans tous les cas, le cri de guerre renvoie à un *« eux »* et *« nous »* qui n'aurait rien de sympathique sur un terrain de foot mais qui devient odieux lorsqu'il fait programme politique. Cette propension détestable à rabougrir la démocratie au géographique et le débat à l'identitaire ne doit pas prêter à sourire ; elle pollue gravement le débat public et instrumentalise les peurs collectives de la période. Elle se construit sous nos yeux comme une sorte de communautarisme légitime, offert en panacée aux problèmes de la période en expurgeant le *« nous »* de tous les *« eux »* indésirables. Tous… Car cet appel de la jungle brignolais fait école. Avis à tous ceux qui, se croyant naïvement *« chez eux »*, pourraient, sans même le savoir, être *« chez nous »*. A moins évidemment que ce soit l'inverse.

DELPHINE GOLDSZTEJN / MAXPPP

Les autres, les nôtres, les "nouspasvous".

On voit fleurir cette détestation identitaire aux quatre coins du pays, charriant avec elle clichés et rumeurs. Rumeurs à côté desquelles celle d'Orléans fait pâle figure. A l'époque – on est dans les années 1960 – le bruit court que les cabines d'essayage de plusieurs magasins de lingerie féminine de la ville – tous tenus par des juifs – kidnappent à tout-va pour alimenter un réseau de traite des blanches. Plusieurs départements sont aujourd'hui le théâtre de chuchotements tout aussi absurdes, selon lesquels le maire, le député, aurait passé un accord : des financements pour un pont, une autoroute, contre l'accueil de deux cents, trois cents Africains, ou Roms, ou habitants de la Seine-Saint-Denis… Bref, des pauvres, des Sdf, arabes ou pas. Le fantasme de l'enlèvement des femmes le cède à celui de l'invasion des gueux. Cette histoire de troc fait un tabac dans la France profonde, au point que quelques élus – de droite comme de gauche, d'ailleurs – se sont résolus à porter plainte. Le problème, avec ce type de rumeurs, c'est qu'elles sont tellement au-delà du bon sens que le bons sens, justement, n'en peut mais. Mais elles attestent d'un état d'esprit détestable, celui-là même qui procède des arrêtés antimendicité, des refus de construction de logements sociaux ou d'aires de stationnement pour les gens du voyage *« chez nous »*. Un état d'esprit qui exclut *a priori* que ce chez nous puisse devenir le chez nous d'autres que… nous. Tenant compte du fait qu'il y a de plus en plus d'étran-

gers à la surface de la planète, on réalise que tous les fantasmes ont de beaux jours. Chez nous, mais pas seulement. Notre voisine helvétique vient ainsi d'envoyer un message à sa neutre façon. Elle a organisé ses manœuvres militaires sur le schéma suivant : la France, ruinée par la crise financière et fragmentée en territoires à la dérive, attaque pour s'emparer de l'or suisse en passant par Neuchâtel, Lausanne et Genève. Cela prouve deux choses : d'une part, le fantasme militaire a la qualité d'une carte d'état-major et, d'autre part, les riches, ou ceux qui se croient tels, trouvent toujours plus pauvres qu'eux à cantonner *« chez eux »* pour exorciser des peurs bien de chez eux.

Toi, ton chien, pas ton papa

La petite Leonarda n'était pas de chez nous ou, plus exactement, elle venait d'ailleurs. D'un chez elle qui n'était pas tout à fait de chez eux, ce qui avait poussé sa famille à venir en quête d'un nouveau chez nous qui s'est trouvé être le nôtre, de chez nous. Un papa, une maman… Une famille idéale aux termes d'une chanson entonnée par des manifestants, il n'y a pas si longtemps. On connaît la suite de l'histoire : expulsion, gendarmes au petit matin, Leonarda à l'école, ou presque, et hop !, retour au chez eux qui n'est pas chez nous. Jusque-là, tout est clair. Bizarrement, les choses se compliquent quand des gens de chez nous font remarquer que la famille en question, sans être de chez nous, était quand même d'ici, installée et scolarisée. Et qu'ici n'étant pas là-bas, il n'y a plus d'installation ni de scolarisation, bref que l'on a en quelque sorte troublé l'ordre public ici sans aucunement le régler là-bas puisque, de là-bas, les expulsés affirment qu'ils veulent revenir ici. A ce moment de complexité géographique surgit une difficulté politique : des milliers de jeunes gens bien de chez nous défilent dans les rues, les joues barbouillées d'un signe *« égal »* comme dans égalité, et proclament que, si Leonarda n'est pas en cours chez nous, ils ne s'y sentent pas chez eux. Ainsi va le cours des choses qui épouse parfois le cours des classes, lesquelles comme on sait, ne sont pas toutes scolaires. Au vu de l'émoi – intervention de son Premier ministre, agenda bousculé du ministre de l'Intérieur, majorité aux abois –, le Président, confondant sans doute Kosovar et tarte aux poires, se décida à formuler une proposition d'égal compromis : la gamine à eux vient chez nous, ses parents à elle restent chez eux. On ignore ce qui était prévu pour le hamster ou le chien dont on suppose qu'ils existent. Sans doute auraient-ils pu, eux, bénéficier du geste d'humanité présidentielle. Etrangement, la gamine a décliné cette quasi-tentative de détournement de mineure, au prétexte bien de chez eux qu'elle ne voulait pas être séparée de ses parents. C'est pas chez nous qu'on verrait des choses pareilles, allez…

Pierre TARTAKOWSKY

TRAVAIL DOMINICAL
L'EXCEPTION, PAS LA RÈGLE !

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY A INTERDIT À DEUX ENSEIGNES DU BRICOLAGE D'OUVRIR LE DIMANCHE.

VINCENT ISORE / MAXPPP

Un salarié ne peut travailler plus de six jours par semaine, et au moins un jour de repos doit lui être accordé, en principe le dimanche (repos dominical), grâce à une loi du 13 juillet 1906 encore en vigueur. Le législateur a toutefois prévu des dérogations qui peuvent être permanentes ou temporaires. Il a également prévu des compensations obligatoires, notamment financières, pour les salariés appelés à travailler le dimanche. En 2011, 6,5 millions de salariés, soit 29 %, ont travaillé le dimanche, dont 3 millions (soit 13 % des salariés) de manière habituelle. Des abus sont régulièrement dénoncés par les organisations syndicales. Une belle victoire a couronné leur acharnement à se battre pour que l'exception ne devienne pas la règle : le tribunal de commerce de Bobigny a interdit à deux enseignes du bricolage, Leroy Merlin et Castorama, d'ouvrir le dimanche, sous peine d'une astreinte de 120 000 euros par magasin et par jour d'ouverture.

Pourtant, des enquêtes d'opinion sur cette décision montrent l'incompréhension de certains consommateurs, appuyés par des salariés qui affirment faire volontairement l'effort de sacrifier leur repos dominical pour une rémunération plus élevée. Mais, en réalité, le volontariat n'existe pas, car le contrat de travail implique un lien de subordination des salariés envers leur employeur. Le chantage au travail n'est pas un mythe dans un monde où le chômage est très important et où les salaires sont bas. Les batailles sont rudes : il a par exemple fallu cent quatre dimanches de grève pour que la direction de Dia Ed d'Albertville reconnaisse enfin *« le volontariat »* de ses salariés concernant le travail dominical. De plus, la loi du 10 août 2009 (dite loi Maillé) permet des dérogations dans les *« zones d'intérêt touristique »* ou les *« périmètres d'usage de consommation exceptionnelle »* (puces). Elle accroit les inégalités entre les territoires, les enseignes et les travailleurs. Enfin, aucune étude économique ne prouve que le travail dominical serait synonyme de croissance. La Cgt propose que le repos hebdomadaire dominical reste un repère collectif, gage de modernité de notre modèle social français, commun à la majorité des salariés. Il est un composant du « vivre ensemble ». C.P.

RETRAITES
JEUNES : AVANCÉES À CONFIRMER

FRANCOIS LAFITE / MAXPPP

A la mi-octobre, l'Assemblée nationale a amendé les articles 16, 17 et 18 du projet de réforme des retraites, en partie grâce à la mobilisation du collectif « La retraite, une affaire de jeunes », qui rassemble quatorze organisations de jeunesse et trois syndicats, dont la Cgt. Ainsi, deux stages de plus de deux mois, réalisés sous convention et ayant donc donné droit à une gratification d'au moins 436 euros mensuels, pourront être validés et rachetés comme trimestres cotisés, pour la somme de 300 euros par trimestre. Par ailleurs, en théorie, les jeunes salariés peuvent déjà racheter des trimestres correspondant à leurs années de formation initiale, à hauteur de douze trimestres maximum (à condition d'avoir validé un diplôme de niveau minimum bac plus quatre dans ce cas), et ce jusqu'à dix années après leur sortie du système scolaire. Mais le coût de ce rachat (de 2 200 et 2 700 euros par trimestre) est beaucoup trop élevé pour des jeunes diplômés qui doivent se loger, rembourser leurs prêts et dont les conditions d'entrée dans la vie active continuent de se dégrader. Seulement 1 % des jeunes salariés, généralement ceux des familles les plus aisées, ont jusqu'à présent eu recours au rachat de trimestres, et la nouvelle version du projet de loi vise à en inciter un plus grand nombre, en proposant une aide de 1 000 euros par trimestre, dans la limite de quatre trimestre. Ce barème doit toutefois être confirmé par décret, la somme totale à payer par trimestre, en dehors des deux validés par des stages, étant tout de même estimée à au moins 800 euros par trimestre, même avec l'aide… Les apprentis (377 000 actuellement), quant à eux, devraient enfin pouvoir valider leur temps d'apprentissage, en fonction de critères pas encore détaillés. L'Ugict, particulièrement active auprès des élus, et qui leur a présenté ses propositions d'amendements dans une lettre cosignée avec l'Unef, la Fsu, Solidaires et l'Unl lycéenne *(cf. <ugict.cgt.fr>)*, estime que ces avancées ne constituent pas un signe suffisant en direction des jeunes, quand on leur demande à la fois d'être qualifiés pour assurer l'avenir de la France et de cotiser au minimum quarante-trois ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Au tarif actuel, le droit à la retraite à taux plein avant soixante-sept ans va devenir un privilège de riche. D'autant que d'autres questions, comme la participation financière des entreprises ou la prise en compte des périodes de chômage non indemnisé pour les jeunes juste sortis du système scolaire, doivent être débattues. Le Sénat doit clarifier le texte pour que les jeunes se sentent réellement intégrés au contrat entre générations. V.G.

LOW COST
RYANAIR CONDAMNÉ POUR TRAVAIL DISSIMULÉ

Ryanair a été condamné par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence à payer 200 000 euros d'amende et près de 10 millions de dommages et intérêts aux parties civiles, notamment les organismes de sécurité sociale (4,5 millions d'euros), les caisses de retraite (3 millions) et de chômage (450 000 euros), et des syndicats de personnels navigants. La compagnie irlandaise a en effet employé cent vingt-sept personnes de sa base de Marseille avec des contrats irlandais, entre 2007 et 2010. Légalement, ce sont des contrats français qui devaient les lier, car un décret de 2006 impose aux compagnies étrangères d'appliquer le droit de travail français si leurs salariés sont attachés à une base située en France. Or l'activité du personnel de Marseille n'avait été enregistrée ni au registre du commerce, ni à l'Urssaf. De plus, la compagnie aérienne n'avait pas non plus rempli de déclaration fiscale en France. C'est donc sur le chef de *« travail dissimulé »* que les juges se sont prononcés. Ryanair fera appel *« contre une décision négative et toute tentative des autorités françaises d'exiger le remboursement des cotisations sociales qui ont déjà été entièrement payées en Irlande »*.

C.P.

SOPHIE SPITERI / MAXPPP

PRIX NOBEL DE PHYSIQUE : ET LE TRAVAIL COLLECTIF ?

6 000 **c'est le nombre de chercheurs et physiciens qui, depuis des années, travaillent et signent des articles ayant abouti, en juillet 2012 au Cern (Centre européen de recherche nucléaire, près de Genève), à la confirmation de l'existence du boson de Higgs, la fameuse particule qui donne sa masse à la matière. Le prix Nobel de physique a été attribué à Peter Higgs et François Englert qui, à quelques mois de distance, en 1964, avaient émis cette hypothèse qui résolvait un problème crucial de la physique moderne. Mais, en n'y association pas le Cern, ils ont laissé passé l'occasion de rappeler que les découvertes sont aussi le fruit de coopérations, d'échanges et de mises en commun de moyens, modèle particulièrement bien représenté par le laboratoire européen de physique des particules.**

TÉLÉCOMS

LES MAUVAIS CHOIX D'ALCATEL-LUCENT

IAN LANGSDON / MAXPPP

Le 15 octobre dernier, les salariés de l'équipementier télécoms Alcatel-Lucent, ingénieurs, techniciens, ouvriers venus de Toulouse, Rennes, Ormes ou Nantes, ont manifesté à Paris pour dénoncer le plan de restructuration du groupe annoncé une semaine plus tôt, le sixième depuis 2006, date de la fusion avec l'américain Lucent ; le 22 octobre, toujours à l'appel de l'intersyndicale (Cgt, Cfdt, Cfe-Cgc), ils devaient à nouveau manifester à Nantes, autre lieu touché par le plan avec le site d'Orvault. Ce sont en tout dix mille suppressions d'emplois dans le monde qui ont été annoncées, la direction affichant un objectif de réduction des coûts fixes de plus de 10 % d'ici à 2015. En France, neuf cents postes sont concernés, ce qui représente 10 % de l'effectif ; neuf cents autres seront *« redéployés »*, notamment sur les sites de Villarceaux et de Lannion. Si les sites d'Eu et d'Ormes devraient être cédés, ceux de Toulouse et de Rennes devraient fermer. *« La succession de cinq plans de suppressions d'emplois depuis 2006 n'a pas amélioré la situation financière du groupe. Pourquoi ce sixième plan y parviendrait-il ? »* s'interrogent les délégués Cgt du groupe.
Voici en effet plusieurs années que les syndicats, et notamment la Cgt, alertent sur les choix industriels et sociaux du groupe franco-américain qui, au fil des plans de restructuration et d'externalisation, se sont traduits par une perte de compétences sur l'ensemble du processus industriel. Alors que, pour la Fédération Cgt de la métallurgie, *« il faut au contraire toute faire pour conserver les savoir-faire, les capacités humaines et productives, particulièrement dans une industrie technologiquement en évolution permanente »*. La direction a annoncé un recentrage des activités sur des produits *« innovants »*, dont ceux liés au très haut débit. Mais la Cgt prévient : ces produits *« ne naîtront pas sur des friches, les salariés veulent continuer à chercher, à produire. Ils ont des propositions et ont besoin de visibilité à long terme »*. Pour sortir le groupe de la situation critique qu'il connaît aujourd'hui. C.L.

AIR FRANCE

SUPPRESSION DE 1 826 POSTES

Air France a présenté un plan de départs volontaires (Pdv) des personnels au sol pour 2014, représentant 150 millions d'euros d'économies. Il concernera 1 826 « équivalents temps plein » répartis entre Roissy-Charles-de-Gaulle (582) et la province (591), notamment Marseille (188), Nice (104) et Toulouse (101) qui perdront 20 % de leurs effectifs. Il prévoit aussi la suppression de 282 postes dans le cargo, 128 à Orly, 145 dans les fonctions « support » et 98 dans d'autres branches. Les personnels navigants ne sont pas épargnés : le plan de départs volontaires « Transform'2015 » concernant les pilotes (350), hôtesses et stewards (700) sera présenté lorsque le Pdv en cours sera terminé. La Cgt dénonce la fermeture inévitable des bases de province dans ce deuxième plan social en un an. Elle souligne que le gouvernement, premier actionnaire du groupe, l'encourage dans ce virage *low cost* en l'aidant à mettre en place son plan de dépeçage de l'entreprise. Elle note enfin que la contribution annuelle d'Air France à l'économie française est de plus de 26 milliards d'euros (1,4 % du Pib français) avec 55 000 salariés et près de 300 000 emplois induits. Elle propose que se tiennent rapidement des Assises du transport aérien. C.P.

ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

TRAVAIL SOCIAL

UNE CONSULTATION NATIONALE

Comment les travailleurs sociaux vivent-ils leur travail aujourd'hui ? Quelles sont leurs propositions pour améliorer les conditions de travail ? L'Ugict-Cgt, au travers de son collectif national « Professionnels du travail social », vient de lancer une consultation nationale sur le contenu, le sens et la finalité du travail des travailleurs sociaux. Cette consultation s'inscrit dans le contexte des « Etats généraux du travail social », issus du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Quatre grandes parties structurent le questionnaire mis en ligne [1] : l'emploi et le parcours professionnel (« Comment envisagez-vous votre avenir professionnel ? ») ; les conditions et l'organisation du travail (« Pouvez-vous négocier vos objectifs de travail ? ») ; le sens et la finalité du travail (« Quelles mesures pourraient rendre votre travail plus motivant ? ») ; la reconnaissance professionnelle (« Quelle est votre appréciation du système d'évaluation ? »). A travers cette consultation, il s'agit, pour l'Ugict-Cgt, d'*« imposer une autre conception du travail social et une reconnaissance légitime des qualifications »*. C.L.

(1) Pour répondre à l'enquête : <www.ugict.cgt.fr/enquete>.

QU'ILS REVIEN

Sortie le matin pour l'école, elle a été renvoyée le jour même au Kosovo. L'expulsion de la jeune Leonarda et de sa famille bouleverse et divise la France. Au-delà de son cas particulier et de celui de Khatchik, autre lycéen expulsé, ce sont les valeurs de fraternité et d'égalité qui sont en cause.

LA LOI, OU COMMENT S'EN DÉPATOUILLER...

Il a fallu une commission d'enquête pour que le Premier ministre, ému comme pas un, s'aperçoive que la loi avait été bien appliquée. Ce dont son ministre de l'Intérieur lui a su gré. La loi en question a réussi, en moins de cinq jours, à déclencher une crise au sein du gouvernement, à provoquer une déclaration de la compagne du président de la République, à bousculer l'agenda du ministre de l'Intérieur, à déclencher des interpellations au Parlement et à ridiculiser un président de la République s'emmêlant les pinceaux. Une véritable loi de désordre public.

OLIVIER CORSAN / MAXPPP

ILS NE SONT PAS EN COURS ? NOUS NON PLUS

Plusieurs milliers de lycéens et d'étudiants ont défilé à Paris et en province en soutien à Leonarda et Khatchik, deux élèves expulsés l'avant-veille des vacances scolaires. Ils ont été rejoints par des parents d'élèves, des membres de Resf (Réseau éducation sans frontières), des professeurs et des responsables de la Ligue des droits de l'homme. De très nombreux manifestants avaient tracé sur leurs joues le symbole mathématique *« égal »* pour signifier leur volonté de défendre le droit à l'éducation pour tous. En région, douze mille lycéens ont également manifesté à Marseille, Grenoble, Angers, La Rochelle et Avignon.

LE RACISME ET LES BONNES INTENTIONS

Après les sorties de Manuel Valls contre les Roms qui *« n'ont pas vocation à s'intégrer dans notre pays »*, l'expulsion de la famille de Leonarda a fonctionné comme un électrochoc, 65 % des Français condamnant une éventuelle annulation de cette mesure.
Une façon comme un autre de valider que, à force de stigmatisations et de clichés, on renforce bel et bien les thématiques d'exclusion chères à l'extrême droite, au lieu de les combattre de face. La proposition surréaliste faite par François Hollande à la jeune Leonarda de rentrer en France sans sa famille ne fait que confirmer que ce sont bien les bonnes intentions qui pavent les rues de l'enfer. La République, elle, a besoin de bonnes lois.

CREDIT

RETRAITES : UNE RÉFORME QUI

DR

Les timides avancées issues du débat parlementaire ne changent rien au regard des grands équilibres qui structurent la réforme des retraites : l'allongement de la durée de cotisation et la question du financement, avec une mise à contribution des seuls salariés et retraités.

ENTRETIEN
AVEC
ÉRIC AUBIN
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL
EN CHARGE DES RETRAITES

L'allongement de la durée de cotisation va donc pénaliser particulièrement les jeunes, mais aussi les femmes, en éloignant la perspective d'une retraite complète, ce qui viendra encore dégrader le montant des pensions.

– Options : ***C'est d'extrême justesse que les députés ont adopté, le 15 octobre dernier, le projet de loi portant réforme des retraites, alors qu'il devait être examiné au Sénat à partir du 28 octobre. Quelle analyse faites vous, pour l'heure, des débats parlementaires ?***

– Eric Aubin : La Cgt attendait du débat parlementaire sur la réforme des retraites qu'il revienne sur le cœur de cette réforme. Et, en premier lieu, sur l'allongement de la durée de cotisation portée à quarante-trois ans pour la génération née en 1973. Cette génération est aujourd'hui au travail, et l'on a déjà une idée précise de son parcours : à trente ans, elle totalisait en moyenne trente trimestres de cotisations. Pour cette génération, la retraite à soixante-deux ans à taux plein serait hors de portée, puisqu'il lui faudrait continuer à travailler jusqu'à soixante-cinq ans et demi, à la condition d'avoir eu une carrière complète. L'allongement de la durée de cotisation va donc pénaliser particulièrement les jeunes, mais aussi les femmes, en éloignant la perspective d'une retraite complète, ce qui viendra encore dégrader le montant des pensions.

Second point de profond désaccord : la question du financement. Par un tour de passe-passe, le gouvernement a déconnecté le financement des retraites de la réforme du financement de la protection sociale dans son ensemble. Le projet est ainsi de compenser intégralement l'augmentation du taux de cotisation « retraite » (0,3 %) par un transfert des cotisations « famille » sur le budget de l'Etat. C'est ce que réclament depuis longtemps les employeurs au prétexte que cette cotisation financerait un droit universel ; et, lors de l'université d'été du Medef, Pierre Moscovici a pris devant eux un engagement très fort en ce sens. Si bien que la réforme fait peser l'ensemble des efforts de financement sur les seuls salariés et les retraités. Cela explique pourquoi la Cgt a parlé d'une réforme inéquitable. Elle le reste, et on ne peut en rester là : à côté, les quelques avancées obtenues lors du débat à l'Assemblée, dues essentiellement aux luttes et à l'action syndicale, ne compensent pas les équilibres structurants du texte.

– Quelle est la véritable portée des amendements votés par les députés ?

– Prenons, dans un premier temps, la question de la pénibilité avec l'adoption d'un compte personnel de prévention. Pour la Cgt, le projet de loi pouvait donner lieu à de sérieuses améliorations, notamment en ce qui concerne les salariés de plus de cinquante ans aujourd'hui en activité et ayant eu un métier pénible. Le débat a bien permis d'ouvrir une dérogation pour ceux qui auront cinquante-deux ans – et non cinquante-sept ans – à la date d'entrée en vigueur du dispositif, à compter du 1er janvier 2015, mais ils ne pourront gagner au maximum que trois trimestres, c'est-à-dire escompter un départ à soixante et un ans et un trimestre. Cela reste très symbolique, alors que nous revendiquons un droit à un départ anticipé à partir de cinquante-cinq ans. Nous craignons une forte désillusion des salariés. Le gouvernement fait de la communication lorsqu'il affirme que 20 % d'entre eux sont potentiellement concernés par le dispositif de pénibilité. Il faut en effet savoir que de nombreux éléments sont renvoyés à des décrets, dont la rédaction sera cruciale pour déterminer la porte réelle des nouvelles modalités de prise en compte de la pénibilité. C'est ainsi par décret, à titre d'exemple, que devront être définis les seuils d'exposition aux facteurs de risque.

RESTE INÉQUITABLE

Sur la question des jeunes, les avancées, en particulier pour les apprentis, restent là aussi très limitées au regard des situations vécues par la jeunesse. C'est le cas sur les stages ou le rachat des années d'études. Le texte ouvre la possibilité, par exemple, de racheter quatre trimestres correspondant aux années d'études à un tarif préférentiel si le jeune, par ailleurs, n'a pas bénéficié de la mesure sur les stages : d'une part, cela ne suffira pas pour partir à soixante-deux ans ; d'autre part, ce rachat devra se faire dans les cinq à dix ans suivant la fin des études, c'est-à-dire à un moment où les jeunes ont d'autres priorités financières, comme le logement ou la remboursement des prêts étudiants. Rappelons que ce n'est en moyenne qu'à partir de cinquante ans que les salariés ont la capacité de se construire une épargne.

– Le débat a-t-il permis des avancées sur la réduction des inégalités de pension entre les femmes et les hommes ?

– Sur ce sujet sensible, comme sur beaucoup d'autres, de nombreuses décisions sont renvoyées à des décrets. C'est le cas, par exemple, de la refonte de la majoration de 10 % pour trois enfants : un rapport devra, dans les mois qui viennent, formuler des propositions pour que la majoration actuelle soit attribuée de manière forfaitaire dès le premier enfant, et c'est un décret qui définira le montant du forfait. Pour le gouvernement, il s'agit de revenir sur un dispositif qui profitait aussi aux hommes, dans la mesure où, notamment, cette majoration était non assujettie à l'impôt. C'est en ignorer les origines : la majoration a été mise en place parce que les femmes et les hommes ayant eu trois enfants ont moins de capacités financières pour se constituer un patrimoine. Non pour corriger les inégalités de pension entre les hommes et les femmes ; il y a d'autres mesures à prendre pour cela. Avec cette refonte, associée à la réforme des cotisations « famille » en préparation, c'est bien une remise en cause de la politique familiale qui est en cours. Ajoutons à cela que l'on ne connaît pas le montant du forfait et qu'il est probable que ce forfait minore le pouvoir d'achat de nombreuses femmes retraitées.

– Qu'en est-il du report de six mois de la revalorisation des pensions ? Quels seront ses effets ?

– Dans un premier temps supprimé *« par erreur »* par les députés, ce report a été finalement adopté. Il s'agit de décaler au 1er octobre la revalorisation annuelle qui devait intervenir au 1er avril, elle-même décalée par rapport au 1er janvier… Cette mesure, qui est loin d'être seulement technique, va être très impopulaire : elle va chaque année amputer le pouvoir d'achat des retraités, le gouvernement escomptant ainsi une économie de 1,4 milliard d'euros. Nous ne sommes d'ailleurs pas à l'abri que cette mesure soit reprise dans les régimes de retraite complémentaire. Seuls les titulaires du minimum vieillesse, soit environ six cent mille personnes sur quinze millions de retraités, ne seront pas pénalisés par ce report. Ce qui soulève un débat de fond : qu'est-ce qu'une petite retraite ? Je rappellerai que, selon les travaux du Cor (Conseil d'orientation des retraites), la pension s'élève en moyenne à 1 246 euros dans le régime général, à peine 800 euros en moyenne pour les femmes… Amputer le pouvoir d'achat de ces retraités ne règlera rien et sera contre-productif en termes de consommation, de croissance et donc d'emploi. Il faut au contraire revenir sur les mesures des réformes précédentes qui ont fait chuter le niveau des pensions et qui continuent à produire leurs effets négatifs (indexation des pensions sur les prix, passage des dix aux vingt-cinq meilleures années, automaticité entre gain d'espérance de vie et durée de cotisation…).

Il est possible de revenir à la retraite à soixante ans. Grâce à trois mesures de court terme : revenir sur les 200 millions d'euros d'aides accordées aux entreprises sans contreparties ; créer les conditions d'une réelle lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Nous pensons qu'il est possible de revenir à la retraite à soixante ans, à condition d'engager une vaste réforme du financement. Grâce à trois mesures de court terme : revenir sur les 200 millions d'euros d'aides accordées aux entreprises sans contreparties ; créer les conditions d'une réelle lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Une mesure qui, selon la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), permettrait de rapporter 10 milliards d'euros à l'horizon 2020. Parallèlement, nos propositions pour réformer le financement des retraites reposent sur trois mesures de fond : l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble des éléments de la rémunération, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises et la modulation des cotisations en fonction de la politique salariale et d'emploi. Nous devons gagner sur ces points.

Le 15 octobre dernier, jour de l'adoption du texte à l'Assemblée, avait lieu une manifestation parisienne dans le cadre de la journée nationale interprofessionnelle sur les salaires, l'emploi, les retraites et les conditions de travail [1] : plus de cent cinquante manifestations se sont tenues partout en France. C'est dans la recherche de l'unité la plus large possible, avec les organisations syndicales mais aussi les organisations de jeunesse, que nous allons poursuivre notre combat et notre travail d'information. Ce qui se joue, c'est le rôle et la place des retraités dans la société.

Propos recueillis par Christine LABBE

(1) A l'appel de la Cgt, de FO, de la Fsu et de Solidaires.

FRANÇOIS DESTOC / MAXPPP

BUDGET 2014

EFFORT COLLECTIF… EN FAVEUR DES ENTREPRISES

LE GOUVERNEMENT NE MISE PAS SUR LA REPRISE ET CHOISIT AVANT TOUT DE RÉDUIRE LES DÉPENSES. IL AUGMENTE TOUT DE MÊME SES RECETTES (NOTAMMENT LA TVA), PRENANT AUX MÉNAGES LES 10 MILLIARDS SUPPLÉMENTAIRES QU'IL VEUT REDISTRIBUER AUX ENTREPRISES.

Connues depuis la fin septembre, les orientations du budget 2014 se confirmaient alors que son vote était encore en cours, le 21 octobre. Au chapitre dépenses, c'est ceinture pour à peu près tout le monde. Le gouvernement veut, l'an prochain, réduire les dépenses publiques de 18 milliards d'euros (contre 30 en 2013), l'objectif à atteindre restant d'*«assainir»* les comptes en tendant vers les 3 % de Pib de déficit public (le résultat pour 2013 devrait avoisiner les 4,1 %, l'objectif pour 2014 est de 3,6 %). Quinze milliards d'économies seront directement le fait de restrictions budgétaires, les nouvelles recettes ne dépassant pas 3 milliards. De fait, il ne faudra guère attendre de politique ambitieuse susceptible de donner un coup de fouet à l'activité, le gouvernement tablant lui-même sur une croissance de 0,9 % et n'ayant rien annoncé – que ce soit du point de vue de la politique énergétique, du logement, de l'emploi – qui risquerait de mettre à mal le cap de la rigueur. L'emploi public est lui aussi touché : plus de 13 000 postes en équivalent temps plein seront supprimés, notamment à la Défense (7 881) ou au ministère de l'Economie et des Finances (2 564). Les régimes sociaux seront eux aussi mis à contribution : ils sont sommés d'économiser 5,8 milliards d'euros au total, dont 2,9 milliards pour la seule assurance maladie et près de 2 milliards pour le régime des retraites. Par exemple, la majoration de pension de retraite pour les parents de trois enfants ou plus sera désormais fiscalisée et devrait rapporter 1,2 milliard.

Côté recettes, alors que le gouvernement avait annoncé une pause fiscale, la ponction devrait également se poursuivre du point de vue de l'impôt sur le revenu. D'après la Direction générale des finances publiques, 940 000 contribuables de plus avaient dû payer des impôts en 2012 : un million supplémentaire de non-imposables devraient s'y ajouter en 2014 et ainsi contribuer à l'effort national à plusieurs titres, puisqu'ils devront du coup également payer la taxe d'habitation ou la redevance audiovisuelle. A cela s'ajoutera une hausse des taux de Tva, impôt injuste par définition puisque touchant tout le monde de la même façon, quel que soit son niveau de revenu, qui

devrait rapporter au moins 7 milliards. La baisse de la Tva (de 5,5 % à 5 %) sur les produits de première nécessité vient aussi d'être supprimée, mesure qui n'aurait peut-être pas été spectaculaire à la caisse des supermarchés mais qui devrait permettre à celle de l'Etat de récupérer 750 millions d'euros. Certaines aides aux familles ne seront quant à elles finalement pas supprimées, comme l'abattement pour frais de scolarité dans le secondaire. Mais la baisse du plafond du quotient familial, qui touchera 1,3 million de ménages – à hauteur de 64 euros par mois en moyenne – rapportera 1 milliard d'euros supplémentaire à l'Etat…

Dix milliards de plus à débourser pour les ménages

Au final de ces arbitrages, reste que les ménages seront mis à contribution, alors que les entreprises vont bénéficier de nouveaux cadeaux fiscaux. Le fameux Cice (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) devrait leur rapporter, dès 2014, quelque 10 milliards d'euros d'exonérations supplémentaires *« équilibréés »* par la hausse des taux de Tva, et sans doute le double dès 2015… Somme à distinguer du Cir, qui devrait leur rapporter 6 milliards, le tout sans qu'elles aient à se justifier de l'usage exact de ces allégements d'impôts, et alors que certaines enquêtes évaluent à des dizaines de milliards d'euros les sommes qu'elles arrivent déjà à éviter de verser à l'Etat par le biais de montages financiers illégaux ou d'optimisation fiscale… Le gouvernement avait reculé face à la mobilisation des *« pigeons »* sur la taxation accrue des plus-values mobilières. A y regarder dans le détail, il ajoute de la complexité et de l'opacité à la fiscalité des entreprises, en supprimant certains dispositifs et en en créant de nouveaux. Par exemple, la contribution sur l'excédent brut d'exploitation, qui devait être appliquée aux entreprises réalisant plus de 50 millions de gains, sera loin de compenser à hauteur de 2,5 milliards les aménagements d'autres dispositifs comme celui de l'impôt sur les sociétés. En définitive, il semble même que la pression fiscale sur les entreprises s'en trouve allégée de 2,2 milliards d'euros supplémentaires par rapport à l'année précédente. Le gouvernement s'était engagé à ce que la réduction des déficits publics repose pour un tiers sur les dépenses, pour un tiers sur les ménages et pour un tiers sur les entreprises : il s'avère urgent de lui fournir une calculette… Le débat se poursuit désormais au Sénat.

Valérie GÉRAUD

MONDIAL DE FOOTBALL 2022
DES OUVRIERS MORTS AU QATAR

Au Qatar, des ouvriers travaillent dans les pires conditions sur les chantiers de la Coupe du monde de football de 2022 : température de 50 °C, refus d'accès à l'eau potable, conditions sanitaires insalubres… Issus notamment du Népal, ils sont souvent payés avec des mois de retard ou ont vu leur passeport leur être confisqué pour les empêcher de fuir. Cette année, quarante-quatre ouvriers seraient décédés. La Confédération syndicale internationale (Csi) évoque pour sa part la mort de cent quatre-vingt-onze ouvriers népalais sur les mêmes chantiers en 2010. Les dirigeants de la Fédération internationale de football association (Fifa) se sont dits touchés par ces décès. Mais ils déclinent toute responsabilité, se contentant de renvoyer le Qatar aux siennes. Ils ont confirmé que la coupe du monde est maintenue, le débat se cristallisant autour du choix de la saison. Eté ou hiver.

BANGLADESH
GRÈVE DES OUVRIERS

En avril 2013, l'effondrement d'une usine au Bangladesh a fait plus de mille morts, obligeant le gouvernement à mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux rémunérations. En effet, les trois millions de travailleurs du textile gagnent 38 dollars en moyenne par mois (la moitié du salaire d'un ouvrier au Cambodge). Les syndicats ont demandé 100 dollars de salaire minimal. Sans succès, les patrons proposant une augmentation de 20 % au maximum. Or le Bangladesh compte quatre mille cinq cents usines, et le textile représente 20 milliards de dollars à l'exportation. A la mi-septembre, plus de vingt mille ouvriers ont fait grève, bloquant les routes et les usines, délaissant leurs machines, pour dénoncer leurs conditions de travail et demander des hausses salariales.

ABIR ABDULLAH / MAXPPP

UNION EUROPÉENNE / ÉTATS-UNIS
LIBRE-ÉCHANGE, ACCORD DANGEREUX

Les entretiens transatlantiques (Transatlantic Trade and Investment Partnership – Ttip) ont commencé en juillet et repris cet automne entre la Commission européenne et les Etats-Unis. Ce projet de création d'un grand marché unifié aux enjeux considérables devrait concerner huit cent millions de consommateurs. Au cœur des discussions : subventions agricoles, politiques de compétition, règles sanitaires et environnementales, règles sociales… Il est difficile de connaître dans le détail ces négociations et les positions défendues par la Commission européenne. Mais le risque d'une offensive des Américains pour parvenir à un accord qui servirait leurs intérêts au détriment des droits des travailleurs et de l'environnement est réel. Et risque de s'amplifier lors des prochaines réunions.

Double défi

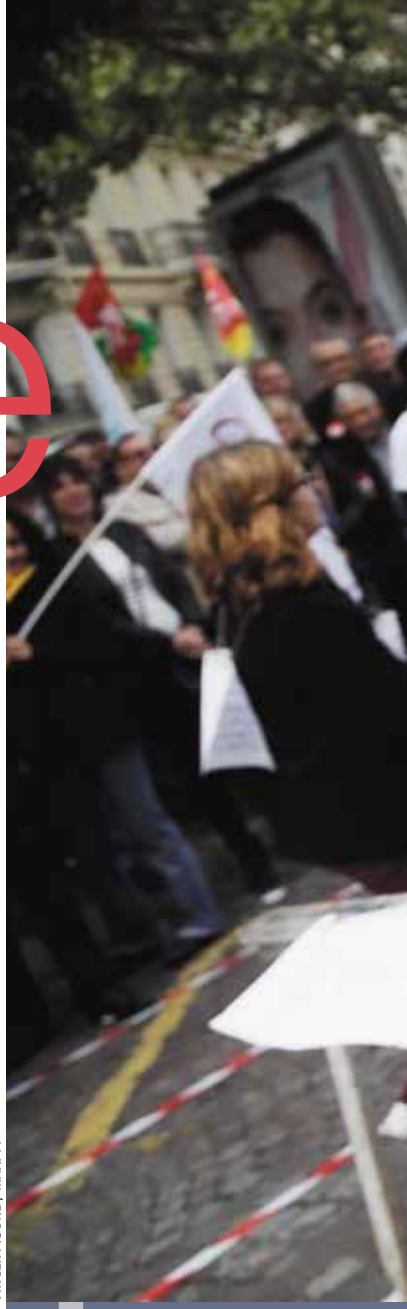

VINCENT ISORE / MAXPPP

Un bilan en demi-teinte

Pour la Cgt, les emplois aidés ne sont ni l'alpha, ni l'oméga d'une politique de l'emploi. Mais, dans le contexte présent d'un chômage de masse, la Cgt a obtenu que ces dispositifs répondent à quatre conditions : s'adresser à un public éloigné de l'emploi ; permettre l'accès à une formation qualifiante ; ne pas être à l'origine d'un effet de substitution ou « d'aubaine » ; enfin, garantir l'accès à un emploi stable et durable. Mais le bilan est en demi-teinte…

Le paradoxe étouffant de l'austérité

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les effets des politiques de rigueur exacerbée. Le Fonds monétaire international et l'Ofce en ont pointé les risques ; les mêmes gouvernements qui chantent les vertus du durcissement budgétaire ne cessent d'en réviser les termes et les objectifs. Pour autant, l'austérité est maintenue et réaffirmée, alimentant un véritable cercle vicieux dont les politiques publiques devraient au contraire permettre de sortir.

Aux deux bouts de la chaîne

Trop souvent, emploi et chômage sont « traités » l'un sans l'autre, quand ce n'est pas l'un contre l'autre. La Cgt oppose à ces dynamiques de fragmentation une approche d'ensemble partant des besoins de qualification pour tous et d'une conception de sécurité sociale professionnelle. Table ronde avec Marc Cohen-Solal, administrateur de l'Apec ; Christian Delboë, membre du bureau de l'Ugict, animateur du collectif formation initiale et professionnelle ; Hervé Chaillou, membre de la CE Ufict-Métallurgie, élu CE et animateur du collectif Ufict à la Snecma.

SOMMAIRE

EMPLOIS AIDÉS À LA PETITE SEMAINE ? PAGES 19-21
REPÈRES PAGE 22
POINT DE VUE DE ROMUALD BODIN CONTRÔLE SOCIAL : SOMMES-NOUS DE PLUS EN PLUS SURVEILLÉS ? PAGE 23
EMPLOI / CHÔMAGE QUELLES MARGES DE MANŒUVRE ? PAGES 24-25
TABLE RONDE PAGES 26-29

Ces formules ont un effet limité, dont s'inquiète la Cgt.

Emplois aidés
A la petite semaine ?

Confronté à un chômage ancien et en augmentation constante, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault met en œuvre différents dispositifs d'emplois aidés. Avec des résultats forts mitigés. Plus de cent vingt mille jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. Pour eux, le taux de chômage dépasse 45 % dans les quatre années qui suivent la fin de leurs études (contre 19 % pour les jeunes sortis de formation initiale). En 2011, cinq cent mille jeunes de seize à vingt-cinq ans sans diplôme n'étaient ni en emploi, ni en formation. En février 2012, 23 % des jeunes de moins de vingt-cinq ans étaient au chômage. Un an plus tard, ils étaient 26,2 %, soit soixante-dix mille de plus. Cette aggravation menace d'explosion un système incapable d'intégrer les forces vives.

Face à quoi le président de la République a opté pour une politique volontariste de réduction d'un chômage structurel en hausse constante depuis avril 2011 et qui touche surtout des jeunes éloignés de l'emploi. D'où la mise en place des emplois aidés – les « emplois d'avenir » – à la rentrée 2012, entrés en vigueur en novembre. Ces contrats devaient compléter les dispositifs existants, tels que le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) et le contrat unique d'insertion (Cui), destinés à des publics très défavorisés dans l'accès à l'emploi. Subventionnés pour une durée d'un à trois ans par l'Etat à hauteur de 75 % environ pour le secteur non marchand (35 % pour le secteur marchand), les contrats d'avenir doivent fournir des perspectives d'emplois en Cdd ou en Cdi aux jeunes de seize à vingt-cinq ans peu ou pas qualifiés, issus de quartiers en difficulté de type zone urbaine sensible (Zus) ...

Emplois aidés
A la petite semaine ?

••• ou de zones rurales enclavées. A la différence des « emplois-jeunes » (mis en place par Martine Aubry en 1997), ils sont couplés à une formation, destinée à renforcer l'employabilité de ces jeunes à l'issue de leur contrat. Le gouvernement table sur le fait que cent mille personnes en bénéficieront en 2013, chiffre augmenté de cinquante mille en 2014.

Pour les 45 % de jeunes qui ne sont ni en Cdi, ni sur des contrats de trois ans, c'est la « double peine ». Ils ont peu de chances de déboucher sur un emploi stable et peu de possibilités d'accéder à une formation qualifiante.

L'emploi aidé, ni alpha ni oméga

Il n'en demeure pas moins que ces formules ont un effet limité, dont s'inquiète la Cgt : *« Les emplois aidés ne sont pas une de nos revendications. La politique de l'emploi aidé ne peut être l'alpha et l'oméga d'une politique de l'emploi… »* indique ainsi Sophie Binet, membre du bureau de l'Ugict-Cgt et du bureau confédéral de la Cgt. Mais, *« dans un contexte de chômage de masse »*, la Cgt a pris ses responsabilités. Présente au moment de la première conférence sociale de 2012 puis lors du débat parlementaire qui a précédé la loi sur les emplois d'avenir, la Cgt a exigé et obtenu que ce dispositif satisfasse quatre conditions : être destiné à un public éloigné de l'emploi ; permettre aux bénéficiaires d'avoir une formation qualifiante ; ne pas être à l'origine d'un effet de substitution ou « d'aubaine » ; garantir l'accès à un emploi stable et durable.

Quels résultats après dix mois de mise en œuvre ? Un bilan d'étape a été fait par l'Assemblée nationale au début septembre 2013 : cinquante-deux mille cinq cents emplois d'avenir ont été prescrits. Vraisemblablement, l'objectif des cent mille emplois prévus sur 2013 devrait être atteint en décembre. Quantitativement, le pari du président de la République semble réussi. Qualitativement, la ventilation des publics en fonction du niveau semble également respectée : 19,9 % des contrats sont destinés à des jeunes de niveau inférieur au Cap et Bep ; 54,1 % de niveau Cap ou Bep avec ou sans diplôme ; 12,6 % de niveau baccalauréat sans diplôme ; 10,8 % de niveau baccalauréat avec diplôme ; 2,6 % de niveau baccalauréat et plus avec diplôme. En revanche, l'objectif des 20 % de jeunes résidant en Zus est loin d'être atteint : il était de 15,7 % seulement en septembre 2013 ; le déficit sera difficile à combler d'ici à la fin de l'année. De plus, seulement 10 % des jeunes sont recrutés en Cdi et 45,5 % sur des Cdd de trois ans.

De forts effets d'aubaine sont à craindre dans le secteur privé

Ces chiffres camouflent un danger réel : pour les 45 % de jeunes qui ne sont ni en Cdi, ni sur des contrats de trois ans, c'est la « double peine ». Ils ont peu de chances de déboucher sur un emploi stable et peu de possibilités d'accéder à une formation qualifiante. De plus, les emplois d'avenir dans le secteur marchand sont une entorse au système pensé à l'origine pour le secteur non marchand. Toutefois, en raison du faible démarrage des emplois d'avenir, le gouvernement a élargi les possibilités pour réussir le pari des cent mille contrats en 2013. Depuis le 15 avril dernier, la majorité des préfets de région a donc adopté des arrêtés étendant la possibilité de recourir à des emplois d'avenir dans le secteur marchand. Ces arrêtés ne comportent que peu de restrictions : la quasi-totalité des secteurs professionnels est concernée, et notamment les secteurs agricole et de la restauration. Pourtant, certains d'entre eux ne mentionnent ni une incitation au recrutement en Cdi, ni à la formation. Les conditions d'ouverture des emplois d'avenir au secteur privé sont donc très souples et laissent craindre de forts effets d'aubaine. En effet, seuls 40 % des employeurs dans le secteur non marchand et 25 % dans le secteur marchand

FABRISSA DELAVILLE / MAXPPP

GUILLAUME ROUJAS / MAXPPP

Les conditions d'ouverture des emplois d'avenir au secteur privé sont très souples et laissent craindre de forts effets d'aubaine.

s'engagent à faire accéder les jeunes recrutés en emploi d'avenir à une qualification. Or la formation qualifiante était une revendication majeure de la Cgt et une condition inhérente au succès du dispositif. Sa non-application pose un problème de taille.

Contrats de génération : une idée intéressante… mais gâchée !

Afin que ces emplois d'avenir ne soient pas *«un traitement social du chômage»*, comme le craint Sophie Binet, la Cgt formule plusieurs préconisations : l'obligation pour les structures publiques de recruter en Cdd de trois ans à temps plein, *«par exemple à la Ratp»*, et pour les structures privées de recruter en Cdi à temps plein ; pour les employeurs du secteur marchand, garantir une formation qualifiante au jeune ; suivre le jeune à l'issue du contrat de façon à garantir la pérennisation de l'emploi ; pérenniser les moyens accordés aux missions locales, qui doivent jouer un rôle essentiel. Dans le cadre du budget 2014, la Cgt sera attentive à ce que les 30 millions d'euros de dotation supplémentaire aux missions locales soient reconduits de façon à assurer la montée en charge et le suivi des emplois d'avenir. Par ailleurs, elle exige que, dans le cas où l'engagement de formation n'aurait pas été suivi, les aides publiques soient remboursées, conformément à la loi.

Outre les emplois d'avenir, le gouvernement a imaginé les contrats de génération – dont les modalités ont été définies par la loi du 1er mars 2013. L'objectif est l'emploi des jeunes en Cdi, le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors et la transmission des compétences et des savoir-faire, moyennant une aide de l'Etat de 4 000 euros par «duo», automatique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, ou soumise à un accord collectif ou après adoption d'un plan d'action ou encore par accord de branche pour celles de cinquante à trois cents salariés. Les groupes de plus de trois cents salariés doivent également adopter un accord ou un plan d'action, faute de quoi ils seront soumis à une pénalité. Des négociations ont été menées. Mais, *«s'il y a bien une obligation de négocier, il n'y a pas d'obligation d'aboutir à un accord, ni d'évaluer le dispositif»*, déplore Sophie Binet. *«Je n'ai vu aucun bon accord qui pourrait servir de référence»*, poursuit-elle. Ces négociations ne sont pas associées à un dispositif légal contraignant ; les propositions du patronat se limitent bien souvent à des déclarations d'intention, comprenant peu d'engagements chiffrés et se situant même parfois en deçà des accords seniors.

Le contrat de génération a néanmoins pour avantage de permettre l'ouverture de négociations sur l'emploi des jeunes et des seniors. Pour ce qui est des jeunes, c'est une première qui ouvre une brèche. Il est donc nécessaire de *«construire un rapport de forces»*, martèle Sophie Binet, en vue de contraindre l'employeur, par exemple à travers une campagne de pétitions de masse, à prendre des mesures concrètes en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors. Et cet objectif ne sera atteint que si le gouvernement crée les conditions d'un redémarrage économique durable en rompant avec les politiques d'austérité. Et ça…

Claire PADYCH

DES NÉGOCIATIONS ONT ÉTÉ MENÉES. MAIS, S'IL Y A BIEN UNE OBLIGATION DE NÉGOCIER, IL N'Y A PAS D'OBLIGATION D'ABOUTIR À UN ACCORD, NI D'ÉVALUER LE DISPOSITIF.

ENTREPRISE
DU BONHEUR… EN PEAU DE CHAGRIN

Les salariés souhaitent faire *«du bon travail»*; c'est ce que confirme un sondage d'*Entreprise et Carrières* sur la qualité de vie au travail, réalisé par Csa. Le fait de gagner de l'argent n'est évoqué qu'en quatrième place, derrière le *«bon travail»*, *«faire ce que l'on aime»* et *«être/se sentir utile»*. Les managers de proximité et les chefs de projets transversaux sont parmi les plus nombreux à attacher de l'importance à cette qualité de vie, dans laquelle ils voient une *«capacité de résister à la crise pour l'entreprise»*. Une double appréciation qui ne doit pas faire l'unanimité, puisque l'on constate un sentiment global de dégradation, plus ou moins accentué, selon le degré de *«reconnaissance»* de la contribution personnelle. C'est ainsi que les cadres supérieurs et les cadres dirigeants sont 28 % à estimer que la qualité de vie au travail s'est dégradée, 38 % dans les postes de production. Même constat tiré par un sondage Viavoice paru mercredi 9 octobre: les actifs se disent majoritairement heureux dans leur travail mais regrettent la détérioration des relations en entreprise et jugent la situation urgente; 74 % des actifs considèrent qu'il y a eu dégradation et 89 % estiment *«urgent»* d'y remédier. On retrouve en toile de fond un fort sentiment de précarité au travail, *«qui pourrait favoriser le repli sur soi»*, estime l'étude, qui pointe aussi *«une pression de plus en plus forte en matière d'objectifs (notamment financiers) et enfin une baisse de l'optimisme général au sein des entreprises comme de la société, même si paradoxalement 58 % des actifs se déclarent heureux au travail»*.

TRANSFORMATIONS
PENSER L'ÉMANCIPATION DU TRAVAIL

Le travail a changé. Face à ces mutations et à la crise, de nouvelles questions sont posées aux salariés, aux syndicats comme au patronat. Des cadres anciens ont éclaté, la précarité s'est installée, l'entreprise s'est remodelée, la rentabilité financière à court terme a imprégné les manières de s'organiser. Des contradictions nouvelles sont apparues: la résistance des salariés soucieux de bien faire leur travail a mis en évidence les dysfonctionnements engendrés par des stratégies aveugles et incapables de répondre à cette envie tenace d'être écouté et reconnu. Le rapport capital/travail a subi des inflexions très fortes depuis trente ans. La rémunération accrue du capital a conduit à des destructions massives d'emplois. L'enjeu du travail s'en est trouvé effacé. *Pour quoi nous travaillons? (voir «biblio» ci-contre)* met en évidence que l'appropriation du travail par les salariés contient un fort potentiel d'émancipation et conduit à affronter la question de l'emploi de façon plus offensive. Ce livre aide à la construction d'une argumentation sur l'enjeu du travail et à bien détailler l'évolution du rapport capital/travail sur trente ans. C'est un livre incarné, qui part des expériences. Certaines sont relatées, comme celle de Renault Sandouville ou celle de la Défense. Le livre aborde la question des retraites et montre que la Cgt est force de proposition en ce qui concerne le travail, et pas uniquement sur le champ de la revendication. Découlant d'une recherche collective de trois ans menée par la Cgt, intitulée «Transformation du travail et développement humain durable», ce livre, à plusieurs entrées, ouvre plusieurs portes pour donner des repères à tous les salariés afin qu'ils prennent la parole sur leur travail et se donnent les moyens de le transformer.

FORMATION
ENJEUX DE NÉGOCIATION

A quoi servira la négociation ouverte sur la formation professionnelle? Pour la Cgt, il s'agit d'affirmer un véritable droit opposable de chacun à une formation qualifiante et reconnue dans l'entreprise. Cela passe par un droit d'initiative, encadré par des garanties collectives, pour chaque personne en emploi ou exclue de l'emploi. A cette fin, elle propose la mise en œuvre d'un compte personnel de formation, universel et transférable tout au long de sa vie professionnelle. Se former plus, selon ses besoins, nécessite une formation débouchant sur une promotion professionnelle, avec notamment le gain d'au moins un niveau de qualification au cours de sa carrière, et de véritables propositions d'évolution du poste de travail au sein des entreprises ou de la branche professionnelle. Cette démarche suppose, ce que demandent toute les organisations syndicales, que celles-ci puissent négocier dans chaque entreprise le plan de formation afin d'élaborer les besoins en matière de formations prioritaires, indispensables au bon développement économique et social de notre pays. Cela devrait pouvoir se traduire dans les petites entreprises par la construction d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de la branche professionnelle et en lien avec le territoire.

biblio

POUR QUOI NOUS TRAVAILLONS?
JACQUES LÉGER ET CATHERINE GUASPARE (SOUS LA DIRECTION DE), AVEC LES CONTRIBUTIONS DE CATHERINE NÉDÉLEC, YVES BONGIORNO, JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU, NASSER MANSOURI-GUILANI, JEAN-FRANÇOIS NATON, PRÉFACE DE THIERRY LEPAON, EDITIONS DE L'ATELIER, SEPTEMBRE 2013, 176 PAGES, 15 EUROS.

L'ADIEU AU CHÔMAGE. NON, LES POLITIQUES N'ONT PAS TOUT ESSAYÉ, COLLECTIF, REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE, N° 13, LA DÉCOUVERTE, 16 EUROS.
Ce numéro de *Regards croisés sur l'économie* s'inscrit en faux contre le scepticisme ambiant et met en avant le rôle crucial joué par l'assurance chômage en temps de crise, quand la mode est à la dénonciation de ses «effets pervers».

web

- Pour des renseignements sur les carrières cadres: <www.apec.fr>.
- Pour des informations générales sur la gestion du chômage: <www.ires-fr.org>.
- Sur l'indemnisation des chômeurs: <www.unedic.org>.
- Sur la mesure du chômage, consulter <www.insee.fr> («Conjoncture», puis «Indicateurs de conjoncture».
- Le nombre d'inscrits à Pôle emploi se trouve sur <www.travail-emploi.gouv>.

MICHEL CLEMENTZ / MAXPPP

point de vue

ROMUALD BODIN
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ
DE POITIERS, LABORATOIRE GRESCO [1]

Propos recueillis par Claire PADYCH

Contrôle social : sommes-nous de plus en plus surveillés ?

Le contrôle social des individus et des populations est une constante dans l'histoire. Partout, des normes sont définies et leur irrespect est puni. Pourquoi cette surveillance et quelles formes revêt-elle aujourd'hui ?

« **Quelles sont les raisons** de la surveillance à laquelle nous sommes soumis ? Répondre à cette question implique au moins deux conditions qui organisent l'ouvrage collectif que j'ai dirigé. Tout d'abord, il semble nécessaire de définir ce qu'il faut entendre par contrôle social. Ensuite, il paraît difficile de ne pas se confronter à une question que se posent beaucoup de personnes aujourd'hui : ne serions-nous pas de plus en plus surveillés ?

» Concernant le premier point, j'ai tenté d'éclaircir un peu ce concept de contrôle social, car il n'a pas toujours eu exactement le même sens pour les chercheurs. Je me suis notamment efforcé de souligner les points de rencontre entre les deux grandes théories du contrôle social représentées par les fonctionnalistes et les conflictualistes. Les premiers, comme Durkheim, s'intéressent plutôt à la cohésion sociale. Ils insistent sur la diffusion et l'intériorisation des normes. Le contrôle social désigne donc ici le processus de fabrication du commun, du collectif, c'est un processus d'intégration. Les conflictualistes, par exemple Michel Foucault, s'intéressent moins, pourrait-on dire, à l'intégration qu'à l'exclusion. Ils montrent comment les sociétés, parce que normées, ne peuvent intégrer tout le monde et fabriquent en ce sens la déviance qu'elles pourchassent. Ils étudient les dispositifs de repérage, de punition et de "redressage" de ces "déviants". Ces deux approches que l'on oppose souvent sont en réalité les deux faces d'un même phénomène. Qu'il s'agisse d'éduquer, de socialiser, de surveiller ou de punir, il faut savoir ce qui "fait la différence" entre un adulte et un enfant, une femme et un homme, un employé et un employeur et, bien sûr, entre un bon et un mauvais employé, un bon et un mauvais élève, etc. D'où ma définition du contrôle social comme processus de désignation des différences socialement significatives. Tout le reste n'est que la conséquence de ce processus. Il varie avec la nature de ce dernier.

» Prenons un exemple : les personnes en situation de handicap. En France, leur nombre augmente. Pourquoi ? Parce que les différences socialement significatives (physiques, mentales ou comportementales) qui conduisent une personne à être aujourd'hui désignée comme handicapée ne sont plus les mêmes. Elles sont plus nombreuses ou plus larges. Or cette modification n'a pas que des effets quantitatifs. Elle a aussi des conséquences sur nos pratiques d'intégration et de cohésion, sur nos pratiques de surveillance et d'exclusion. Cela se voit très clairement au sein de l'Education nationale, où l'on observe dans le même temps un effort renouvelé d'intégration des élèves handicapés via l'idée d'inclusion scolaire et une multiplication des dispositifs de surveillance de la déviance scolaire (qu'elle soit cognitive ou comportementale).

» Je pense qu'il y a moins aujourd'hui une intensification du contrôle social qu'une transformation de ce contrôle. Mais cela ne signifie pas que cette évolution ne pose pas de problème, bien au contraire. Pour être un peu plus technique, je dirais que cette transformation du contrôle social se fait au profit de ses modes externes et fermés. Les normes et les règles tendent de plus en plus souvent à être imposées de l'extérieur, par d'autres que ceux qui vont devoir s'y plier, et à être de moins en moins négociées. Deux traits me semblent ainsi caractériser ces nouvelles formes de contrôle : une remise en question de la négociation démocratique et collective, d'une part, l'individualisation ou la psychologisation de la surveillance, d'autre part. Le "management par le développement personnel", destiné à "rendre autonomes les individus" en leur faisant croire qu'on leur laisse plus de marge de manœuvre, est caractéristique du second point. On assiste ainsi à un renforcement du contrôle dans les entreprises à travers la multiplication des objectifs, des normes et des procédures, individuellement intégrés par chaque salarié qui peut ainsi repérer lui-même s'il est sur "le bon chemin". L'autocontrôle imposé le fragilise, puisqu'il devient le seul responsable de sa possible "déviance" et entrave le collectif. D'ailleurs, même le droit du travail renforce aujourd'hui l'individu au détriment du collectif. »

(1) Romuald Bodin a dirigé l'ouvrage collectif *les Métamorphoses du contrôle social*, éditions La Dispute, 2012 *(lire page 51).*

Quelles marges de ma

Faire reculer le chômage et inverser sa courbe de croissance avant la fin de l'année 2013 ? L'objectif affiché par le président de la République sur TF1 n'a rien d'évident : il supposerait des ruptures avec quelques credo dominants.

Quand le Medef rassure, on peut s'inquiéter. A preuve, les recettes avancées par son tout nouveau président, Pierre Gattaz, concernant l'emploi. L'essentiel, nous dit-il, est de… faire confiance aux entreprises. Et à cette seule condition, il prévoit une baisse du chômage en dessous du seuil de 7 % d'ici à 2020. La confiance en question consisterait à *« libérer les énergies* […] *si on nous donne ce terreau, vous verrez fleurir de la créativité, des Pme, des Tpe, qui vont finir par embaucher »*. Pour alimenter cette énergie, Pierre Gattaz suggère au gouvernement qu'il pousse *« plus loin »* son plan d'investissement de 12 milliards d'euros sur dix ans, jugé *« intéressant, mais pas suffisant »*. Intéressant, le mot sonne juste. Enfin, et c'est la *« Medef touch »*, le patron des patrons écarte toute hypothétique velléité *« étatiste »* du gouvernement en préconisant qu'on laisse *« les entreprises choisir ce que sont les secteurs d'avenir. Les secteurs pointés sont très intéressants, nous sommes dans le vrai, mais que l'Etat ne devienne pas colbertiste »*. Autrement dit, que l'on ne contrôle pas l'utilisation des fameux 12 milliards. Par ailleurs, en observateur avisé de la scène sociale et de ses enjeux économiques, le président du Medef s'avoue préoccupé par ce phénomène trop sous-estimé à son gré : les chômeurs manifestent une fâcheuse propension à chômer. A quoi il entend opposer, non pas des créations d'emplois qui ne feraient, en quelque sorte, qu'accorder une prime au vice, mais la promotion de la vertu sous forme de *« dispositifs permettant aux chômeurs de rentrer plus vite dans la vie active »* ; autrement dit, par un *« système d'incitation »* reposant essentiellement sur un retour à la dégressivité des allocations dans le temps.

Austérité européenne : une conjoncture étouffante

Cet autoportrait d'un Medef « accro » à l'exonération – exonération du Code du travail, exonération fiscale, exonération de responsabilité sociale – augure mal des ruptures nécessaires pour sortir l'emploi de la crise financière et de l'urgence sociale. D'autant que les politiques d'austérité en Europe ont engagé des mécanismes de récession qui plombent une hypothétique reprise, alors même que le Fmi et l'Ocde ont sonné l'alarme, soulignant que *« seul un changement de cap dans la stratégie budgétaire européenne permettrait d'enrayer la hausse du chômage »*. Rien n'indique, malheureusement, que 2013 soit une année de rupture dans ce domaine.
Alors même que toutes les études attestent que le chômage n'a jamais reculé que dans un contexte de croissance soutenue et qu'il faudrait

donc renouer avec un minimum de croissance, l'Europe continue d'étouffer sous le joug d'un paradoxe absurde. Le Fonds monétaire international, que l'on peut difficilement soupçonner de keynésianisme échevelé, a gravement dénoncé les intégristes de la rigueur ; les mêmes gouvernements qui chantent les vertus du durcissement budgétaire ne cessent d'en réviser – plus ou moins publiquement – les termes et les objectifs. Pour autant, le dogme de l'austérité domine et s'amplifie, enfonçant solidairement les pays d'Europe dans une récession qui se manifeste par un recul d'activité et d'importants déséquilibres budgétaires.
Double peine, donc : l'austérité, d'une part, ne parvient pas à réduire l'endettement public et, d'autre part, alimente à échelle européenne la croissance du chômage, le ralentissement de la demande interne se combinant à celui de la demande des partenaires européens.

Sans attendre la reprise

Ce cadre contraignant, combiné à l'état d'esprit du Medef évoqué en début d'article, explique largement la dégradation soulignée par la statistique. Les données de Pôle emploi attestent ainsi

nœuvre ?

JEAN-PIERRE AMET / MAXPPP

Le dogme de l'austérité domine et s'amplifie, enfonçant solidairement les pays d'Europe dans une récession qui se manifeste par un recul d'activité et d'importants déséquilibres budgétaires.

d'une progression du chômage toutes catégories confondues : 11 % entre juin 2011 et juin 2012 pour la catégorie A (n'ayant pas du tout travaillé dans le mois) ; 5 % pour les catégories B et C (ayant eu une activité réduite durant le mois écoulé). Au total, le nombre d'inscrits à Pôle emploi est passé de 5 à 5,4 millions, ce qui représente une augmentation de 8,1 %. Un tel contexte explique la croissance continue – et préoccupante – du chômage de longue durée. D'après Pôle emploi, les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an constituaient quelque 30 % du nombre total et restaient au chômage en moyenne 390 jours ; ces chiffres sont montés à un effectif de 41 % pour une moyenne de chômage de 490 jours. Une telle croissance devient un enjeu en soi, dans la mesure où le chômage de longue durée est la matrice des découragés de l'emploi – ceux-là mêmes qui se retirent de la statistique –, des exclus du marché du travail et des futurs exclus tout court. A quoi répond une faiblesse de moyens, repérable par exemple à la pauvreté des aides allouées au secteur de l'insertion économique, pourtant décisif au vu de son rôle potentiel dans l'aide aux chômeurs de longue durée. Un peu comme si l'on baissait les bras devant une population jugée perdue en termes de rentabilité économique. Or, si la croissance atone constitue évidemment la pire conjoncture pour s'attaquer au chômage, elle ne saurait servir d'alibi à l'impuissance.

Une conjoncture économique et politique aussi dégradée appelle au contraire un surcroît de volontarisme ainsi que l'articulation de plusieurs niveaux d'intervention de la puissance publique et des acteurs sociaux, combinant la fiscalité, des plans ambitieux en matière de recherche et de formation, la revitalisation des territoires, entre autres par les services publics, la revalorisation du travail, par le biais des salaires et de la reconnaissance des qualifications, singulièrement des jeunes et, concernant les chômeurs, la pleine reconnaissance de leurs droits. La réduction du temps de travail, enfin, devrait redevenir un chantier prioritaire. Marqué par les anathèmes dont la droite – plus encore que le patronat – a stigmatisé le passage aux trente-cinq heures, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault se montre plus que timide sur la question. Or, au vu de la moyenne de la zone euro, la semaine de travail en France est aujourd'hui l'une des plus longues en Europe, et notre pays est celui qui a le moins diminué le temps de travail depuis la crise de 2008. Si l'on veut bien se souvenir, pourtant, entre 1998 et 2001, les trente-cinq heures se sont traduites par la création de deux millions d'emplois et une situation excédentaire des comptes sociaux. Au vu de l'ampleur du sous-emploi – du chômage aux contrats précaires de quelques heures par semaine –, la réduction du temps de travail, sous des formes qui peuvent être multiples, reste incontournable. Ce chantier est d'ailleurs inséparable de la modernisation-oxygénation des organisations de travail, de l'appropriation par les salariés des enjeux de formation et, au-delà même, de leur apport en termes de valeur ajoutée.

La jeunesse, dans ce cadre, devrait être l'objet de toutes les attentions, bien au-delà des politiques d'aide à l'emploi et à l'insertion sous forme de contrats – tels que les contrats d'avenir et les contrats de génération. Ces mesures atténueront vraisemblablement la dégradation mécanique du marché de l'emploi, mais elles s'accompagneront des habituels effets pervers (transferts générationnels, effets d'aubaine et de déqualification, notamment des jeunes diplômés et des salaires d'embauche), et surtout trouveront vite leurs limites en l'absence de croissance. A cet égard, l'économiste Philippe Askenazy pousse un cri d'alarme en pointant une inquiétante baisse du taux de poursuite des études, comme si les générations montantes avaient intégré l'idée que des études supérieures et l'obtention d'un diplôme n'étaient finalement que perte de temps. Et l'économiste de préconiser d'*« investir dans la poursuite des études. Or, pour y parvenir, la meilleure réponse serait de fournir massivement des bourses d'études »*.

Louis SALLAY

S'attaquer aux deux bouts de la chaîne

PARTICIPANTS
MARC COHEN-SOLAL, ADMINISTRATEUR DE L'APEC,
CHRISTIAN DELBOË, MEMBRE DU BUREAU DE L'UGICT, ANIMATEUR DU COLLECTIF FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE,
HERVÉ CHAILLOU, MEMBRE DE LA CE UFICT-MÉTALLURGIE, ÉLU CE ET ANIMATEUR DU COLLECTIF UFICT À LA SNECMA,
PIERRE TARTAKOWSKY, "OPTIONS".

L'emploi et son corollaire, le chômage, sont au cœur de toutes les préoccupations. Trop souvent pour être soit traités l'un sans l'autre, soit l'un contre l'autre. La négociation sur la formation professionnelle, la gestion sociale des chômeurs de longue durée illustrent ces tendances, auxquelles la Cgt oppose une démarche d'ensemble, partant des besoins de qualification pour tous et de sa conception de sécurité sociale professionnelle. Table ronde.

– Options: Vous êtes tous trois confrontés, à des titres divers, aux problématiques de chômage et d'emploi; en quels termes se posent-elles à vous?

– Christian Delboë: Dans le cas précis, c'est l'actualité qui décide; nous avons devant nous un rendez-vous important qui est celui de la négociation sur la formation professionnelle; il faut commencer par-là, dans la mesure où cette négociation passe avant celle de la convention Unedic qui portera sur les niveaux d'indemnisation du chômage en montant et en durée. Ce préalable, cette hiérarchie de négociation renvoient à un enjeu décisif pour le chômage et pour l'avenir des emplois. Nous sommes en effet confrontés à une volonté d'instrumentaliser la formation professionnelle au service de la mise à l'emploi des salariés peu ou pas qualifiés. En théorie, cela peut sembler logique, mais dans les faits cela implique une mise en opposition entre des salariés en poste, « formés » et donc sans besoins, à des chômeurs en situation d'urgence sociale. Bref, on se condamne au mieux à de l'adaptation et au pire à du traitement social du chômage; cette mise en concurrence est toxique pour tous. Concernant les chômeurs de longue durée, dont le nombre s'accroît et dont on sait que leur retour à l'emploi se pose en termes particuliers, il faut dénoncer la tentation des employeurs de s'en défausser sur les pouvoirs publics. Ces travailleurs privés d'emploi ont une histoire professionnelle, ils ont eu des employeurs, ils vivent sur des territoires où l'activité économique et productive continue. Ils doivent donc bénéficier, comme les autres, des offres de formation émanant des employeurs, via les offices paritaires collecteurs agréés. Le problème, c'est que ces derniers n'en formulent pas, considérant qu'un chômeur de longue durée ne constitue pas un investissement valable… D'une façon générale, nous lui opposons la conception d'une formation professionnelle de masse, qualifiante, débouchant sur des qualifications contribuant à sécuriser les parcours professionnels et, partant, à ouvrir des perspectives aux demandeurs d'emploi. Bien évidemment, cela doit s'articuler à la fois à une réflexion sur les besoins de financement et à une mise en œuvre territoriale d'une véritable gestion des compétences et des qualifications.

> LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ONT UNE HISTOIRE PROFESSIONNELLE, ILS ONT EU DES EMPLOYEURS, ILS VIVENT SUR DES TERRITOIRES OÙ L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIVE CONTINUE. ILS DOIVENT DONC BÉNÉFICIER, COMME LES AUTRES, DES OFFRES DE FORMATION ÉMANANT DES EMPLOYEURS, VIA LES OFFICES PARITAIRES COLLECTEURS AGRÉÉS.

– Marc Cohen-Solal: A l'Apec, nous nous occupons de l'emploi des cadres, à la fois en termes de prospective et de service rendu aux cadres demandeurs d'emploi ou de mobilité. L'actualité récente a été marquée par une tentative de dynamitage de l'Apec. Le patronat était tiraillé, à la fois tenté par une économie sur ses cotisations, la volonté de continuer à bénéficier des services de qualité rendus par l'Apec et la volonté de laisser la place à des acteurs privés. Nous avons réussi à sortir de cette situation par le haut en élaborant les termes d'un compromis autour de la notion mise en avant par l'Ugict de sécurité sociale professionnelle. Nous avions eu l'occasion de dire dans *Options*, il y a quelques années, que l'Apec que nous voulions devait être ouverte à tous les jeunes diplômés et à tous les cadres, du plus jeune aux seniors, du plus inséré au plus précaire, en intégrant toutes les formes d'insertion possibles dans l'emploi… Nous avons donc bâti une nouvelle offre de service qui rencontre un très grand succès; l'Ugict a été la première à soutenir cette démarche d'offre de service qui permet à tous ces publics d'avoir des services adaptés à la fois à distance ou de proximité pour mieux appréhender les possibilités d'emploi, qu'il s'agisse d'une recherche de mobilité ou d'une recherche d'emploi. L'Apec va poursuivre avec une nouveauté: l'offre d'emploi qualifiée, qui se présentera comme une sorte de labellisation Apec permettant à la personne qui examine l'offre d'avoir la certitude que les informations transmises sont exactes; le canevas comprend le niveau de qualification prévu par la convention collective, une fourchette de rémunération, le

PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

> L'APEC PRÉSENTE UNE NOUVEAUTÉ : L'OFFRE D'EMPLOI QUALIFIÉE, SORTE DE LABELLISATION PERMETTANT À LA PERSONNE QUI EXAMINE L'OFFRE D'AVOIR LA CERTITUDE QUE LES INFORMATIONS TRANSMISES SONT EXACTES : NIVEAU DE QUALIFICATION PRÉVU PAR LA CONVENTION COLLECTIVE, FOURCHETTE DE RÉMUNÉRATION, LIEU DE TRAVAIL, ETC.

lieu de travail, etc. Nous sommes donc résolument sur une ligne de valorisation des qualifications. Corrélativement, nous fournissons des études sur la situation de l'emploi ; nous venons d'en sortir une sur l'emploi des jeunes diplômés qui atteste d'un énorme problème à ce niveau-là et qui nous rappelle que nous pouvons faire le maximum, mais dans un cadre de choix macroéconomique très contraignant. Notre ambition, à cet égard, serait de voir l'Apec devenir participante à la création d'emplois de cadres, viables et qualifiés, en lien avec d'autres acteurs d'emploi, avec les régions… On va arriver à un moment où l'Apec va avoir des difficultés à répondre à une population qui a vocation à s'élargir : de plus en plus de cadres, les agents de maîtrise assimilés cadres… Comment poursuivre le développement, la coopération avec Pôle emploi, avec tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'Apec comme acteur social de l'emploi, ce qui n'est pas reconnu par la loi ? La loi sur la formation professionnelle ne mentionne même pas l'Apec, et cela passe évidemment aussi par des moyens. Comme c'est petit, c'est un lieu d'expérimentation.

– Hervé Chaillou : Je suis un pur produit de la formation professionnelle, puisque j'ai commencé comme ouvrier et que j'ai suivi une formation qualifiante au sein de la Snecma Corbeil pour arriver, via le baccalauréat et le Bts, à la qualification de technicien. Ce parcours m'amène à jeter un regard critique sur la façon dont les cursus scolaires dévalorisent les métiers de l'industrie, ce qui conduit à de réelles difficultés à trouver des qualifications ouvrières pointues chez les fraiseurs, les tourneurs, les ajusteurs et les chaudronniers. Le discours ambiant de survalorisation des qualifications ingénieurs aboutit à ignorer la réalité hautement qualifiée de postes ouvriers, qui correspondent en fait à des niveaux techniciens. Et cela doit être présent dans les négociations que nous allons avoir sur la formation professionnelle, en rappelant que l'employeur doit assumer ses responsabilités en la matière ; aujourd'hui, l'offre de formation vise uniquement l'adaptabilité aux postes, alors qu'elle devrait permettre au salarié de progresser. On sait que le groupe Safran embauche beaucoup ; il y a longtemps eu une sorte de parti pris d'embauches surqualifiées, un ingénieur pour un travail de technicien, au prétexte que *« qui peut le plus peut le moins »*. Syndicalement, on a alerté très tôt sur les limites d'une telle conception et, aujourd'hui, on perçoit un fléchissement de cette stratégie au bénéfice d'embauches plus diversifiées, inscrites dans une temporalité plus longue, avec semble-t-il le double souci d'assurer une pérennité plus soutenue des équipes et d'éviter des ruptures technologiques en reconstituant des collectifs qui marchent sur les trois pieds – ingénieurs, techniciens, ouvriers – et soient en situation d'innover, d'expérimenter et de produire. On a tous tendance, moi également, à dire à nos enfants d'aller le plus loin possible dans les études ; mais la question n'est-elle pas de veiller à ce que tous les niveaux de qualification se retrouvent justement rémunérés et considérés, avec des possibilités de progression qui ne soient pas handicapées par le niveau d'entrée dans l'emploi ? Aujourd'hui, par exemple, on se rend compte sur le terrain d'un traitement différencié des employeurs vis-à-vis des ingénieurs formés par voie d'apprentissage, un peu méprisés en quelque sorte. Est-ce fondé sur de vrais problèmes, lesquels ? Voilà des questions …

S'attaquer aux deux bouts de la chaîne

... auxquelles l'Apec devrait s'intéresser pour réduire tout traitement dévalorisant, y compris vis-à-vis des techniciens.

– Options : On a évoqué les enjeux de négociation sur la formation professionnelle ; est-il possible d'intégrer la défense de la qualification au service des objectifs de réduction du chômage, de longue durée compris ?

– Marc Cohen-Solal : Je crois réellement que les chômeurs de longue durée posent un problème en soi ; nous l'avons soulevé en conseil d'administration en nous alarmant d'une tendance à accepter une évolution vers la ghettoïsation de cette catégorie de chômeurs. Plus qu'une tendance, d'ailleurs, une volonté. Or on ne peut pas accepter l'idée que des gens n'auront plus jamais d'emploi ; en même temps, on sait que la tâche de réinsertion est extrêmement difficile, demande une énergie considérable pour une activité peu valorisée et que les volontaires ne se bousculent donc pas parmi les acteurs institutionnels. Ce n'est d'ailleurs pas toujours la formation professionnelle en soi qui est en cause, mais tout un travail de réparation sociale et psychologique, un peu comme après certains accidents du travail où il faut reconstruire une certaine estime de soi, personnelle et professionnelle, de la confiance dans les autres… C'est un défi pour nous, pour le syndicalisme, de ne pas accepter que des cohortes de gens, au prétexte qu'ils seraient « marginaux », soient enfoncés dans cette marginalité. C'est un choix de société au sens plein du terme, et il nous revient de refuser ces mécaniques, conscientes ou inconscientes, d'exclusion du travail. Ce qui revient à interpeller les employeurs en rappelant que l'emploi n'est pas un produit de consommation rapide, mais une construction sociale longue et durable.

– Christian Delboë : Nous devons viser la revalorisation des emplois occupés ; un article du Code du travail, jamais appliqué, stipule que tout salarié doit pouvoir, depuis 2009, progresser d'un niveau de qualification durant sa carrière professionnelle. Peut-être faut il remettre à l'ordre du jour de cette négociation la réalité d'une telle progression, avec la reconnaissance des grilles de classification et qu'on les relie aux qualifications. C'est un axe majeur. Un autre consiste à réaffirmer que la formation, le plan de formation soumis au CE sont des enjeux. Aujourd'hui, l'employeur en fait ce qu'il veut, alors qu'il revient aux salariés de s'approprier ce plan afin de se doter d'une vision claire de l'avenir de l'entreprise et, partant, de l'emploi, celui d'aujourd'hui comme ceux de demain.

> L'EXTERNALISATION A CRÉÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES SPÉCIALISÉS ET SOUS-RÉMUNÉRÉS EN MÊME TEMPS QUE DE L'EXCLUSION, D'ABORD PROFESSIONNELLE, PUIS SOCIALE. IL NOUS FAUT RÉFLÉCHIR À DES MÉCANIQUES D'INVERSION DE CE PROCESSUS ET FAVORISER TOUT CE QUI PEUT RAMENER À DES COLLECTIFS DE TRAVAIL PÉRENNES.

Marc Cohen-Solal.

– Hervé Chaillou : Je ne partage pas tout à fait la même expérience sur le plan de formation et le rôle des employeurs. Mon expérience de délégué au CE, c'est que l'on a une commission formation qui fonctionne, qui se réunit régulièrement avec la direction et que des informations passent ; sur les problèmes, sur les besoins, sur l'entreprise. Et qu'il y a une écoute, même si elle est souvent implicite. Par exemple, notre direction avait sous-évalué la formation des jeunes arrivants, soit six cents personnes en deux ans. Ces nouveaux arrivants ont évidemment besoin d'un minimum, qui avait été sous-évalué au départ, faute d'élaboration collective avec les délégués du personnel. Le message est passé, parce qu'il se basait sur le ressenti majoritaire des salariés, anciens comme nouveaux. Sur le plan de formation, on intervient, on appuie là où ça fait mal, et des rectifications suivent, tout simplement parce que nos remarques et demandes expriment les intérêts et les inquiétudes des salariés. Sur les chômeurs de longue durée, il faut marteler l'idée que les entreprises ne peuvent échapper à leur responsabilité sociale ; qu'elles ne peuvent pas évacuer les « accidentés économiques », victimes des stratégies d'entreprise. Cette proposition a un lien avec le fait que les entreprises se sont restructurées en externalisant leurs contraintes, salariales ou autres. Car cette externalisation a créé des acteurs économiques spécialisés et sous-rémunérés en même temps que de l'exclusion, d'abord professionnelle, puis sociale. Il nous faut réfléchir à des mécaniques d'inversion de ce processus et favoriser tout ce qui peut ramener à des collectifs de travail pérennes.

– Options : Vous abordez chacun la lutte pour l'emploi à partir d'un vécu, d'une situation propres ; peut-on envisager – et comment ? – de dépasser les approches strictement institutionnelles ou

limitées à l'entreprise au bénéfice d'un « travailler ensemble » ?

– Hervé Chaillou : Il est naturel que chacun parle d'où il est et affronte les problèmes qui y sont posés ; mais chaque acquis dans ce domaine peut être articulé à d'autres et nourrir une pédagogie, voire une dynamique. Nous avons longtemps eu, chez nous, une école professionnelle qui produisait annuellement quelques dizaines de tourneurs, ajusteurs, fraiseurs et même des chaudronniers. Cela permettait de disposer d'un vivier qui préparait un Cap de dessinateur industriel afin d'intégrer les bureaux d'études. Chaque année, l'entreprise pouvait ainsi intégrer une quarantaine de jeunes sur des emplois que l'on a aujourd'hui des difficultés à pourvoir, et cela permettait corrélativement d'avoir une pyramide des âges cohérente. Jusqu'au jour où l'entreprise a décidé de fermer l'école et de passer par le Cfa du coin. On a donc beaucoup de ces jeunes qui viennent effectuer des stages, sont en contact avec des tuteurs, ce qui est très bien. Mais comme ils ne font plus partie de l'école Snecma, ils ne sont pas embauchés en fin de cursus. La Cgt, aussi bien le syndicat ouvrier que le syndicat Ufict, a donc décidé de faire pression, depuis plusieurs années. Depuis quatre ou cinq ans, on se bagarre donc pour l'embauche de ces jeunes ; cette année, on s'est mis un peu en colère et on a mobilisé des salariés. Notre Pdg s'était vanté d'être en tête dans le groupe pour l'embauche des apprentis, on l'a pris au mot, fixé une proposition d'embauche et on a réussi. Chez les ouvriers, on a fait embaucher une vingtaine d'apprentis, et au niveau Ufict, à force de discussion et d'interpellation des hiérarchies, on a décroché une proposition de poste dans le groupe pour les apprentis ingénieurs. Cette campagne a été très appréciée des salariés, bien au-delà des seules embauches obtenues. Ils l'ont perçue comme un hommage à l'encadrement qu'ils avaient assuré à ces jeunes et un gage d'avenir. Et cette idée – l'avenir passe par l'emploi – est une idée qui peut circuler vite et loin, à condition que l'on sache la décliner concrètement en s'appuyant sur les réalités locales, sur les dysfonctionnements qui marquent l'actualité de tel ou tel secteur.

– Christian Delboë : Cette circulation – ou pédagogie sociale – renvoie, me semble-t-il, à des pratiques territorialisées, autour de vraies projections des compétences et des qualifications, mises en regard des besoins par entreprise mais aussi par bassin d'emplois. Cela peut mobiliser, au-delà de l'entreprise, nombre d'acteurs sociaux autour des débats portant y compris sur des emplois nouveaux, à condition que l'on sache croiser, avec les salariés, nos propres expertises territoriales et professionnelles. L'objectif est sans doute de recréer des communautés de travail socialisé, recréation qui soit ouverte aux besoins sociaux et environnementaux ; mais une telle démarche ne peut se développer que sur la base de mobilisations sociales et professionnelles.

– Marc Cohen-Solal : Il nous faut également rompre quelques lances avec les dogmes dominants d'une rentabilité financière follement exigeante, rétablir cette idée simple et vraie que ce qui coûte cher aujourd'hui, c'est le capital, la concurrence exacerbée, les restructurations capitalistiques, pas le travail. Il serait sans doute bon, corrélativement, qu'à l'intérieur de la Cgt les acteurs croisent plus souvent leurs points de vue sur ces questions du lien entre emploi et chômage. Nous avons des forces syndicales à Pôle emploi, à l'Afpa, à l'Apec, sur les Fongecif, mais nous avons peu d'occasions d'échanger. Face à une société qui pousse aux spécialisations et aux marginalisations de populations, de régions, avec des conséquences politiques inquiétantes pour la démocratie, cet enjeu de l'emploi pour tous – du plus précaire au plus qualifié – devrait, avec notre concept de sécurité sociale professionnelle, prendre une dimension d'axe majeur, tant pour la Cgt que pour son Ugict. Par-là même, il deviendrait possible de dépasser des approches peut-être encore trop institutionnelles et fragmentées, de faire jouer à plein les aspects confédéraux de la Cgt et substituer à des engagements défensifs une véritable dynamique d'initiatives.

IL NOUS FAUT RÉTABLIR CETTE IDÉE SIMPLE ET VRAIE QUE CE QUI COÛTE CHER AUJOURD'HUI, C'EST LE CAPITAL, LA CONCURRENCE EXACERBÉE, LES RESTRUCTURATIONS CAPITALISTIQUES, PAS LE TRAVAIL. IL SERAIT SANS DOUTE BON, CORRÉLATIVEMENT, QU'À L'INTÉRIEUR DE LA CGT LES ACTEURS CROISENT PLUS SOUVENT LEURS POINTS DE VUE SUR CES QUESTIONS DU LIEN ENTRE EMPLOI ET CHÔMAGE.

Hervé Chaillou.

Christian Delboë.

NUMÉRIQUE

INTERNET : LE TRÈS HAUT

AVEC LA FIBRE OPTIQUE POUR L'INTERNET À LA MAISON ET LA 4G POUR L'INTERNET MOBILE, LE TRÈS HAUT DÉBIT PEUT ÊTRE UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE CRÉATION D'EMPLOIS EN FRANCE. LA RÉALITÉ N'EST PAS À LA HAUTEUR DE CETTE AMBITION.

« *Couper Internet aujourd'hui, c'est comme couper l'eau.* » En s'exprimant ainsi, Fleur Pellerin, ministre de l'Innovation et de l'Economie numérique, a fait récemment écho à une revendication de la Cgt faisant du droit à la communication un droit fondamental. On en est pourtant encore loin : si la fracture numérique – territoriale, sociale, générationnelle – tend à se réduire, 25 % de la population ne veut pas ou ne peut toujours pas profiter d'Internet à la maison, a montré une étude de l'Insee. Et ceux qui y ont accès doivent faire avec une vitesse de connexion moyenne qui place la France au trente-huitième rang mondial en la matière.

En permettant un débit d'information sans commune mesure avec celui que l'on connaît aujourd'hui (cinquante-cinq secondes pour télécharger un film, au lieu de trente et une minutes), le très haut débit peut-il changer la donne ? Il représente en tout cas un saut technologique qui suppose la construction d'un réseau fibre optique pour le fixe, en remplacement de l'actuel réseau en cuivre, et 4G pour le mobile. Les usages domestiques et professionnels sont multiples et sont susceptibles d'exploser, bousculant les organisations du travail. Beaucoup sont encore insoupçonnés, d'autres déjà repérés : jeux en réseau, téléchargement de films haute définition, e.éducation, e.santé (transmission des images en radiologie), e.formation professionnelle, e.administration…

Une occasion de réduire la fracture numérique

Potentiellement, c'est tout une filière qui peut être dynamisée en termes d'emplois (quels emplois ?), évalués à quarante mille pour les seuls fabricants de fibre optique, opérateurs de modernisation du réseau et promoteurs de développement industriel. Les opportunités sont réelles pour les équipementiers aujourd'hui en grande difficulté, les fabricants de semi-conducteurs, les opérateurs, les start-ups… Une belle occasion également pour réduire la fracture numérique, notamment territoriale, en raccordant des zones aujourd'hui sinistrées car prétendument non rentables. « *Le très haut débit va changer la perception que nous avons des territoires, car il abolit la distance et contribue à l'égalité* », affirmait il y a quelques mois François Hollande, lors de la visite d'un chantier de fibre optique.

Occasion ratée ? « *Nous avons déjà quelques wagons de retard* », a noté Benoît Martin, secrétaire régional Cgt-Fapt à l'occasion d'une récente rencontre organisée par l'Union régionale [1]. Si l'Arcep, l'autorité de régulation du secteur, se targue du nombre de quatre cent quinze mille abonnements au très haut débit en fibre optique, cela ne concerne que 5,2 % des abonnements en France. Un début, diront certains, tout en esquivant la réalité que masque ce timide démarrage : un manque criant d'investissements alors que, par ailleurs, un triplement du trafic Internet est attendu d'ici à 2015. Ainsi, pour la seule fibre optique, dont le réseau

DÉBIT À LA TRAÎNE

FRANCOIS LAFITE / MAXPPP

Un véritable projet industriel pour un réseau fibre optique jusque chez l'abonné, sur tout le territoire, et non dans les seuls quartiers ou villes rentables, suppose de mettre en place un cofinancement associant les opérateurs, les producteurs, éditeurs et fournisseurs de la filière.

doit remplacer le cuivre – plus de quarante ans d'âge – d'ici à… 2022, l'objectif d'investissement (Etat, collectivités territoriales et opérateurs) se chiffre à quelque 20 milliards d'euros. *« Il faudrait investir plusieurs milliards par an pour espérer pouvoir couvrir à terme 100 % de la population ; on atteint à peine 300 millions d'euros »*, a souligné Serge Gerber (Cgt FT-Orange), pour qui *« il y a un vrai risque de décrochage s'il n'y a pas de sursaut général »*. Du côté de l'Internet mobile, les opérateurs se livrent une concurrence très vive pour le déploiement de la 4G dans les grandes agglomérations, dont la rentabilité est plus immédiate, avec un coût estimé à 400 millions d'euros.

Pourquoi l'abonné devra payer deux fois

Quelle stratégie de déploiement pour répondre à quels besoins ? Qui, d'ailleurs, doit décider des besoins de la société ? Qui doit les financer ? Quelle peut être la complémentarité des différents réseaux ? Comment donner à cette stratégie une cohérence nationale ? Au-delà du progrès technique, le très haut débit pose une série de questions encore en grande partie non résolues. Ou plutôt déjà tranchées dans un souci de rentabilité. Les opérateurs, en particulier, ne sont impliqués qu'à hauteur de 6 milliards d'euros pour le déploiement de la fibre optique dans les seules zones dites « denses » et donc rentables ; ils n'ont, par conséquent, aucune obligation de couverture de l'ensemble du territoire. A charge pour les collectivités territoriales, en particulier, de s'y mettre.

Un montage financier que conteste la Cgt, pour qui le très haut débit ne peut pas reposer essentiellement sur les collectivités territoriales, *« ce qui est fondamentalement inégalitaire et inquiétant à l'heure où le gouvernement annonce une réfaction des dotations aux collectivités* […]. *De plus, chacun(e) d'entre nous paiera deux fois, une fois par la facture réglée à l'opérateur, une fois par l'impôt »*, explique ainsi l'Union fédérale des cadres dans un dossier sur les enjeux du numérique. Exemple avec la région Ile-de-France, dont l'objectif est de devenir *« la première région fibrée d'Europe à l'horizon 2020 »* : dans les zones non couvertes par les investissements privés (Orange et Sfr), le déploiement du réseau sera assuré *« par les collectivités départementales avec le soutien financier de l'Etat et de la Région via un plan fibre de 150 millions d'euros »*. *« Au total, le secteur privé veut bien s'occuper de trois cent vingt communes, c'est très peu. A côté, il est prévu de déployer des réseaux d'initiative publique dans plus de huit cents communes »*, a détaillé Serge Mas, membre du Cneser d'Ile-de-France. En définitive, *« le déploiement de la fibre optique représente pour FT-Orange un coût de 500 millions d'euros. Ce n'est pas beaucoup, et pourtant ce ne sera pas tenu »*, a souligné Ghislaine Coinaud, administratrice Cgt au CA de FT-Orange. Un investissement mineur au regard des résultats du groupe et, notamment, du montant des dividendes qui devraient encore être distribués en 2013 (environ 1,5 milliard d'euros). *« Cette stratégie uniquement axée sur la finance est dangereuse pour l'avenir du groupe,* souligne encore Ghislaine Coinaud, *car elle se fait au détriment de l'investissement, de la recherche et du développement, des salariés et des usagers. »* Et d'un véritable projet industriel pour un réseau fibre optique jusque chez l'abonné, sur tout le territoire, et non dans les seuls quartiers ou villes rentables. Sans surcoût pour les contribuables : cela suppose de mettre en place un cofinancement associant les opérateurs – qui doivent répondre à un certain nombre de critères de service public et d'efficacité économique et sociale –, les producteurs, éditeurs et fournisseurs de la filière. Pour la Fapt-Cgt, *« le financement doit se faire sur leurs fonds propres et par le biais d'emprunts à taux réduits auprès du pôle financier public proposé par la Cgt. C'est à eux qu'il revient de contribuer aux investissements dans les réseaux et équipements, à hauteur de leurs bénéfices »* : pour parvenir à l'Internet pour tous.

Christine LABBE

(1) Rencontre régionale du très haut débit, 18 septembre 2013, Union régionale Cgt-Fapt (Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications) d'Ile-de-France.

ENVIRONNEMENT DES AMBITIONS SURTOUT FISCALES

MALGRÉ QUELQUES ANNONCES, LA 2e CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE DU QUINQUENNAT NE MARQUE PAS DE POLITIQUE COHÉRENTE ET ENCORE MOINS AMBITIEUSE SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES OU ÉNERGÉTIQUES. SECONDAIRE ?

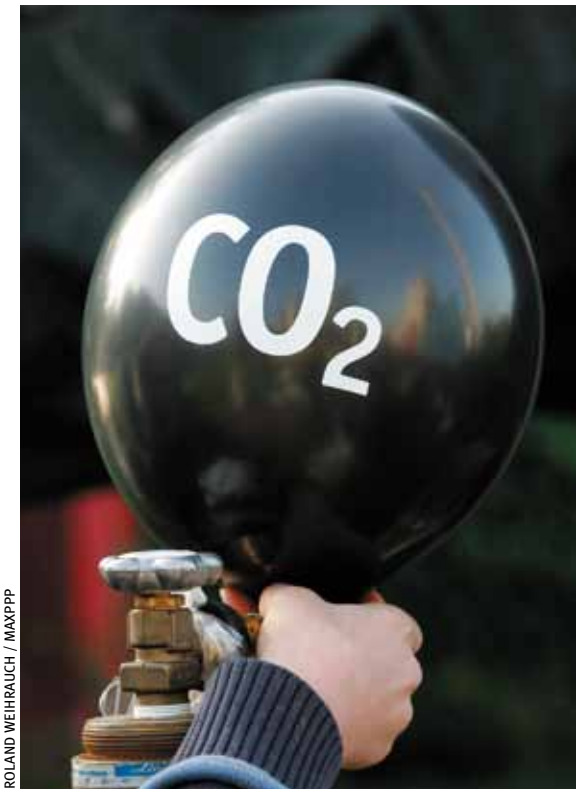

ROLAND WEIHRAUCH / MAXPPP

Rien n'annonce une réelle rupture avec les choix économiques et les types de finalité de production.

La transition écologique est-elle réellement considérée comme un enjeu prioritaire ? Une majorité des acteurs économiques, sociaux, associatifs, politiques avait en tout cas répondue présente, les 20 et 21 septembre derniers, à la Conférence environnementale 2013. Ce rendez-vous annuel, qui résulte d'un engagement du candidat Hollande, devait permettre de prendre des décisions ambitieuses sur quatre dossiers : emploi et transition écologique ; politique de l'eau ; biodiversité marine, mer et océans ; éducation à l'environnement et au développement durable. En définitive, les polémiques, sur la taxe diesel ou sur les choix fiscaux à opérer pour encourager les pratiques ne nuisant pas à l'environnement et à la santé ou favorisant les économies d'énergie, ont quelque peu parasité les débats et limité les échanges…

Le chef de l'Etat s'est contenté de réitérer des objectifs lointains, comme la nécessité de diviser par deux la consommation d'énergie en France… d'ici à 2050, en réduisant notamment de 30 % la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) d'ici à 2030. Il a donc confirmé des engagements pris depuis… 1990 dans le cadre des négociations pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre. En fait, François Hollande a surtout évoqué un argument économique pour convaincre de la nécessité de cet engagement, qui permettrait une économie de 20 à 50 milliards d'euros sur la facture énergétique de la France d'ici à 2030. Il a également assuré que tout serait fait pour réduire la part du nucléaire dans la production électrique de 75 % à 50 % d'ici à 2025, mais sans détailler les outils et les solutions alternatives pour y parvenir. Une loi de programmation sur la transition énergétique aurait dû les fixer avant la fin de l'année, mais elle est finalement reportée de six mois et peut-être même d'un an.

Une fiscalité qui touchera surtout les particuliers

Pour l'heure, quelques mesures ont tout de même été annoncées : le taux de Tva sur les travaux d'isolation thermique baissera à 5 % en 2014, au lieu des 10 % initialement prévus, ce qui est censé à la fois soulager les ménages prêts à investir dans les économies d'énergie et stimuler l'activité dans ce domaine à hauteur de 750 millions d'euros. Pour le reste, la fiscalité est comme souvent plutôt utilisée pour ses effets dissuasifs à l'égard des « mauvaises pratiques » que pour inciter à de nouvelles pratiques. Même si, pour l'instant, le gazole restera moins taxé que l'essence et si les transporteurs routiers restent exonérés d'écotaxe. Faute de financements disponibles, la politique environnementale devra en effet être assurée par de nouveaux revenus fiscaux. Quoique : une contribution climat énergie (nouveau nom de la taxe carbone) sera instaurée dès 2014, sur le principe « pollueur-payeur », mais les pressions restent fortes pour que les transporteurs ou les grandes entreprises polluantes en soient exonérés, contrairement aux particuliers. De plus, seulement un quart des revenus de la future taxe (estimés à 4 milliards par an) serait réinvesti dans le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, le reste allant au financement du crédit d'impôt compétitivité emploi, qui représente déjà 20 milliards cette année *(lire pages 35-36)* ! Par ailleurs, certains dossiers ont été à peine abordés. La biodiversité attendra la création d'une agence en 2014, alors qu'une loi est censée être en préparation et que le Cese a publié un long avis sur la question. Très peu sur l'eau, et encore moins sur l'économie circulaire – la gestion des ressources et des déchets engendrés par une activité industrielle ou économique, le recyclage notamment –, mais pas plus sur les transports. La Cgt, qui a participé à l'ensemble des tables rondes avec des propositions soucieuses de *« mises en œuvre concrètes, vers une reconquête industrielle, sur des bases socialement efficaces et écologiquement soutenables »* (cf. <www.cgt.fr>), condamne tout particulièrement la future *« contribution climat énergie »* du fait qu'elle ne touchera que les salariés et les ménages. Elle se demande si la conférence n'est pas une nouvelle *« occasion manquée »*, car *« rien ne permet d'y voir une réelle rupture avec les choix économiques et les types de finalité de production »* qui se sont imposés depuis des décennies. Les décisions prises montrent que tous les acteurs ne sont pas convaincus qu'il faille penser d'autres modèles de développement pour sortir des crises climatiques, environnementales ou économiques qui nous frappent déjà. La France a pourtant accepté d'organiser le prochain sommet sur le climat en 2015, et donc d'être sous les projecteurs, voire de montrer l'exemple…

Valérie GÉRAUD

LIBERTÉS
AVEC LES "CINQ DE ROANNE"

LA CGT APPELLE À SE RASSEMBLER ET À MANIFESTER, LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN, POUR SOUTENIR LES CINQ MILITANTS DE LA CGT CONVOQUÉS DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE APRÈS AVOIR REFUSÉ UN PRÉLÈVEMENT ADN.

Le 5 novembre prochain, s'ouvrira à Roanne, dans le département de la Loire, le procès des « cinq de Roanne ». Condamnés voici deux ans à une peine non exécutoire pour *« dégradation d'un bien par inscription, signe ou dessin »* pour des faits liés à des actions syndicales lors du conflit des retraites, en 2010, Cristel, Christian, Didier, Jean-Paul et Gérald avaient refusé de se soumettre à un prélèvement Adn. Le 23 mai dernier, ils étaient arrêtés à leur domicile, leurs appartements fouillés. Dans un communiqué, la Cgt fustigeait cet acharnement à leur encontre : *« Ils ne sont ni des criminels, ni des délinquants, ni des casseurs. Mais des militants honnêtes qui ont simplement exercé un droit fondamental, le droit de manifester, le droit de libre expression. »* Dès l'origine, ils sont soutenus par un comité qui compte plusieurs milliers d'adhérents, sur l'initiative de l'union locale Cgt de Roanne.

Devenus le symbole de la répression antisyndicale, les cinq militants de Roanne auraient pu voir leur affaire prendre fin il y a quelques mois, après le vote par les sénateurs d'une proposition de loi amnistiant les infractions commises dans le cadre de mouvements sociaux. Une loi qui devait concerner les personnes condamnées entre le 1er janvier 2007 et le 1er février 2013, soit la période couvrant le quinquennat de Nicolas Sarkozy et le début du quinquennat de François Hollande. C'était sans compter sur le refus gouvernemental d'une amnistie pour ce type d'actions. Le procès des « cinq de Roanne » s'inscrit bien dans la situation créée par ce refus en avril 2013 : *« En acceptant la criminalisation des salariés et des syndicalistes, le gouvernement et l'Assemblée nationale envoient un message désastreux au monde du travail »*, dénonçait alors la Cgt.

Six mois plus tard, retour à Roanne, à quelques jours de leur convocation devant le tribunal de grande instance. La Cgt, dans une pétition nationale [1], en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger du président de la République et de sa majorité parlementaire *« un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés, des citoyens »*. Elle propose que le gouvernement et le Parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes : le vote définitif, par l'Assemblée nationale, de la loi d'amnistie des délits commis lors des mouvements sociaux, déjà adoptée par le Sénat le 28 février 2013 ; l'adoption d'une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective ; le retrait de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques des condamnations touchant les militants qui ont agi dans une action collective, dans le cadre de leur mandat. Pour défendre leur emploi, leur entreprise, les droits sociaux, l'intérêt général.

Cristel, Christian, Didier, Jean-Paul et Gérald ? *« Ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils agissaient mais pour défendre le bien commun. C'est pourquoi les condamner, c'est nous condamner. Les rejeter une seconde fois en refusant l'amnistie sociale, c'est nous rejeter. Les traiter comme des délinquants, c'est nous insulter »*, affirmait Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt, lors d'un rassemblement devant l'Assemblée nationale pour la loi d'amnistie sociale, au mois de mai dernier. Et d'ajouter : *« Toucher à un adhérent, un élu, un dirigeant de la Cgt, c'est toucher à toute la Cgt. »*

Christine LABBE

(1) La pétition nationale pour « les libertés d'expressions et d'actions syndicales » est disponible sur <www.cgt.fr> ou sur le site de l'union locale Cgt de Roanne, à l'adresse suivante : <http://cgt-ul-roanne.fr>.

UGICT-CGT

Calendrier

• Manifestation
La Cgt appelle à une manifestation nationale, le 5 novembre à Roanne, pour la défense des libertés syndicales. Cette initiative se tient à l'occasion du procès des « cinq de Roanne » devant le tribunal correctionnel, qui ont refusé de se soumettre au prélèvement de leur Adn *(lire page 33)*.

• Europe
« Remettre l'Europe au travail : les alternatives à l'austérité » est le thème d'une rencontre qui se tiendra, le 6 novembre 2013, à la Maison internationale des syndicats à Bruxelles. Parmi les thèmes qui seront abordés lors de cette rencontre : le mythe d'une réussite des politiques de déréglementation du marché du travail, quelles leçons retenir de l'Allemagne et de la Pologne ? En savoir plus à l'adresse suivante : <www.etui.org>.

• Ugict-Cgt
Un conseil national de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 14 novembre 2013.

• Congrès (I)
Le 11e Congrès de l'Ufict-Métallurgie se tiendra du 17 au 19 décembre 2013 à Metz.

•Congrès (II)
Le prochain congrès de l'Ugict-Cgt aura lieu du 20 au 23 mai 2014 à Dijon.

Formations

• Egalité
« Les femmes dans le management, des différences sexuées ? » est le thème du stage que l'Ugict-Cgt organise, du 18 au 22 novembre 2013, à l'Isst (Institut des sciences sociales du travail) de Bourg-la-Reine, en région parisienne. Il s'adresse aux syndicalistes de l'Ugict-Cgt, en particulier à celles et ceux engagés dans l'activité syndicale pour l'égalité professionnelle.

• Management alternatif (I)
L'Ugict et l'Institut social du travail de Strasbourg organisent conjointement un stage de cinq jours sur « Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management ». Ce stage aura lieu du 24 au 29 novembre 2013, à l'Institut du travail de Strasbourg. Parmi les questions traitées lors de cette session : le management est-il une science exacte ou une méthode de mise en œuvre des stratégies patronales ? Quelles sont les difficultés de mise en œuvre des modes de management alternatif ? Quelles sont les pistes pour les surmonter ?

• Management alternatif (II)
Du 11 au 13 décembre 2013, l'Ugict-Cgt organise, au centre Benoît-Frachon à Courcelle, un stage sur « Construire le management alternatif au quotidien ». Sur la base, notamment, d'exemples concrets d'interventions syndicales, les objectifs de ce stage sont triples : amener les syndicats à intégrer la question de la transformation du travail dans l'activité syndicale ; leur permettre de construire des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management ; aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens, à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>.
Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Santé Vouloir marchandiser la santé et comptabiliser tous les soins ne constitue-t-il pas une stratégie absurde ? C'est notamment sur cette question que s'ouvre la *Revue du Mauss*. Qui souhaite *« jeter le doute »* sur deux propositions présentées comme évidentes et trop rarement interrogées : il faut faire des économies et rationnaliser les dépenses. Mais pour quels résultats sur la santé elle-même ? A lire notamment un article consacré à l'hôpital *« malade de l'efficience »*. « Marchandiser les soins nuit gravement à la santé », *Revue du Mauss*, premier semestre 2013, n° 41.

Précarité La mémoire perdue des hôtels meublés parisiens : c'est à un sujet peu étudié que nous convie un article de la *Revue européenne des migrations internationales*. L'auteure, Claire Lévy-Vroelant, professeure de sociologie à l'université Paris 8 Saint-Denis, considère ces *« vestiges stigmatisés d'une époque révolue » « comme des lieux de mémoire »*, riches de conversations, de récits, d'anecdotes, de la part des logeurs comme des logés. Elle a enquêté dans une vingtaine de ces meublés entre 2007 et 2010. *Revue européenne des migrations internationales*, volume 29, n° 1, 2013.

Syndicalisme C'est le syndicat européen de l'industrie regroupant les secteurs du métal, de la chimie, de l'énergie, du papier, des mines et du textile-habillement-cuirs : IndustriAll est né le 16 mai 2012 et représente quelque deux cents organisations nationales, environ sept millions d'adhérents dans trente-huit pays. Dans un article paru dans *Chronique internationale*, Anne Dufresne, chercheuse associée à l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), revient sur la création de cette mégafédération des industries européennes. *« S'il est encore trop tôt pour procéder à un bilan concret de cette nouvelle fédération, il est intéressant de la situer dans le paysage euro-syndical. » Chronique internationale*, n° 141, juillet 2013.

Egalité Femmes-hommes, l'égalité en action : c'est le thème du dernier numéro d'*Alternatives économiques Poche*. Qui s'ouvre sur un constat accablant : au rythme actuel, si rien ne change, la parité à l'Assemblée nationale n'arrivera que dans quinze ans, celle des salaires dans cent ans, celle dans la répartition des tâches ménagères dans neuf cents ans… Après avoir dressé un état des lieux, la revue s'intéresse au travail, à la famille, aux mentalités, avant de clore ce panorama sur la loi-cadre pour l'égalité entre les femmes et les hommes présentée le 3 juillet dernier. *Alternatives économiques Poche*, n° 6, septembre 2013.

GUILLAUME RUOPPOLO / MAXPPP

COMPÉTITIVITÉ DES RECETTES PAS TRÈS INNOVANTES

UN PLAN DE TRENTE-QUATRE GRANDS PROJETS ET UN DISPOSITIF DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE) SONT CENSÉS REMETTRE LA FRANCE DANS LE SENS DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. STIMULANT ?

La France n'est pas compétitive : c'est le leitmotiv du patronat français pour expliquer le manque d'attractivité de l'Hexagone aux yeux des investisseurs étrangers ou les insuffisances de notre commerce extérieur. Mais aussi pour justifier que les entreprises s'y débarrassent d'une partie de leurs sites ou de leurs salariés, parfois pour s'installer ailleurs. De fait, si l'on s'en tient aux critères d'évaluation de la compétitivité retenus par le Forum économique de Davos, notre pays aurait rétrogradé cette année de la 21e à la 23e place sur 148 pays passés au scanner. Principaux reproches : le manque de flexibilité du marché du travail (règles trop strictes en matière d'embauches et de licenciements), mais aussi l'insuffisance des incitations fiscales à l'investissement *(sic!)* ou encore les médiocres relations entre patrons et salariés. Il est vrai que le président du Medef, Pierre Gattaz, ne cesse de rappeler que le travail et sa rémunération sont avant tout un coût et jamais une ressource ou un apport ; et la masse salariale est en effet généralement considérée comme un handicap majeur pour les entreprises en quête de marges annuelles à deux chiffres…

Le gouvernement semble en tout cas gagné à l'idée que, pour aider les entreprises à être plus compétitives, il faut alléger leurs charges : impôts sur les sociétés, cotisations sociales sur les bas salaires ou autres : créé il y neuf mois, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) devrait permettre, dès 2015, d'alléger de 20 milliards d'euros la fiscalité des entreprises. Ce nouveau dispositif concerne les salaires inférieurs à 2,5 Smic (soit les deux tiers de la masse salariale française) et doit permettre une baisse du coût du travail de 4 % dès 2014 et de 6 % en 2015. Un premier bilan dressé par le comité de suivi du Cice, rendu public le 10 octobre, estime que les 13 milliards d'euros d'exonérations d'impôt sur les sociétés accordées en 2014 bénéficieront pourtant pour 38 % à des entreprises qui n'exportent pas et pour 35 % à des entreprises dont les exportations ne représentent pas plus de 5 % du chiffre d'affaires. L'objectif n'était donc pas de permettre aux entreprises de faire face à la concurrence mondiale en se donnant les moyens de recruter des salariés plus qualifiés ? Et ce pour proposer des produits ou des services attractifs, à haute valeur technologique – les seuls réellement susceptibles de s'imposer sur le marché mondial, les produits bas de gamme ou standardisés ayant peu de chance d'être fabriqués en France au meilleur coût.

Supprimer le "coût du travail", c'est être plus compétitif ?

Il semble que le Cice, au contraire, encourage les entreprises à recourir à des salariés peu payés, sur lesquels le dispositif peut être activé, pour diminuer leurs coûts de production ou améliorer leurs marges. Le discours patronal sur le *«coût du travail»* ne risque donc pas de se tarir, pas plus que les subventions publiques à perte, comme en témoigne le dévoiement du crédit d'impôt recherche pourtant dénoncé depuis des •••

... années *(cf. ci-contre)*. Et comme l'actualité en témoigne chaque jour, les suppressions de postes continueront, elles aussi, puisqu'elles constituent un levier pour améliorer la « compétitivité », y compris dans les entreprises qui font des bénéfices.
La compétitivité, c'est pourtant aussi la capacité à innover et à développer des secteurs industriels d'avenir. A défaut de constater, pour l'heure, une augmentation pourtant indispensable de la R&D et des investissements privés, le gouvernement a également annoncé, à la fin septembre, l'engagement de fonds publics dans trente-quatre plans de *« reconquête industrielle »*. Il s'agit de favoriser l'innovation et la création d'activités dans les filières les plus porteuses, dans des domaines tels que le numérique (robotique, objets connectés, tissus intelligents), la transition énergétique (Tgv de nouvelle génération, voitures et chimie vertes, filière bois, etc.), la santé (nanotechnologies). Ces projets sont censés permettre la préservation de 479 000 emplois dans l'industrie, selon le cabinet de conseil McKinsey qui a participé au pilotage de ce plan, alors que le secteur en a perdu 750 000 dans la dernière décennie et continue d'en perdre. Ce programme est financé par une rallonge de 3,5 milliards d'euros sur les 12 milliards déjà annoncés cet été dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, table sur le fait qu'ils créeront un élan susceptible d'engendrer des investissements des entreprises quatre fois plus importants que l'effort public.
Côté Medef, on se félicite, puisque les différents leviers envisageables pour agir sur la compétitivité ont été actionnés : coût du travail, de la recherche, fiscalité… Bref, le chantage à l'emploi semble avoir de beaux jours devant lui. Côté salariés, on déplore que d'autres pistes moins complaisantes pour les entreprises, et moins pénalisantes pour les salariés et les ménages, n'aient pas été envisagées. Le Cice doit notamment être financé par les hausses des taux de Tva (à hauteur d'au moins 6 milliards d'euros) ou encore par la baisse du quotient familial. La Cgt rappelle par ailleurs que le fait de disposer de personnes qualifiées, bien formées et bien rémunérées, constitue un facteur de développement majeur pour un pays et un bon indicateur de sa capacité à rebondir… Bref, pour innover, aller de l'avant et être compétitifs, les dirigeants de certaines entreprises pourraient peut-être commencer par être entreprenants…

Valérie GÉRAUD

SCANDALE
CIR : C'EST TOUT BÉNEF !

LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE EST SURTOUT UTILISÉ COMME UN INSTRUMENT D'OPTIMISATION FISCALE PAR LES ENTREPRISES.

La Cour des comptes y est allée de sa litote dans son rapport publié à la mi-septembre : le crédit impôt recherche (Cir) est *« un instrument généreux mais aussi très coûteux »* (6 milliards encore prévus en 2014) dont l'efficacité s'avère *« difficile à établir »*. Elle ne peut que constater les faits. Créé en 1983, le Cir est censé encourager les entreprises à investir dans la recherche, notamment en développant l'emploi qualifié. Elles peuvent déduire 30 % de leurs dépenses déclarées en R&D jusqu'à 100 millions d'euros d'investissement et 5 % au-delà, ce qui en fait le système de soutien fiscal le plus généreux des pays de l'Ocde. L'enveloppe disponible, de 500 millions au départ, a donc plus que décuplé, grimpant en flèche tout particulièrement de 2007 à 2011. Ces cinq dernières années, le nombre des entreprises en bénéficiant a ainsi doublé, mais ne concerne que 0,5 % des entreprises, souvent les plus importantes : celles de plus de cinq mille salariés, qui ont reçu 130 % d'aides supplémentaires de la part de l'Etat sur cette période. Les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés représentent pour leur part 88 % des déclarations mais seulement 35 % du montant du Cir. Reste que les contrôles sur l'usage réel de ces aides publiques dépassent à peine 3 % des dossiers et qu'elles n'ont pas permis la moindre augmentation des dépenses en R&D des entreprises : de 2000 à 2011, on est passé de 1,34 % à 1,43 % du Pib.

ARNO BURGI / MAXPPP

Pire, l'activité totale de recherche était de 2,2 % du Pib en 2010, soit un niveau inférieur à celui de 1993 (2,36 %) où les objectifs avaient été fixés à 3 %. Comme le dénoncent depuis des années les chercheurs, mais aussi la Cgt et l'Ugict, le Cir est surtout utilisé comme un instrument d'optimisation fiscale, ce qui ne pousse portant pas le gouvernement à le remettre en cause, alors même qu'il représente l'équivalent du quart du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ! Pour exemple, le laboratoire Sanofi, premier bénéficiaire du Cir en 2009, a encore reçu 130 millions d'euros de réductions d'impôts en 2012, tout en empochant par ailleurs un bénéfice de 8 milliards. Ce qui n'a pas empêché le groupe de continuer à fermer ses centres de recherche, passant de six à treize en quelques années et de 6 300 salariés en Cdi en juin 2008 à 4 900 aujourd'hui.
Pour la Cgt, Cir et Cice ne sont que des cadeaux fiscaux de plus aux entreprises (évalués en tout à quelque 200 milliards), attribués sans ciblage ni contrôle ou évaluation, sans aucune transparence ou information aux citoyens. Ces mécanismes doivent être supprimés en l'état et réorientés en fonction des besoins en qualifications pour relancer l'appareil productif, et tout particulièrement pour satisfaire les besoins en réindustrialisation du pays. La Cgt va engager dans les prochaines semaines des actions et interpellations des élus, notamment lors du débat budgétaire, pour que les aides aux entreprises soient conditionnelles, transparentes et utilisées dans l'intérêt général… V.G.

Lire l'avis de la Cgt au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie sur <www.cgt.fr>.

Droit du travail

Le principe de faveur résiste sur la base du contrat de travail

La loi du 14 juin 2013 remet en cause le principe de faveur entre l'accord collectif et le contrat de travail. Cette loi prend ici le relais de la loi du 12 mars 2012 concernant en particulier les accords d'entreprise d'annualisation du temps de travail. Cependant, des ressources juridiques existent pour résister efficacement à cette mise à l'écart du principe de faveur, à l'affaiblissement du contrat de travail du salarié et à la remise en cause de l'ordre public social. Une illustration.

Michel CHAPUIS

Rappel : *« Lorsqu'un employeur est lié par les clauses d'une convention ou d'un accord, ces clauses s'appliquent aux contrats de travail conclus avec lui, sauf stipulations plus favorables* [1]*. »* Dans la confrontation entre le contrat de travail et l'accord collectif défavorable, le juge a fait prévaloir le principe de faveur. Ainsi décide-t-il que, en cas d'accord collectif d'aménagement du temps de travail défavorable au salarié, *« l'instauration d'une modulation du temps de travail constitue une modification du contrat de travail qui requiert l'accord exprès du salarié »* [2].

En réaction à cette jurisprudence favorable au salarié et au respect du principe de faveur, le législateur de 2012 adopte l'article 45 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 selon lequel *« la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail »* [3]. L'objectif est de briser la capacité de résistance du salarié sur le fondement de son contrat de travail.

La loi du 14 juin 2013 amplifie cette démarche avec des accords d'entreprise qui peuvent imposer la réduction des rémunérations, la mobilité (professionnelle et géographique), etc., à l'encontre du contrat de travail plus favorable.

LA JURISPRUDENCE RÉCENTE

Faits : Mmes X… et Y… ont été engagées à compter des 14 juin 2000 et 11 janvier 2002 ; le 11 janvier 2002, a été conclu un accord collectif d'aménagement et de réduction du temps de travail organisant le passage aux trente-cinq heures et une modulation du temps de travail sur l'année en fixant la durée au total de mille six cents heures. Cet accord stipulait que les plannings de travail devaient être organisés de façon à ce que le nombre d'heures de travail effectif ne dépasse pas douze heures par période de vingt-quatre heures dans une amplitude maximale de quatorze heures par période de vingt-quatre heures, soixante-douze heures par période de sept jours consécutifs, et que le nombre d'heures de repos ne soit pas inférieur à dix heures par période de vingt-quatre heures, une des plages de repos devant avoir une durée d'au moins huit heures.

Procédure : pour débouter les salariées de leurs demandes de rappels de salaires au titre des heures supplémentaires et de dommages-intérêts, les arrêts de cour d'appel retiennent :

- que l'accord collectif d'aménagement et de réduction du temps de travail du 11 janvier 2002 contient des dispositions qui ne sont pas en opposition avec les règles du Code du travail qui, dans son article L.212-8, autorise la conclusion d'un accord d'entreprise prévoyant une variation de la durée hebdomadaire du travail à condition que cette durée n'excède pas, sur un an, un plafond de 1 600 puis 1 607 heures annuelles (durées maximales du travail),
- que, compte tenu de la validité de l'accord collectif d'aménagement et de réduction du temps de travail du 11 janvier 2002, le déclenchement des heures supplémentaires ne devait pas être calculé par semaine et la majoration n'avait pas à être appliquée à partir de la trente-sixième heure de travail hebdomadaire (majorations pour heures supplémentaires).

Décision : la Cour de cassation censure cette analyse [4]. Sur les règles d'ordre public social, elle juge que l'accord ne respectait pas les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de travail, soit dix heures de travail par jour et quarante-huit heures de travail par semaine ou quarante-quatre heures hebdomadaires sur une période de douze semaines.

Sur l'articulation entre le contrat de travail et l'accord collectif, elle juge que :

- l'instauration d'une modulation du temps de travail constitue une modification du contrat de travail qui requiert l'accord exprès du salarié (la Cour réaffirme sa position de principe posée trois ans plus tôt, arrêt précité, Soc., 28 septembre 2010) ;
- si l'article 45 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 insère dans le Code du travail l'article L.3122-6, selon lequel la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail, *« ce texte, qui, modifiant l'état du droit existant, n'a ni caractère interprétatif, ni effet rétroactif, n'est applicable qu'aux décisions de mise en œuvre effective de la modulation du temps de travail prises après publication de ladite loi »*.

Par conséquent, elle casse les arrêts qui ont débouté les salariées : *« en se déterminant comme elle l'a fait, alors que la mise en place de la modulation du temps de travail était antérieure à l'entrée en vigueur de l'article 45 de la loi du 22 mars 2012, la cour d'appel, qui n'a pas recherché, ainsi qu'elle y était invitée, si les salariées avaient donné leur accord exprès à la modification du contrat de travail qui en résultait, n'a pas donné de base légale à sa décision »*.

Ainsi, la loi du 22 mars 2012, qui écarte le principe de faveur entre le contrat de travail et l'accord collectif défavorable, n'est applicable que pour les décisions fondées sur des accords collectifs mises en œuvre après la publication de cette loi. Cette décision fait jurisprudence : elle sera inscrite au Rapport annuel de la Cour de cassation qui fait état de ses arrêts les plus importants de l'année.

(1) Art. L.2254-1 du Code du travail.
(2) Soc., 28 sept. 2010, M. X… c/ société Y… Philippe et Vincent.
(3) Art. L.3122-6.
(4) Soc., 25 sept. 2013, Mmes X… et Y… c/ Sté Comptoirs du Sud, Pbr, pourvois n° V 12-17.776 et n° W 12-17.777.

Emplois publics

Un fonctionnaire est prioritaire devant un agent en Cdi

Un agent contractuel ne peut tenir de son contrat le droit de conserver l'emploi pour lequel il a été recruté lorsque l'autorité administrative entend affecter un fonctionnaire sur cet emploi. L'administration peut, pour ce motif, légalement écarter l'agent contractuel de cet emploi. C'est ce que vient d'indiquer la section du contentieux du Conseil d'Etat dans un avis du 25 septembre 2013 [1].

Edoardo MARQUÈS

Par un arrêt du 31 décembre 2012, la cour administrative d'appel de Paris demandait l'avis du Conseil d'Etat en lui posant deux questions, comme le lui permet la loi. En effet, il lui semblait nécessaire de disposer des réponses de cette juridiction avant de statuer sur la demande de Mme S… tendant à l'annulation d'un jugement du tribunal administratif de Paris, lequel avait rejeté sa demande relative,d'une part, à l'annulation de la décision du recteur de l'académie de Paris en date du 14 septembre 2007 prononçant son licenciement à compter du 1er décembre 2007 ; et, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint à celui-ci de la réintégrer dans ses fonctions de professeur contractuel de l'Education nationale. Ces deux questions sont :

1°) un agent public bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée peut-il être licencié au (seul) motif qu'un fonctionnaire titulaire doit occuper l'emploi sur lequel il a été recruté ?

2°) si oui, l'employeur n'a-t-il cependant pas l'obligation, avant de pouvoir procéder légalement au licenciement, de chercher à reclasser l'agent sur un autre emploi (et lequel) ?

Pour le Conseil d'Etat, en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, constituant le titre Ier du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, les emplois permanents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, sauf dérogation prévue par la loi et à l'exception des emplois réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, *« occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut »*.

L'article 4 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat autorise le recrutement d'agents contractuels, pour les administrations de l'Etat, dans les cas suivants :

« 1° Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A et, dans les représentations de l'Etat à l'étranger, des autres catégories, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. »

Les agents recrutés sur le fondement de ces dispositions sont engagés par des contrats à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelables par reconduction expresse. Aux termes des dispositions ajoutées à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984 par la loi du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire dans la fonction publique, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique : *« La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans. Si, à l'issue de la période maximale de six ans mentionnée à l'alinéa précédent, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent*

Pas d'obligation de recherche de reclassement ou, à défaut, de licenciement pour la collectivité postérieurement au terme du contrat de son agent

Ni le principe général de reclassement des salariés devenus physiquement inaptes à leur emploi, ni les dispositions réglementaires applicables aux agents non titulaires des collectivités territoriales ne s'appliquent à une collectivité qui n'est plus en situation d'employeur.

Par conséquent, la collectivité n'est pas tenue, postérieurement au terme du dernier contrat de son agent, de rechercher son reclassement ou, à défaut, de le licencier [1].

(1) Cour administrative d'appel de Paris, 2 avril 2013, requête n° 10PA05079.

Reprise d'une activité privée par une personne publique et fixation de la rémunération des salariés transférés

Lors du transfert des activités d'une personne privée à une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, la reprise de la rémunération prévue dans le contrat du salarié de droit privé n'est légalement possible que si elle peut être regardée, même corrigée de l'ancienneté, comme n'excédant pas manifestement la rémunération que, dans le droit commun, il appartiendrait à l'autorité administrative compétente de fixer en tenant compte, notamment, des fonctions occupées par l'agent non titulaire, de sa qualification, de son ancienneté et de la rémunération des agents titulaires exerçant des fonctions analogues et justifiant d'une ancienneté comparable [1].

(1) Conseil d'Etat, 25 juillet 2013, requête n° 355804.

l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.»

UN AGENT CONTRACTUEL NE PEUT TENIR DE SON CONTRAT LE DROIT DE CONSERVER L'EMPLOI POUR LEQUEL IL A ÉTÉ RECRUTÉ

Ainsi, répond le Conseil d'Etat, il résulte de ces dispositions que le législateur a entendu que les emplois civils permanents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif soient en principe occupés par des fonctionnaires et qu'il n'a permis le recrutement d'agents contractuels qu'à titre dérogatoire et subsidiaire, dans les cas particuliers énumérés par la loi, que ce recrutement prenne la forme de contrats à durée déterminée ou, par application des dispositions issues de la loi du 26 juillet 2005, de contrats à durée indéterminée.

Par suite, un agent contractuel ne peut tenir de son contrat le droit de conserver l'emploi pour lequel il a été recruté lorsque l'autorité administrative entend affecter un fonctionnaire sur cet emploi. L'administration peut, pour ce motif, légalement écarter l'agent contractuel de cet emploi.

UNE OBLIGATION DE RECHERCHE DE SOLUTION DE RECLASSEMENT DE L'AGENT EN CDI

Pour autant, prévient le Conseil d'Etat, il résulte toutefois d'un principe général du droit, dont s'inspirent tant les dispositions du Code du travail relatives à la situation des salariés dont l'emploi est supprimé que les règles du statut général de la fonction publique qui imposent de donner, dans un délai raisonnable, aux fonctionnaires en activité dont l'emploi est supprimé une nouvelle affectation correspondant à leur grade, qu'il incombe à l'administration, avant de pouvoir prononcer le licenciement d'un agent contractuel recruté en vertu d'un contrat à durée indéterminée pour affecter un fonctionnaire sur l'emploi correspondant, de chercher à reclasser l'intéressé.

Dans l'attente des décrets prévus par l'article 49 de la loi du 12 mars 2012, la mise en œuvre de ce principe implique que l'administration, lorsqu'elle entend pourvoir par un fonctionnaire l'emploi occupé par un agent contractuel titulaire d'un contrat à durée indéterminée, propose à cet agent un emploi de niveau équivalent ou, à défaut d'un tel emploi et si l'intéressé le demande, tout autre emploi. L'agent contractuel ne peut être licencié, sous réserve du respect des règles relatives au préavis et aux droits à indemnité qui résultent, pour les agents non titulaires de l'Etat, des dispositions des titres XI et XII du décret du 17 janvier 1986, que si le reclassement s'avère impossible, faute d'emploi vacant, ou si l'intéressé refuse la proposition qui lui est faite [2].

(1) Avis n° 365139 du 25 septembre 2013, publié au Journal officiel du 28 septembre 2013.

(2) Ces dispositions sont également applicables aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et à ceux de la fonction publique hospitalière.

Recrutement possible d'un agent non titulaire à temps non complet pour pourvoir temporairement à la vacance d'un emploi

La possibilité de conclure des contrats à durée déterminée pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet dans les communes de moins de mille habitants n'exclut pas le recrutement d'agents non titulaires à temps non complet pour pourvoir temporairement à la vacance d'emploi [1].

(1) Cour administrative d'appel de Versailles, 24 janvier 2013, requête n° 11VE01302.

GENTILLY/ **PHOTOGRAPHIE**

LOPPARELLI EXPLORE L'ESPACE ET LE TEMPS

© PHILIPPE LOPPARELLI / TENDANCE FLOUE

« Manchotière, île de la Possession », série « Autre Eden », 1995.

Voilà un peu plus de vingt ans que Philippe Lopparelli (né en 1963 à Metz), membre du collectif spirituellement baptisé « Tendance floue », se consacre à l'exploration attentive de territoires dans lesquels le temps n'est plus exclusivement celui de la marche ordinaire du monde, en des lieux et situations volontiers extrêmes lui permettant de créer un univers qui lui soit propre. On n'a pas oublié son enregistrement impavide – sous le titre de *Paysages éphémères* – de la sidérurgie lorraine en cours de démantèlement historique. Il s'est également attaché aux terres australes et antarctiques. A partir de 1988, dans la série intitulée *Garde à vue*, il s'est mis à l'étude de l'espace carcéral des zoos, dont il ramène, sans nul anthropomorphisme, des images insolites qui ne sont pas de tout repos. Dans ce travail, étalé sur plusieurs années, il parvient à garder sa distance avec les sujets qu'il surprend, ce qui lui permet d'éloigner toute relation émotionnelle avec les animaux, qu'il laisse ainsi à leur énigme singulière. Anne-Laure Wanaverbecq, directrice artistique de la Maison Robert-Doisneau de la photographie, qui organise la rétrospective de l'œuvre de Philippe Lopparelli, écrit notamment, sur cette série *Garde à vue*, que *« les animaux eux-mêmes se jouent des décors et esquivent nos interprétations »*. Elle précise encore que *« l'animal est aussi présent au cœur de la série sur le cirque traditionnel, émergeant de l'obscurité ou ponctuant l'espace de manière cocasse, dialoguant parfois avec l'homme ou menant une chorégraphie étrange »*. Dans une autre série, *Electrotopia*, consacrée au milieu des musiques électroniques, Philippe Lopparelli en révèle les fêtes et rendez-vous clandestins en Europe.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 26 JANVIER 2014 – 1, RUE DE LA DIVISION LECLERC, 94250 GENTILLY, TÉL. : 01 55 01 04 86.

PICARDIE/ **THÉÂTRE**

VIRGINIA WOOLF **SE MET AU VERT**

Le dernier roman de la grande romancière britannique Virginia Woolf (1882-1941) a pour titre *Entre les actes*. Lisa Wurmser en a réalisé une adaptation théâtrale qu'elle a mise en scène pour le compte de la Comédie de Picardie. Une représentation à caractère historique, donnée un jour de l'été 1939 dans la campagne anglaise, va peu à peu révéler les rêves, les espoirs, les blessures et les penchants secrets de celles et ceux rassemblés autour de la famille Olivier… Douze comédiens et musiciens interprètent cette création, pour l'heure destinée aux jardins et lieux de patrimoine de Picardie. La première a eu lieu le 21 septembre dernier, à Abbeville, dans le cadre du festival Jardins en scène et des tournées décentralisées de la Comédie de Picardie.

• LA TOURNÉE RÉGIONALE PRENDRA FIN LE DIMANCHE 10 NOVEMBRE AU THÉÂTRE AMIÉNOIS DE LA COMÉDIE DE PICARDIE (62, RUE DES JACOBINS). POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES DATES ANTÉRIEURES, TÉL. : 03 22 22 20 20, <WWW.COMDEPIC.COM>.

SORTIES FILMS

© JAYAN WARRIER

La vie d'Adèle

ABDELLATIF KECHICHE (FR)

C'est l'histoire d'Adèle, adolescente un peu perdue, que son amour pour Emma, qui la bouleverse, va faire grandir à son cœur défendant. Les corps filmés à bout touchant, le laconisme des dialogues, l'implication prégnante des actrices (Léa Seydoux encore une fois criante de vérité) font de ce film de l'auteur de *la Graine et le Mulet* une réussite exemplaire.

Gravity

ALFONSO CUARON (USA-MEX)

Cela se passe en l'air avec Matt (George Clooney) et Ryan (Sandra Bullock), une scientifique confrontée au dilemme suivant : s'abandonner au vide intersidéral ou trouver une solution pour retourner sur Terre. De magnifiques prises de vue en 3D donnent l'illusion des espaces infinis, au sein d'une forte aventure conçue comme leçon de courage.

Histoire de ma mort

ALBERT SERRA (ESP-FR)

Un bien curieux objet filmique, dans lequel le réalisateur espagnol, qui fait se croiser Casanova et Dracula, entend affirmer qu'il s'agit de passer des lumières du XVIIIe siècle à la noirceur du XIXe. Un réel pouvoir de fascination.

Snowpiercer (le Transperceneige)

BONG JOON-HO (Corée du Sud)

Une folle épopée menée à un train d'enfer – après une catastrophe mondiale censée survenir en 2031 – au cours de laquelle une poignée de pauvres survivants est condamnée à circuler autour de la planète.

VALENCIENNES/ **KUTIYATTAM**

LES YEUX QUI PARLENT DE LA FASCINANTE **KAPILA VENU**

Kapila Venu dûment maquillée.

Qu'est-ce donc que le Kutiyattam ? Il s'agit du plus ancien théâtre dansé sanscrit, issu du sud de l'Inde. C'est à l'origine une manifestation rituelle et religieuse, jouée avec un orchestre de percussionnistes. Cette discipline millénaire, autrefois réservée à une caste masculine, demeure encore passablement mystérieuse. Dans les années cinquante du siècle dernier, des maîtres téméraires l'ont sortie des temples. Depuis, quelques femmes possèdent cet art à la perfection dans une branche nommée Nangyar Kuttu (forme soliste féminine venue du théâtre sanscrit). Kapila Venu est du nombre. Accompagnée de petites cymbales, de tambours et de cuivres, elle ressuscite des légendes indiennes en respectant scrupuleusement des codes ancestraux et en jouant de la mobilité de son regard. A domicile, ce genre de performance peut durer de douze à cent cinquante heures réparties sur plusieurs nuits. Ce n'est pas le cas ici, on se doit de l'assurer.
Le spectacle de Kapila Venu, qui sera précédé de deux soirées de découverte de l'art dansé indien en sa présence, est accueilli dans le cadre du festival « Europalia.india », festival belge qui a lieu tous les deux ans et dont le Phénix est partenaire.

Stéphane HARCOURT

• LES 7 ET 8 NOVEMBRE AU PHÉNIX, SCÈNE NATIONALE DE VALENCIENNES, BOULEVARD HENRI-HARPIGNIES, 59301 VALENCIENNES, TÉL. : 03 27 32 32 32, <WWW.LEPHENIX.FR>.

SCEAUX/ **JAZZ**

WANDERER SEPTET

Yves Rousseau a grandi dans l'écoute de la musique, de musiques… Quelques œuvres de Franz Schubert ont tenu une place centrale dans cette « éducation » de l'oreille et de l'âme… C'est en souvenir de ces exaltantes découvertes qu'il a souhaité proposer un programme construit autour du génie mélodique de Franz Schubert, avec un *septet* constitué de musiciens d'aujourd'hui, pour certains des improvisateurs qui comptent parmi les plus talentueux de la scène musicale européenne : Xavier Desandre-Navarre (percussions), Edouard Ferlet (piano), Régis Huby (violon), Jean-Marc Larché (saxophones), Thierry Péala (chant, textes), Pierre-François Roussillon (clarinette basse) et Yves Rousseau lui-même (contrebasse, compositions).

• LES 22 ET 23 NOVEMBRE, AUX GÉMEAUX, SCÈNE NATIONALE DE SCEAUX, 49, AV. GEORGES-CLEMENCEAU, 92330 SCEAUX, TÉL. RÉS. : 01 46 61 36 67.

CENTRE POMPIDOU/ **PERFORMANCE**

LE LABO DE KATE MCINTOSH

© ROBIN JUNICKE

Kate McIntosh en action.

Danseuse, performeuse, vidéaste, Kate McIntosh, née en Nouvelle-Zélande, conçoit la scène comme un laboratoire improvisé. S'appuyant sur une bande-son faite de bruits quotidiens (chaise traînée au sol, papier déchiré, verre renversé…), elle se met en jeu avec humour, en parlant de tout et de rien avec un talent fou.

• DU 6 AU 8 NOVEMBRE, DANS LA GRANDE SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE POMPIDOU, NIVEAU – 1, TÉL. : 01 44 78 12 33, <WWW.CENTREPOMPIDOU.FR/BILLETERIE>.

ATALANTE/ **MARIONNETTES**

DANS LA TÊTE DE BACH

Grégoire Callies et Jean-Baptiste Manessier ont conçu la dramaturgie et la mise en scène d'un spectacle de marionnettes d'après la vie de Jean-Sébastien Bach, intitulé *Au fil de l'eau*. La plume du poète Nazim Hikmet a été mise à contribution dans cette évocation ludique de la vie du grand compositeur, devenu aveugle sur le tard, qui se met à évoluer devant nous dans un univers très sensoriel qui joue sur les matières et les éléments. On passe ainsi, en un éclair, d'un minuscule instant suspendu au chef-d'œuvre le plus abouti.

• À L'ATALANTE – 10, PL. CHARLES-DULLIN, 75018 PARIS, JUSQU'AU 16 NOVEMBRE, TÉL. RÉS. : 01 42 23 17 29, <WWW.THEATRE-LATALANTE.COM>.

RÉTROSPECTIVE

TOUT L'ART DE BRAQUE ENFIN SORTI DE L'OMBRE

© BASEL KUNSTMUSEUM / © ADAGP, PARIS 2013

Georges Braque, « La Musicienne », 1917-1918, huile sur toile, 221,4 x 112,8 cm, Bâle, Kunstmuseum Basel, Schenkung Dr. h. c. Raoul La Roche, 1952.

LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX EXPOSE, AU GRAND PALAIS, 238 TABLEAUX, GRAVURES, SCULPTURES ET DESSINS DE CELUI QUI, « COMPAGNON DE CORDÉE » DE PICASSO À L'HEURE DU CUBISME, SUT FORGER UNE ŒUVRE DE RIGUEUR ESSENTIELLE AU COURS D'UNE LONGUE PATIENCE [1].

Il en a fallu du temps, quarante ans au bas mot, pour que l'on puisse en avoir le cœur net sur l'œuvre magistral de Georges Braque (1882-1963) enfin envisagé sous tous les angles. Jusqu'ici, c'est en tant que commensal de Picasso, aux environs de la fulgurance radicale des *Demoiselles d'Avignon* (vers 1906-1907), ce coup de tonnerre en peinture, qu'on l'apprécie généralement sur la courte et féconde période du cubisme en ses phases successives. Aujourd'hui, grâce au zèle éclairé de Brigitte Léal, commissaire de la manifestation, au demeurant directrice adjointe du Centre Pompidou, Braque n'apparaît plus seulement comme brillant second ou *alter ego* du grand d'Espagne à un moment donné, mais comme un génie autonome, concentré sur un long parcours singulier, durablement effectué sous le patronage de Cézanne, dont il a pu dire : *« Il s'était emparé de moi. La découverte de son travail a tout fait culbuter. J'ai dû tout renverser. »* Les deux cent trente-huit tableaux, gravures, sculptures et dessins montrés au Grand Palais en témoignent à l'envi. A l'inverse de Picasso, né coiffé, enfant prodige à la main d'emblée classique, Braque, né à Argenteuil-sur-Seine, où son père exploite une entreprise de peinture en bâtiment, est fils et petit-fils de peintres décorateurs. Il devra passer du statut d'artisan à celui d'artiste. *« J'ai fait seul mon éducation artistique »*, dira-t-il volontiers. En 1897, il suit les cours de l'Ecole des beaux-arts du Havre, où la famille s'est installée. En 1900, il quitte Le Havre pour Paris.

"Boire du pétrole pour cracher du feu"

Sa conversion au fauvisme a lieu durant l'hiver 1906-1907. *« Matisse et Derain m'ont ouvert la voie »*, affirmera-t-il plus tard. De cette période témoignent, en petit format, maintes marines de l'Estaque et de La Ciotat, sur lesquelles la couleur crie par petites touches vives. En 1907, la rétrospective Cézanne au Salon d'automne sera son chemin de Damas. *« Traiter la nature par le cylindre, la sphère, le cône, le tout mis en perspective »*, avait décrété Cézanne. Puis, à la fin novembre de cette année-là, au Bateau-Lavoir, il y a la rencontre avec Picasso organisée par Guillaume Apollinaire et la révélation ahurissante des *Demoiselles d'Avignon*. Quel choc ! *« Ta peinture,* s'écrie Braque, *c'est comme si tu nous faisais manger de l'étoupe et boire du pétrole pour cracher du feu. »* C'est du moins ce que rapporte le marchand Kahnweiler. Le *Grand Nu* de 1907-1908, hachuré, cerné de noir, au visage de masque africain, rend bien

(1) Jusqu'au 6 janvier. Catalogue : 344 pages, 45 euros.

© LEIRIS SAS PARIS / © ADAGP, PARIS 2013

Georges Braque, « L'Oiseau noir et l'Oiseau blanc », 1960, huile sur toile, 134 x 167,5 cm, collection particulière.

"Cézanne s'était emparé de moi. La découverte de son travail m'a fait culbuter. J'ai dû tout renverser."

compte d'une imprégnation. Finalement les deux hommes ne vont plus se quitter jusqu'à la guerre de 14, se mesurant sans cesse dans un bel élan d'émulation qui va donner ce que l'histoire de l'art répertorie sous le nom de cubisme. Il s'agit bien d'une révolution du regard en peinture, qui consiste à métamorphoser le monde visible en un monde réel, dans la mesure même où importe ce que l'on en sait, sans se borner à ce que l'on en voit. Braque et Picasso, alors, géométrisant radicalement le monde sensible, font de la peinture une discipline qui n'obéit plus qu'à ses lois propres ; un pur phénomène plastique de formes et de couleurs. En 1908, de retour à l'Estaque, Braque peint une série de paysages où s'efface la perspective et s'imposent des masses compactes, ces *« cubes »* que désigne dès lors un critique hostile. On peut voir comment, dans les paysages suivants, exécutés en 1909 à La Roche-Guyon et en Normandie, les masses ne sont plus aussi brusquement en opposition mais communiquent par une théorie de modulations « à la Cézanne » qui tendent à décomposer les volumes en une mosaïque de plans rapprochés du spectateur. Braque, à ce moment, se préoccupe de peindre l'espace qui se trouve ...

© CENTRE POMPIDOU, MNAM-CCI, DIST. RMN-GRAND PALAIS / PHILIPPE MIGEAT / © ADAGP, PARIS 2013

Georges Braque, « Grand Nu », hiver 1907- juin 1908, huile sur toile, 140 x 100 cm, Paris, Centre Pompidou, Musée national d'art moderne, dation Alex Maguy-Glass, 2002.

... entre les objets et non plus de les faire tourner par le modelé dans le vide de la perspective traditionnelle. Il abandonne ensuite le paysage pour s'adonner à la nature morte, parce qu'il y a en elle *« un espace tactile, je dirais presque manuel* [...]. *Cela répondait pour moi,* expliquera-t-il sur le tard, *au désir que j'ai toujours eu de toucher la chose et non de la voir. C'est cet espace qui m'attirait beaucoup, car c'était la première recherche cubiste, la recherche de l'espace.»*

Il pouvait lui falloir un an sur une toile, Picasso en peignant trois par jour. Il n'en est pas moins grand de n'être pas profus, en cela fidèle, sans doute, à un génie français tout de mesure réflexive.

Dans le sens déjà d'une austère économie

Difficile, dans cette époque d'intense activité des deux hommes en liaison permanente, de démêler le tien du mien dans l'étape, par exemple, du cubisme dit « analytique » ou « hermétique ». Quant au cubisme « synthétique », qui manifeste un retour à la lisibilité immédiate et une simplification évidente, il passe par collages de matières et de papiers. Si Braque introduit dans le tableau des lettres de peintre d'enseignes, du faux bois et du faux marbre, ajoute à la peinture de la sciure, du sable, de la cendre, du carton ou de la limaille de fer, Picasso, comme le signifiera Aragon en 1953 dans ses *Ecrits sur l'art moderne*, est *« le poète qui a introduit le premier, où Cézanne avait mis une pomme, un paquet de tabac, on ne se lasse pas de le rappeler»*. S'il n'y avait que ça... Il y eut aussi le cannage d'une chaise, de la toile cirée et des journaux, entre autres ingrédients insolites. Ce *mano a mano* entre deux artistes d'aussi belle envergure a étoffé l'art moderne d'un de ses chapitres les plus féconds. L'apport de Braque dans l'aventure commune a été considérable, dans le sens déjà, tout bien considéré, d'une austère économie « à la française », pour ainsi dire, à l'inverse de la profusion consubstantielle à celui qui n'hésitera pas à dire, au plus fort de la gloire : *« Je me trompe souvent, comme Dieu.» « Compagnons de cordée»* (le mot est de Braque), les deux hommes ne se quittent pas six ans durant, jusqu'au 2 août 1914, quand Picasso accompagne son ami à la gare d'Avignon. Braque est mobilisé. Blessé, laissé pour mort, trépané, un temps aveugle. Jusqu'en 1917, il ne peut toucher un pinceau. Leurs chemins se séparent à jamais.

Braque, de son côté – loin des multiples coups d'éclat de l'ami de jeunesse –, va creuser son sillon têtu, sinon dans une indifférence polie, du moins dans une discrétion délibérée, avec l'appui fervent, surtout après la Seconde Guerre mondiale, de grands esprits comme Jean Paulhan, René Char ou Francis Ponge, chantre – tiens ! – du *Parti pris des choses*, en cela si proche de Braque... Le beau mérite de l'exposition du Grand Palais est de faire la lumière sur la période de l'entre-deux-guerres, soit depuis *la Musicienne* (1917-1918), chef-d'œuvre de composition postcubiste au chromatisme harmonieux, en passant par de sublimes natures mortes, avec études d'objets tels compotier, guéridon, billard, rond de serviette, guitare et bouteille de marc, etc., autant d'objets inanimés soudain dotés d'une âme (Baudelaire ne s'était-il pas posé la question ?), jusque dans ses fiers exercices de mythologie appliquée au corps humain, dans des visions de déesses et de dieux grecs pris dans un entrelacs de traits sinueux. Il s'avance en maître incontestable de la nature morte, en cela parfait héritier de Chardin. Voir *Citrons et rond de serviette* (1928), tout autant que *le Guéridon rouge* (1939-1952, travail de longue haleine donc !), comme *la Table ronde* de 1929 ou, sublime métaphore maigre de la pénurie, *les Poissons noirs* de 1942. A la fin, c'est un triomphe d'oiseaux qui se découpent dans le ciel ou des paysages (*le Champ de colza*, 1956-1957) saisis en pleine pâte. Il pouvait lui falloir un an sur une toile, Picasso en peignant trois en un jour. Braque n'en est pas moins grand de n'être pas profus, en cela fidèle, sans doute, à un génie français tout de mesure réflexive.

Jean-Pierre LÉONARDINI

© RMN-GRAND PALAIS / RENE-GABRIEL OJEDA / THIERRY LE MAGE / © ADAGP, PARIS 2013

Georges Braque, « Femme à la Palette », 1936, huile sur toile, 92,1 x 92,2 cm, Lyon, musée des Beaux-Arts, legs de Jacqueline Delubac, 1997.

platines

JONAS KAUFMANN

André HOFMANN

L'album Verdi

Kaufmann, le beau ténor au timbre velouté, qui inscrit désormais les rôles à son palmarès avec l'autorité d'un météore lancé dans l'espace, est bien décidément « le » ténor du moment, celui dont la voix exceptionnelle se prête à tous les répertoires. Ses graves chaleureux et romantiques, inhabituels pour un ténor, ses aigus clairs et puissants, ses *pianissimi* tenant du murmure lui permettent d'aborder aussi bien l'opéra que les mélodies (il a enregistré Schubert). Après ses récents triomphes sur scène dans Wagner et l'enregistrement d'un superbe récital wagnérien, le voici donc dans *The Verdi Album*. Les grands héros verdiens revivent : un Duc de Mantoue de *Rigoletto* lançant son air avec une superbe hors du commun, un Rhadamès d'*Aida* intrépide et tendre, un Manrico passionné du *Trouvère*, un Rodolfo juvénile et désespéré de *Luisa Miller*, un valeureux Alvaro de *La Force du destin*, un ardent Ricardo du *Bal masqué*… et, bien sûr, un Otello rongé par la jalousie, jusqu'à la démence. A quoi tient le miracle Kaufmann ? A ses interprétations héritées de ses *master-classes* auprès de James King qui fut l'un des plus grands chanteurs-acteurs de l'histoire, et en particulier un légendaire Otello. Comme lui, Kaufmann manie le clair-obscur du chant avec génie, embrase ses personnages. Nul doute que son *Otello*, qu'il prépare sur scène, sera l'événement des mois prochains.

• JONAS KAUFMANN, "THE VERDI ALBUM", UN CD SONY CLASSICAL, 2013, ENVIRON 17 EUROS.

"Werther" et "Carmen"

Et c'est l'occasion de rappeler deux grands opéras français, *Werther* et *Carmen*, avec, toujours en dénominateur commun, Jonas Kaufmann. Dans *Carmen*, capté récemment au Covent Garden, c'est un duo étincelant qu'il offre avec Anna Caterina Antonacci sous la direction d'Antonio Pappano. Anna Caterina est une Carmen flamboyante, exceptionnelle, tout simplement parce qu'elle est le personnage, doté d'une sensualité à fleur de peu, chantant et accompagnant son chant de postures et de pas de danse avec le mordant d'une danseuse de flamenco professionnelle. A ses côtés, Jonas Kaufmann est bien le « bel officier », amoureux fou jusqu'au crime de la cigarière volage qui l'abandonne sans ménagement pour l'habit de lumière du toréador Escamillo. Dans le *Werther* de Massenet à l'Opéra de Paris, placé sous la direction de Michel Plasson, Kaufmann, sorti fraîchement de l'adolescence, vit et meurt pour la belle Charlotte, âgée de vingt ans, incarnée par Sophie Koch : un duo de charme lui aussi. La mise en image par Jonathan Lasswell du spectacle de Londres est irréprochable, sans recherche d'effets inutiles ; celle de l'Opéra de Paris souffre malheureusement du regrettable réflexe de Benoît Jacquot d'introduire le spectateur à l'arrière du plateau, montrant les chanteurs avant leur entrée et rompant ainsi la magie de la scène ! Pareil parti pris nuisait déjà à sa version filmée de *Tosca* avec Angela Gheorghiu et Roberto Alagna. Heureusement, la musique et l'interprétation sont là !

• GEORGES BIZET, "CARMEN", ANNA CATERINA ANTONACCI ET JONAS KAUFMANN, DVD DECCA, ENVIRON 13 EUROS, ET BLU-RAY DECCA, ENVIRON 26 EUROS.

• MASSENET, "WERTHER", SOPHIE KOCH ET JONAS KAUFMANN, DVD DECCA, ENVIRON 26 EUROS.

NOVART
Du 14 au 30 novembre, le festival des arts de la scène Novart aura lieu à Bordeaux, sous la conduite artistique du chorégraphe Hamid Ben Mahi, qui a su bousculer les codes de la danse contemporaine en y injectant du hip-hop. Au programme, lectures, concerts, spectacles, expositions, performances en de nombreux lieux de la ville (<novartbordeaux.com>).

PRONOMADE(S)
Organisée par le Centre national des arts de la rue, la quatorzième saison des arts de la rue, justement, sous le titre de Pronomade(s) en Haute-Garonne, qui se tient d'août à décembre, propose notamment à Foix, le 5 novembre, *Comme par magie*, un spectacle du Réseau Sud et, le 9, *Vibrations*, un spectacle de magie nouvelle par la Cie 14:20. (<www.pronomades.org>).

MAYENBURG
Perplexe, une pièce du jeune auteur dramatique allemand Marius von Mayenburg, mise en scène par Frédéric Bélier-Garcia, va être créée en français (du 14 au 30 novembre) au Quai, forum des arts vivants à Angers, où le metteur en scène dirige le Centre dramatique national Pays de la Loire. Ce sera ensuite au Théâtre du Rond-Point à Paris (4 décembre-5 janvier 2014).

bouteilles

Muscadet

A la conquête de l'Ouest

J'ai toujours eu un faible pour le Muscadet, vin de ma jeunesse, compagnon attitré des huîtres, crustacés et poissons de ma Bretagne natale, et c'est avec fierté que j'observe les progrès accomplis et la reconnaissance qui les accompagne en France et à l'international.

A l'occasion d'un récent voyage à New York, j'ai pu constater qu'il avait traversé avec brio l'Atlantique. C'est ainsi que le Muscadet de Michel Brégeon figure en bonne place parmi les vins blancs français proposés par Mr. Wright, caviste renommé de Manhattan, sur la 3e avenue et la 91e rue.

Je connais Michel Brégeon, viticulteur hors pair, figure historique du muscadet d'appellation communale, qui vient récemment de passer le flambeau à Frédéric Lailler pour exploiter ses sept hectares de vigne de plus de quarante ans sur sol argilo-siliceux, exploitation menée en culture raisonnée.

Je garde d'une dégustation dans son caveau le souvenir impérissable de ce barde breton aux cheveux longs, intarissable sur son gros-plan et ses muscadets, sous la photo de notre Premier ministre le verre en main. La particularité de ses vins tient, outre leur terroir, à un élevage sur lies fines beaucoup plus long que pour les muscadets traditionnels. Selon le millésime, celui-ci varie de deux à cinq ans.

Le 2012, excellente année, est déjà plaisant, mais ce serait sacrilège de ne pas l'attendre quelques années de plus (8 euros). Pour patienter, régalez-vous avec le 2004, blanc puissant, iodé, vrai vin de gastronomie, à carafer impérativement et à servir frais, mais non glacé, sur des anguilles grillées. Il vous en coûtera 14 euros, contre 29 dollars à Manhattan.

Georges SULIAC

• MICHEL BRÉGEON, LES GUISSEAUX, 44190 GORGES, TÉL.: 02 40 06 93 19.

FESTIVALS

Ruée sur le polar

TOUTE L'ANNÉE, DÉSORMAIS, SE DÉROULENT SALONS ET FESTIVALS CONSACRÉS AU POLAR. ON EN COMPTE PLUS DE SOIXANTE, SOUVENT ANIMÉS PAR DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION 813.

L'association 813 vit le jour en 1980 pour populariser le roman policier attaqué de toutes parts, notamment par des écrivains comme Paul Guth, connu pour sa série consacrée au Naïf, et qui disait : *« Le roman policier, ce chancre qui a dévoré la littérature pure. »* Paul Claudel, l'inoubliable auteur du *Soulier de satin* (certains ont apprécié qu'il n'ait pas fait la paire) et d'une ode au maréchal Pétain, évoqua les romans policiers : *« Ils s'adressent aux couches les plus basses de la bêtise humaine* […] *quand il s'agit de dénouer, c'est la catastrophe, et le lecteur devient conscient, au contact de la stupidité de l'auteur, de la sienne propre. »*

Ne croyez pas que ces irréductibles aient tous disparu. On en trouve encore et, malgré leur entêtement, ils devraient s'interroger sur un phénomène récent. En effet, alors que tous les chiffres sur le livre sont au rouge, entraînant la fermeture de librairies comme jamais, nous constatons au contraire un regain de fréquentation dans les salons du polar. Quelques exemples : à Penmarc'h, localité bretonne de huit mille habitants, le nombre de visiteurs est passé de deux mille l'an dernier à quatre mille en 2013, et la recette libraire progresse de 15 % ; à Villeneuve-lès-Avignon, même phénomène de fréquentation massive du public et progression de 15 % des livres vendus. A Pau, c'est le coup de tonnerre avec plus de 50 % d'augmentation. En avril, à Lyon, le salon Quais du polar avait réuni soixante mille visiteurs et dépassé les vingt-cinq mille livres vendus durant le week-end. Ces chiffres devraient faire réfléchir tous les censeurs du polar qui s'arc-boutent sur des préjugés d'une autre époque. Mieux : alors que les rumeurs les plus fantaisistes circulent, du genre *« les gens ne lisent plus »*, on constate que les lecteurs de polars lisent toujours davantage et qu'ils font des adeptes. Au festival de Toulouse, en trois jours, trois mille écoliers et lycéens ont reçu un auteur dans leur classe, tandis qu'à l'université ce sont plusieurs centaines d'étudiants qui ont dialogué avec des romanciers. L'expérience démontre que c'est une bonne façon de susciter de nouveaux lecteurs.

Connaissez-vous *Temps noir,* la revue des littératures policières éditée deux fois dans l'année ? *Temps noir* , revue racée sous couverture pelliculée, doublée d'une jaquette avec rabat. A l'intérieur, la maquette, un brin austère, agrémentée d'une série de photos ou d'illustrations en noir et blanc. Le numéro 16 est paru avec 376 pages, soit une vingtaine d'articles : entretiens, études diverses, essais et une table ronde – « Comment raconter la guerre d'Algérie dans le roman noir ? » – qui conclut un passionnant dossier d'une trentaine de pages. Ceux qui s'intéressent à l'histoire du genre trouveront la suite d'une étude de Michel Chlastacz sur les collections policières pendant l'Occupation. Sous le titre *Des fascicules policiers au service de la haine*, Michel passe au crible les collections « Rouge-gorge » et « Plume & corde ». Il présente la collection « Le Verrou », l'aryanisation de Ferenczi (1941-1944). Franck Lhomeau propose la suite de son étude sur les premiers auteurs français à la « Série noire » (voir *Temps noir* 13 et 14). C'est tout simplement ahurissant, car plusieurs auteurs célèbres ont eu à cette époque un casier très mal connu des lecteurs. Albert Simonin, l'auteur du célèbre *Touchez pas au grisbi*, écopa de cinq ans de prison à la Libération pour avoir écrit dans des journaux allemands. Ange Bastiani, reconnu comme un dirigeant du Ppf d'Eure-et-Loir, fut condamné à une peine plus légère. On trouve d'autres auteurs collabos. On doit attribuer la palme de la mauvaise foi au cinéaste et romancier José Giovanni : De son véritable nom Joseph Damiani, il fut condamné à mort pour assassinat et vol, mais la liste de ses méfaits est plus longue encore. Membre du Ppf (créé par Doriot), garde du corps d'une personnalité allemande, membre du Schutzkorps, il participe à l'arrestation de réfractaires au Sto. Outre diverses escroqueries commises sous de faux uniformes de policier, après la Libération, en compagnie de son frère et de deux complices, il séquestre successivement un négociant en vin puis de petits industriels qui subiront le même sort : des tortures pour leur faire avouer où ils cachent leur magot et, lorsqu'ils ont parlé, la mort d'une balle dans la tête. Cette période de sa vie que Giovanni n'a cessé de travestir, se faisant même passer pour un grand résistant, est d'une précision millimétrée. Franck Lhomeau, qui a mené l'enquête, est allé aux sources, et si vous souhaitez en savoir davantage, ce dossier vous révélera une étonnante vérité.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

• *TEMPS NOIR*, JOSEPH K. EDITIONS, N° 16, SEPTEMBRE 2013, 376 PAGES, 18 EUROS.

RELATIVITÉ

L'enfer et la folie

SUR DES THÈMES DIFFICILES, LA FOLIE ET LA GUERRE, VOICI DEUX EXCELLENTS ROMANS EN PISTE POUR LES PRIX LITTÉRAIRES.

Le père de la physique moderne n'a pas été un père modèle. Il s'en voulait. Il s'en cachait. Il eut trois enfants : une petite fille qu'il abandonna à la naissance et qui mourut très vite ; un fils qu'il abandonna à sa normalité ; le dernier enfin, Eduard, qu'il abandonna à son triste sort. Dieu ne joue peut-être pas aux dés mais il s'amusa souvent avec les convictions d'Einstein. Celui qui a écrit cet axiome moral définitif : *« Je détermine l'authentique valeur d'un homme d'après une seule règle : à quel degré et dans quel but l'homme s'est libéré de son Moi »*, avait un fils schizophrène, prisonnier justement de son Moi, écrasé par l'image tutélaire de son père et jouet de pulsions morbides. La célèbre équation $E = mc^2$ avait donc un sens caché : Eduard = une charge soustraite à la lumière. Et pourtant Einstein fut un homme intègre qui n'hésita jamais à prendre des positions courageuses dans le débat public. Mais il fut aussi lâche devant la maladie de son fils. *Le Cas Eduard Einstein*, de Laurent Seksik, n'est pas seulement un roman poignant sur la schizophrénie d'un enfant, mais aussi sur celle des gens normaux qui peuvent être aussi fragiles devant la maladie des leurs que forts devant la bêtise humaine. Laurent Seksik, l'auteur des *Derniers Jours de Stefan Zweig*, raconte la vie d'Eduard Einstein à travers deux regards : celui d'Einstein lui-même et celui de sa première épouse, Mileva, qui se sacrifia pour s'occuper de son fils malade. Mais l'enquête biographique est éclairée par la voix d'Eduard lui-même, enfermé dans sa camisole de haine et d'amour pour son père, qui passa le plus clair de sa vie en hôpital psychiatrique à Zurich où Einstein ne lui rendit qu'une fois visite, avant d'embarquer pour les Etats-Unis et de ne plus jamais le revoir. Mais Eduard est resté ce poids mort qui a focalisé toutes les énergies de cette famille éclatée. Lui est enfermé, mais eux sont enchaînés : sa mère a renoncé pour lui à toute vie sociale et affective. Einstein est resté obsédé par sa culpabilité et par cette équation insoluble : pourquoi et comment cet enfant brillant, choyé, musicien est devenu un jour un jeune homme obscène, violent et suicidaire ? Les confessions d'Eduard sont les passages les plus troublants du livre. Eduard a du ressentiment contre son père mais ne ressent rien d'autre : *« J'ai quelque chose de triste à t'apprendre, annonce un surveillant à Eduard. – Mon père va venir me voir ? – Quelque chose de pire. – Je ne vois pas. – Ta mère est morte, Eduard. – Cela n'existe pas. – Comment cela ? – Ce que vous dites, surveillant Heimat, n'existe pas. »* Car le temps ne passe pas la porte de la chambre de cet enfant sans larmes, au corps flasque, qui trouva l'apaisement en ratissant sans fin les pelouses de la clinique. Le physicien avait mis la raison au cœur de l'aventure humaine. Eduard mettra sa folie au centre de la sienne. Il est la preuve vivante que les théories d'Einstein étaient donc toute relatives… Et c'est son propre fils qui le démontra. Albert peut être fier d'Eduard.

Difficile de savoir si *Au revoir là-haut*, de Pierre Lemaitre, aura le prix Goncourt, mais il est facile de savoir pourquoi il est dans la liste : l'enfer est dans ce pavé de six cents pages qui démarre sur une bonne intention : à la vieille de l'Armistice, lors de la dernière attaque fomentée par un jeune officier arriviste, un soldat risque sa peau pour sauver celle d'un autre. Il y perdra son visage mais gagnera l'éternelle reconnaissance d'un type dévoué mais pas très malin. C'est peu. La vie était un jeu ; après-guerre, elle devient un Monopoly où le cynisme a pignon sur la rue de la Paix. Réfugié dans le silence, accroché à la morphine, il dessine et esquisse une vengeance, ou plutôt une révérence à ce monde curieux où les héros sont une valeur marchande, où la guerre continue d'être une entreprise juteuse longtemps après l'Armistice. *Au revoir là-haut* est une fresque cruelle, drôle, passionnante, sur une double escroquerie : l'une motivée par l'ambition, l'autre par la désespérance. En pataugeant dans la boue des tranchées puis dans la lie de l'humanité, le lecteur devient vite un poilu de la littérature : il reste éveillé et ne lâche rien, toujours à guetter les mouvements des personnages et malgré tout surpris par les fulgurances de style de l'auteur, tétanisé par des descriptions qui lui coupent le souffle. L'incipit du roman donne le ton : *« Ceux qui pensaient que cette guerre finirait bientôt étaient tous morts depuis longtemps. » Au revoir là haut*. Ou plutôt à revoir là-haut, tout là-haut, dans la liste des meilleures ventes de cette rentrée.

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• LAURENT SEKSIK, *LE CAS EDUARD EINSTEIN*, FLAMMARION, 294 PAGES, 19 EUROS.

• PIERRE LEMAITRE, *AU REVOIR LÀ-HAUT*, ALBIN MICHEL, 576 PAGES, 22,50 EUROS.

EXPOSITION

Les figures dessinées de l'immigré

RÉCITS AUTOBIOGRAPHIQUES, BANDES DESSINÉES DE REPORTAGE, TÉMOIGNAGES DE MIGRANTS MIS EN DESSINS… UNE EXPOSITION PERMET DE MIEUX CERNER, DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE, LES RAPPORTS GRAPHIQUES ET NARRATIFS ENTRE BD ET IMMIGRATION.

En franchissant les portes du palais de la Porte Dorée, à Paris, l'attention du visiteur est captée d'emblée par les « comic strips » de George McManus (1854-1956), ces courtes bandes dessinées de quelques cases typiques du début du XXe siècle. Dans *Bringing up Father*, une série dessinée qui naît en 1913, l'auteur et illustrateur américain raconte la fulgurante ascension sociale d'immigrés irlandais, Jiggs et sa femme Maggie, devenus millionnaires outre-Atlantique ; un récit axé sur le décalage entre les situations d'hier et d'aujourd'hui, donnant lieu à des situations comiques. Dans ces planches, qui connaissent un grand succès à l'époque, l'immigration est une prétexte à l'humour. Un siècle plus tard, le ton a changé, plus grave mais sans pathos. Dans l'album à paraître *A nous deux, Paris*, l'auteure

libanaise Zeina Abirached témoigne ainsi, dans de magnifiques blancs et noirs à l'encre de Chine, de son histoire chaotique entre le Liban et la France : *« J'ai quitté Beyrouth un matin en 2004… Je me souviens que j'avais droit à un seul bagage de treize kilos… Treize, c'était mon âge, le calcul était simple… C'était clair, je pouvais emmener un kilo de bagage par année vécue. »*

1913-2013 : c'est justement la période retenue par le musée de l'Histoire de l'immigration pour témoigner des rapports graphiques et narratifs qui unissent bande dessinée et immigration au fil du temps [1]. Ils n'avaient jamais encore été étudiés, alors que de nombreux allers-retours caractérisent les deux phénomènes. Autour de quatre commissaires (Vincent Bernière, Hélène Bouillon, Vincent Marie et Gilles Ollivier), l'exposition « Des histoires dessinées entre ici et ailleurs » présente plus de cinq cents documents originaux de cent dix-sept artistes, dont de nombreux inédits, planches, esquisses, croquis préparatoires, films d'animation ou entretiens filmés. On peut ainsi y découvrir, dans la première salle, quatorze planches du prochain album de Halim Mahmoudi, *Un monde libre* – qui figure parmi les nouvelles acquisitions du musée –, déjà auteur de *Arabico*, l'histoire d'un petit garçon devant rédiger, dès les premières pages, un devoir sur son *« identité nationale »*.

De New York à Malte et à Lampedusa

Apparue avec la révolution industrielle, la BD accompagne les grands mouvements de population de l'histoire contemporaine, des grandes traversées transatlantiques de la fin du XIXe siècle au destin

(1) « Des histoires dessinées entre ici et ailleurs, bande dessinée et immigration 1913-2013 », musée de l'Histoire de l'immigration, palais de la Porte Dorée, 293, av. Daumesnil, 75012 Paris. Exposition du 16 octobre 2013 eu 27 avril 2014. En savoir plus sur le site du musée : <www.histoire-immigration.fr>.

(2) Gilles Ollivier, « l'Immigration dans la bande dessinée française », revue *Hommes et Immigrations* (pages 120-122), n° 1294, 2011.

EXTRAIT DE "JE ME SOUVIENS", DE ZEINA ABIRACHED

Alors que, pendant longtemps, la figure de l'immigré prenait le visage de l'homme en lien avec son statut d'ouvrier, elle laisse progressivement la place à des visages plus variés, singulièrement féminins, clandestins et sans papiers.

tragique des naufragés en Méditerranée, près de Malte ou au large de Lampendusa, en Italie. L'immigration européenne, puis du Maghreb, d'Asie ou d'Afrique, ne cesse d'alimenter l'univers de la bande dessinée, du fait du parcours des auteurs eux-mêmes, de Goscinny à Enki Bilal ou Marjane Satrapi, pour ne citer que les plus connus. Sans doute aussi, analysent les commissaires de l'exposition, *«parce que la BD, genre à l'origine sous-culturel qui a depuis acquis le statut de neuvième art, est un art populaire par excellence»*. Enfin parce que le dessin dit souvent bien plus que le texte et parvient à déconstruire les préjugés, dans un espace de création très concentré. *«La BD permet plus facilement de plonger le lecteur dans un monde inconfortable»*, dit Joe Sacco, auteur de bandes dessinées de reportage, témoignant notamment du voyage infernal menant des Africains jusqu'à l'île de Malte, entre Libye et Italie.

Pour autant, l'exposition du musée de l'Immigration montre comment la BD a, au cours de l'histoire, connu de nombreuses transformations, tant par ses représentations que par le choix des genres utilisés. A l'origine, l'immigration est d'abord et avant tout abordée sous l'angle de l'humour, comme le montrent les *comic strips*, puis elle apparaît comme un thème secondaire – c'est le cas, par exemple, dans les planches de Goscinny –, par petites touches ou simples évocations comme chez Enki Bilal.

De l'autobiographie à la BD de reportage

Il faudra attendre les Trente Glorieuses pour que des auteurs de BD *«dénoncent et dévoilent davantage que leurs aînés»*. Au moins deux auteurs représentés dans cette exposition feront de l'immigration un thème central de leur œuvre dessinée: Baru qui, dans *les Années Spoutnik*, montre les cités ouvrières des bassins miniers où se côtoient des familles venues d'Afrique du Nord, d'Italie, de Pologne…; Farid Boudjellal, auteur des *Soirées d'Abdulah*, ouvrage qui *«marque un tournant dans le traitement du thème de l'immigration dans la BD»*, sorte de satire sociale dont *«la tonalité et l'humour sont alors inédits dans l'édition française»*. *«Jusque dans les années 1970, je faisais des gags. Abdulah m'a fait sortir de l'épique»*, témoigne l'auteur dans un entretien filmé. A partir des années 1970 se dessinent ainsi des récits de vie entre fiction et autobiographie, mêlant à hauteur d'homme destins individuels, histoire et mémoire collectives. Entre la fin de cette décennie *«et le début du XXIe siècle*, souligne Gilles Ollivier [2], dont les recherches portent sur l'histoire culturelle, la bande dessinée et le cinéma, *les récits abordent la question de l'intégration des migrants, de leurs familles, de la place des générations suivantes nées en France et dénoncent le racisme d'une partie de la société française»*. Alors que, pendant longtemps, la figure de l'immigré prenait le visage de l'homme en lien avec son statut d'ouvrier, elle laisse progressivement la place •••

... à des visages plus variés, singulièrement féminins, clandestins et sans papiers : *Paroles sans papiers*, de Lorenzo Mattotti, en 2007, ou *Des clandestins à la mer*, de Léon Tchibemba, en 2010. Commissaire muséographique de l'exposition, Hélène Bouillon se souvient que, en 2011, les inventaires du musée avaient accueilli six planches de Lionel Brouck, auteur d'une bande dessinée-reportage sur l'occupation du palais de la Porte Dorée par des travailleurs sans papiers. « *Cependant*, écrit-elle, *à cette époque, il s'agissait surtout de garder une trace de cet événement qui avait fortement marqué les esprits. Ces planches étaient davantage envisagées comme de la documentation sur l'histoire du palais lui-même, plutôt qu'en tant qu'œuvre d'art ayant pour sujet l'immigration.* » L'idée a fait son chemin, puisque Lionel Brouck fait partie des auteurs exposés.

Alors qu'apparaît ainsi, au seuil des années 2000, la BD de reportage, inspirée des méthodes d'investigation journalistiques (« les Visiteurs de Gibraltar », Jean-Philippe Stassen, revue *XXI*), se développe, explique toujours Gilles Ollivier, « *la figure des migrants dans le trajet entre la société d'origine et la société d'arrivée* ». C'est ce que montre la dernière partie de l'exposition en envisageant leur long périple : le départ, le voyage dans ses embarcations de fortune ou l'avion, les lieux d'arrivée qui sont d'abord les espaces de transit (les aéroports, les embarcadères…), la terre d'accueil, le logement, l'obligation « *d'être en règle* », le contrôle de police et, beaucoup plus récemment, le retour…

Personnage central ? L'immigré l'était déjà dans l'œuvre du grand dessinateur américain Will Eisner (1917-2005), précurseur du roman graphique. Mais probablement sous un angle moins tragique : dans *Dropsie Avenue*, dernier tome de la trilogie du Bronx (1978), il dessine, à l'encre de Chine et en couleurs, la vie d'une rue imaginaire au fil des vagues successives d'immigration où se croisent Irlandais, Italiens, Anglais, Portoricains, immigrés d'Europe de l'Est ou Afro-Américains. En « *jouant sur l'analogie entre la façade d'un immeuble et la planche d'une bande dessinée, il souhaitait présenter*, expliquent les commissaires de l'exposition, *ce qu'il appelait "les radiations de l'interaction humaine"* ». Comme dans l'ensemble des planches présentées dans cette exposition : à hauteur d'homme, tout simplement.

Christine LABBE

Oran, après les accords d'Evian

C'EST À TRAVERS LE REGARD D'UN JEUNE GARCON QUE FAWZI BRACHEMI TÉMOIGNE, DANS UNE BANDE DESSINÉE AUTOBIOGRAPHIQUE, DES LENDEMAINS DE L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE.

EXTRAIT DE "TRAHISON, ALGERIE, ETE 62", DE FAWZI BRACHEMI

Les espoirs et les rêves déçus, les violences de l'Oas, les pillages, les luttes intestines pour le pouvoir au sein du Fln, la terreur des Européens, le massacre des harkis…

Algérie, 1962. Le récit s'ouvre sur quelques faits historiques majeurs : la signature des accords d'Evian le 18 mars, puis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, enfin l'appel du général Salan à poursuivre la lutte armée. Au bas d'un immeuble, un jeune garçon joue au jeu des noyaux d'abricots et retrouve un grand frère parti rejoindre le Gouvernement provisoire de la République algérienne à Tunis. Ce jeune garçon qui habite Oran, disons qu'il est en tout point semblable à Fawzi Brachemi, auteur et illustrateur de ce récit sans concession, *Trahison, Algérie, été 62* [1]. A l'époque, Fawzi Brachemi avait alors treize ans.

C'est à travers le regard de ce jeune garçon, à la fois naïf et très observateur, que l'auteur reconstitue ses souvenirs pour témoigner des lendemains de l'indépendance de l'Algérie, cinquante ans après les accords d'Evian. S'il raconte ainsi la vie quotidienne des Oranais, dans de magnifiques planches aux tons bruns, rouges et gris, il n'omet rien des événements qui ont marqué cette période, et particulièrement l'été 1962 : les espoirs et les rêves déçus, les violences de l'Oas, les pillages, les luttes intestines pour le pouvoir au sein du Fln, la terreur des Européens, le massacre des harkis… Il décrit avec une grande précision les faits politiques, économiques et sociaux qui ont marqué ces années et montre ainsi comment « *les ambitions de pouvoir* […] *ont relégué au second plan la construction de la nation et l'intérêt des citoyens* ». Pendant ce temps, le jeune garçon fait sa rentrée scolaire « *dans une Algérie indépendante et libre* » : en ce mois d'octobre 1962, il franchit les portes de l'ancien lycée Ardaillon, devenu Ben Badis. C.L.

(1) Fawzi Brachemi, *Trahison, Algérie, été 62*, Editions La Boîte à bulles, collection Contrecœur, septembre 2013.

ATTENTION… MÉTAMORPHOSES DU CONTRÔLE SOCIAL

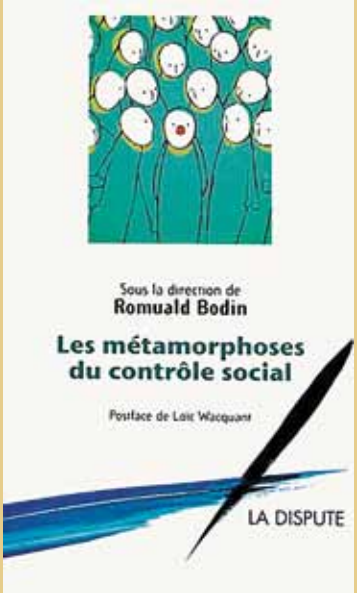

Au travail, à l'école, dans le domaine de l'action sociale, la logique sécuritaire ne tend-elle pas à se généraliser ? Mais toutes les formes de contrôle ne sont-elles que coercition ? Et quelles sont les formes de résistance à ces évolutions ? Les auteurs, sociologues, politistes et historiens, présentent et analysent les résultats d'enquêtes concernant les nouvelles réglementations et catégories qui définissent le contrôle social, mais aussi les dispositifs qui les mettent en œuvre et les pratiques ordinaires qui parfois s'y opposent. Ils éclairent et mettent en regard les enjeux sociaux liés aux transformations du contrôle dans les domaines de la statistique publique et du travail social, de la surveillance des salariés, des immigrés et des élèves, des institutions pénitentiaires et médico-sociales. Ils montrent comment ces métamorphoses du contrôle social doivent être comprises dans les récentes évolutions de l'économie, du travail et de l'Etat, liées au néolibéralisme. Cet état des lieux, nuancé et engagé, éclaire la bataille politique qui confronte le souci de préserver les libertés individuelles fondamentales à celui d'assurer la sécurité civile ou l'efficacité des organisations. Appelant à renouveler, en théorie et en pratique, notre approche du contrôle social, il s'adresse aux citoyens, chercheurs et militants qui souhaitent mieux comprendre, pour les réformer ou s'y opposer, les diverses formes contemporaines du contrôle des individus et des populations.

LES MÉTAMORPHOSES DU CONTRÔLE SOCIAL, Romuald Bodin (dir.), postface de Loïc Wacquant, LA DISPUTE, 2012, 260 PAGES, 24 EUROS.

MONDE
RIVAGES INCONNUS

Du souffle des «printemps arabes» aux mouvements des «Indignés», les sociétés entrent en scène. Tenues à l'écart du jeu politique pendant des décennies, exaspérées par l'austérité économique et par le verrouillage des institutions, éreintées par des guerres sans fin qui les affectent de plus en plus, elles réagissent. Au Nord comme au Sud, en dictature comme en démocratie, la circulation accélérée de l'information citoyenne et les capacités renouvelées de mobilisation libèrent la contestation populaire. Alors que toute médiation politique est désormais suspecte, la force d'inertie des dirigeants peut-elle suffire à laisser passer la tempête sans que leurs habitudes en soient trop bousculées ? Cette cassure sera-t-elle à l'origine de véritables alternatives politiques nationales, régionales et internationales ? Pour prendre la mesure de cette rupture entre le politique et le social, *L'Etat du monde 2013* en expose les manifestations et les retombées en termes économiques, sociaux, environnementaux, culturels ou encore diplomatiques et stratégiques, à travers les approches multiples des meilleurs spécialistes du champ international. Ce véritable «roman de l'actualité mondiale» révèle, au-delà de l'immédiateté de l'événement, la tonalité des changements à l'œuvre sur la planète.

LA CASSURE – L'ÉTAT DU MONDE 2013, Bertrand Badie et Dominique Vidal, LA DÉCOUVERTE, 253 PAGES, 18 EUROS.

SÉCURITAIRE
DANS LA TÊTE DE TOUT LE MONDE…

«*Attentifs ensemble!*» Ce message d'appel à la vigilance diffusé dans le métro parisien est l'un des plus emblématiques de l'ordre sécuritaire qui s'est lentement mis en place, en France et dans le monde, depuis la fin des années 1970. Le principal *modus operandi* de cet ordre sécuritaire consiste à nous impliquer en permanence dans la sécurisation de nos existences, tout en faisant de chacun de nous, selon une logique «proactive», des coupables en puissance. Ainsi sommes-nous sommés de dévoiler les éléments les plus intimes de notre vie et de mettre en berne notre liberté au nom de notre prétendue sécurité. Ce livre est une enquête sur les mécanismes et les institutions de cet ordre sécuritaire : les «marchands de contrôle» et les officines de conseils en sécurité ; les émissions de télévision et la presse dédiées à l'ordre policier ; les paravents éthiques et les garde-fous illusoires – comme la Cnil – qui en sont à la fois les rentiers et les porte-parole, les pompiers et les pyromanes.

ATTENTIFS ENSEMBLE, L'INJONCTION AU BONHEUR SÉCURITAIRE, Jérôme Thoret, LA DÉCOUVERTE, 240 PAGES, 22,50 EUROS.

COOPÉRATION
FAIRE DE L'ÉCONOMIE "AUTREMENT" ?

Cheville ouvrière de nombreuses politiques dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, des services à la personne, du soin, de l'accès au crédit, etc., l'économie sociale et solidaire est considérée comme une solution d'avenir face à l'affaiblissement de la cohésion sociale engendré par la crise. «Alternative au capitalisme» selon les uns, remède à la «crise de l'Etat-providence» selon les autres : qu'en est-il réellement et que peut-on en attendre ? Les auteurs prennent ici au sérieux, pour mieux l'interroger, la croyance dans la capacité de l'économie sociale et solidaire à s'émanciper des normes économiques dominantes. Par l'observation rigoureuse des logiques économiques, des pratiques des employeurs et du travail des salariés de ce secteur, ils entendent apporter des réponses à une question qui ne peut être tranchée ni par la constitution d'un récit apologétique sacralisant ses vertus, ni par la dénonciation de la déviance des organisations qui s'en réclament vis-à-vis des valeurs fondatrices.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DE L'UTOPIE AUX PRATIQUES, Matthieu Hély, Pascale Moulévrier, LA DISPUTE, 219 PAGES, 15 EUROS.

grilles echecs ERIC BIRMINGHAM

Tactique

Etude de E. Pogosjants, 1984. Les Blancs jouent et annulent (VOIR DIAGRAMME).

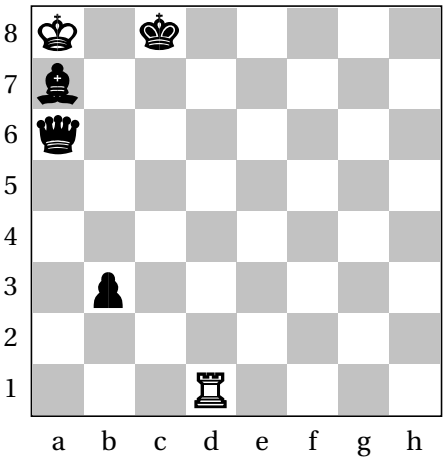

Le paradis et l'enfer

«Comment savez-vous si la Terre n'est pas l'enfer d'une autre planète?»
(Aldous Huxley, *Contrepoint*).

La mort survenue, un joueur d'échecs, comme tout le monde, va en enfer ou au paradis. Au milieu des anges, on joue un open selon son niveau ou un tournoi sur invitation avec les meilleurs. En revanche, dans des flammes, suffocant sous l'odeur du souffre, le joueur condamné à l'enfer joue contre Vladimir Kramnik, il a les Noirs dans chaque partie, et ce tous les jours de la semaine et pour l'éternité! A Genève, le grand maître suisse Yannick Pelletier a eu un avant-goût de ce programme d'après-trépas pour les méchants. Le numéro deux mondial montre son incroyable classe; inexorablement, il fait plier l'adversaire en étouffant le moindre espoir de contre-jeu.

Kramnik Vladimir (2 803) – Pelletier Yannick (2 574)

Masters de Genève, troisième ronde, 2013, défense ouest-indienne

1. Cf3 (ça démarre souvent tranquillement avec Kramnik), **1… Cf6; 2. c4, e6; 3. e3, b6; 4. d4, Fb7; 5. Fd3, d5; 6. cxd5, exd5; 7. b3, Fd6; 8. Fa3, 0-0; 9. 0-0, Te8; 10. Fxd6, Dxd6; 11. Cc3, a6; 12. Tc1, Cbd7** (le grand maître suisse a choisi une ouverture très solide. L'avantage blanc est très léger, il réside essentiellement dans le fait que le Fou blanc est supérieur au Fou noir enfermé en b7); **13. Ff5, Cf8; 14. Dc2, g6; 15. Fh3, Te7; 16. Tfd1, Fc8; 17. Fxc8, Txc8; 18. Dd3!** (attaque la petite faiblesse en a6. Pelletier a réglé le problème lié à son Fou; à présent, il doit défendre son aile Dame), **18… Ta8; 19. Tc2, Ce6; 20. h3** (évite un futur mat du couloir), **20… c6; 21. Ca4!** (maintenant, le pion b6 est fragile), **21… Tb7** (sur 21… b5; 22. Cb2, Tc8; 23. Tdc1, avec pression sur la colonne «c»); **22. Tdc1, Cd8; 23. Ce5, c5** (23… Tc8?; 24. Dxa6+–. Et si 23… Tc7; 24. Cxb6+–); **24. Cf3!** (attaque quatre fois le pion c5), **24… c4?** (24… cxd4; 25. Dxd4 assurait un avantage durable aux Blancs); **25. bxc4, dxc4; 26. Dxc4, b5** (l'idée des Noirs, mais elle se heurte à une réfutation tactique); **27. Dc5, De6** (27… bxa4??; 28. Dxd6+–); **28. Cg5, De8; 29. Cb6!, Cd7** [très mauvais est 29… Tab8?; 30. Cc8, Ce6; 31. De5, Cxg5 (31… Cd7; 32. Dg3, Df8; 33. Cxe6, fxe6; 34. Cd6, Ta7; 35. Tc8+–); 32. Dxf6, Ce6; 33. Cd6+–]; **30. Cxd7, Dxd7; 31. Ce4!** (menace 32. De5, avec 33. Cf6+ ou 33. Cc5 à suivre), **31… De6** (VOIR DIAGRAMME).

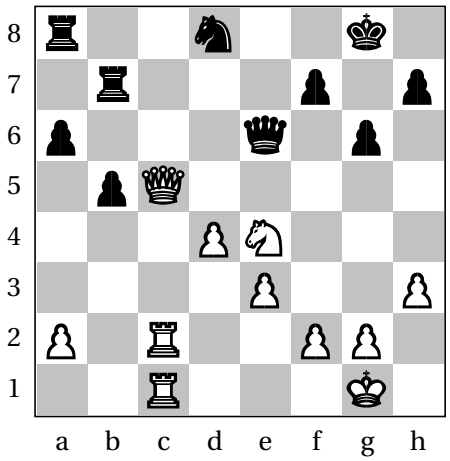

32. Dd5! (avec un pion d'avance et la domination de l'unique colonne ouverte, Kramnik force l'échange des Dames), **32… Dxd5** [forcé! Par exemple: 32… De7?; 33. Tc8, Tbb8; 34. T1c7, Df8 (34… Dh4??; 35. Dxf7+, Rh8; 36. Dg7#); 35. Cf6+, Rg7; 36. Cd7, Txc8; 37. Cxf8, Txc7; 38. Dxa8+–]; **33. Cf6+, Rg7; 34. Cxd5, Ce6; 35. Cc7** (la politique de simplification se poursuit), **35… Cxc7; 36. Txc7, Taa7; 37. Txb7, Txb7; 38. Rf1, a5** (Pelletier met en marche sa majorité); **39. Re2, b4; 40. Rd3, Rf6; 41. Tc6+, Re7; 42. Rc2!** [plus précis que 42. Ta6, b3; 43. axb3, Txb3+; 44. Re4 (44. Rc4?, Tb2 est ennuyeux), 44… Tb5], **42… Tb5** (si 42… h5; 43. Rb3, suivi de Ra4+–); **43. Tc5** (Kramnik a calculé que la finale de pions ne laisse aucune chance aux Noirs), **43… Txc5+** (43… Tb7; 44. Txa5+–, deux pions de plus, c'est beaucoup trop); **44. dxc5, Re6; 45. Rb3** (45. e4!?, Re5; 46. Rb3+–), **45… Rd5; 46. Ra4, Rxc5; 47. Rxa5, Rc4; 48. Ra4, g5** (un exemple: 48… h5; 49. h4, f6; 50. e4, Rc5; 51. Rb3, Rb5; 52. f4, Rc5; 53. e5, fxe5; 54. fxe5, Rd5; 55. Rxb4, Rxe5; 56. a4+–); **49. g4, h6; 50. f4, f6; 51. f5, Rd5** [Pelletier a abandonné en jouant ce coup. La suite serait: 52. Rxb4, Re4 (52… Rc6; 53. a4, Rb6; 54. a5+, Ra6; 55. e4, Rb7; 56. e5, fxe5; 57. f6+–); 53. a4, Rf3; 54. a5, Rg3; 55. a6, Rxh3; 56. a7, Rxg4; 57. a8D, Rxf5; 58. Df3+, Rg6; 59. e4+–], **1-0.**

mots croisés

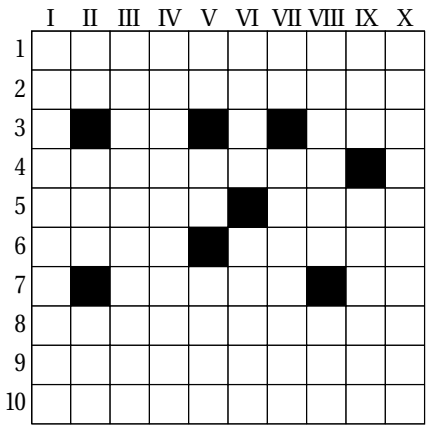

HORIZONTALEMENT

1. Une Julie qui tint salon au XVIIIe siècle. – 2. Lassantes. – 3. Lettres de Bresson. Emission bruyante. – 4. Dispersion d'une population à travers le monde. – 5. Personnel. Risqua un œil. – 6. Cargaison mal arrimée. Créateur d'emplois chez les aiguilleurs du ciel. – 7. Capitale du Kurdistan irakien. Nom moderne du Lolo. – 8. Commune dans le 95. – 9. Perte de neutralité. – 10. Les chefs d'entreprise le sont souvent.

VERTICALEMENT

I. Une suprématie contestée sous la coupole. – II. Tête d'épingle. Un point dans l'eau. Un élève au temps de la conscription. – III. D'un grade inférieur. – IV. Pas nécessairement inuit, mais pas chaleureux. – V. A la tête d'Ispahan. A tous les pouvoirs. Recala à un examen outre-Quiévrain. – VI. Très petit diviseur. Fixât solidement. – VII. Cycle complet. De plus en plus liée à la télé. – VIII. Plage britannique. C'est lui, mais ce n'est pas lui. – IX. Trois points. Fut à l'origine de l'organisation du travail chez Ford. – X. Deltaïques.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Lespinasse. – 2. Epuisantes. – 3. Bs. Rot. – 4. Diaspora. – 5. Elles. Enta. – 6. Reef (fret). Radar. – 7. Erbil. Yi. – 8. Héronville. – 9. Ionisation. – 10. Présidents.

Verticalement: I. *Leadership*. – II. Ep. Ile. Eor. – III. Subalterne. – IV. Pisse-froid. – V. Is. PS. Busa. – VI. Nano. Rivat. – VII. An. Réalité. – VIII. *Strand*. Liu (lui). – IX. SEO. Taylor. – X. Estuariens.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Le retard matériel est très important pour les Blancs. Le salut peut venir de la fragilité de la situation de leur Roi: **1. Td8+!, Rc7** (1… Rxd8= pat); **2. Td7+, Rc6; 3. Td6+, Rc5** [sur 3… Rb5; 4. Txa6, Fd4 (4… b2; 5. Txa7, Rc4; 6. Tb7, Rc3=); 5. Ta3=]; **4. Txa6, b2; 5. Ta5+!, Rc4; 6. Ta4+, Rc3; 7. Ta3+, Rc4** (sur 7… Rc2; 8. Ta2=, suivi de la prise du pion); **8. Ta4+, Rc5; 9. Ta5+, Rc6; 10. Ta1!** (mais pas 10. Ta6+?, Fb6–+); **10… bxa1D** (c'est pat); **0,5-0,5.**

Le TRAMWAY ARRIVE en VAL-DE-MARNE !

HIER

Plus de 25 années durant, le Conseil général et les villes se sont mobilisés sans relâche pour faire naître et grandir le projet de tramway.

AUJOURD'HUI

Le Conseil général participe au financement du T7 (près de 80 M€) et réalise les travaux d'aménagement de la voirie.

DEMAIN

Dès cet automne, les habitants pourront profiter de ce nouveau transport en commun. Ils y gagneront temps, sérénité, liberté.

LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER

VAL de MARNE
Conseil général

Résister
Proposer
S'organiser

Options
au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt en direction des ingénieurs, cadres, techniciens

À LA MACIF, CHAQUE VOIX COMPTE. ALORS, VOTEZ POUR ÉLIRE VOS DÉLÉGUÉS.

Du 14 novembre au 1er décembre 2013, comme 5 millions de sociétaires et adhérents du groupe Macif, faites entendre votre voix en votant pour élire vos 2000 délégués.

Renseignez-vous sur macif.fr

Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann – 22/28, rue Joubert – 75435 Paris Cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79 000 Niort.

MACIF

BETC RCS Paris B 420 668 485

la révolution digitale est en marche
à nous de vous connecter à ce qui est essentiel pour vous
pour en savoir plus
www.orange.com/laviechange
la vie change avec orange™

CLIC, CLIC, CLIC ET PAF ! VOUS VOILÀ DÉJÀ DANS LE TRAIN.

SERVICE E-BILLET*

*Le service e-billet est soumis à conditions, disponible pour la plupart des tarifs SNCF et sur certaines destinations sur les lignes TGV, Intercités et TER. Renseignez-vous dans vos points de vente SNCF habituels.

SNCF - 2 place aux Étoiles - C.S. 70001 - 93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX - R.C.S. BOBIGNY B 552 049 447 TBWAPARIS